

# SOMMAIRE

<p><b>1</b> <b>PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS</b> <b>10</b></p> <p>1.1 Chiffres clés 12</p> <p>1.2 Présentation des activités 14</p> <p>1.3 Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&amp;D 20</p> <p>1.4 Analyse des performances consolidées et des secteurs <b>RFA</b> 23</p> <p>1.5 Activité et résultat de la société ECA SA <b>RFA</b> 26</p> <p>1.6 Facteurs de risques <b>RFA</b> 30</p>	<p><b>5</b> <b>NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE</b> <b>122</b></p> <p>5.1 Notre approche RSE 124</p> <p>5.2 Informations sociales 124</p> <p>5.3 Informations environnementales 128</p> <p>5.4 Informations sociétales 130</p> <p>5.5 Méthodologie – panel de sociétés retenues 131</p> <p>5.6 Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 132</p>
<p><b>2</b> <b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> <b>34</b></p> <p>2.1 Composition du Conseil d'administration 36</p> <p>2.2 Présentation des membres du Conseil 37</p> <p>2.3 Informations sur les opérations sur titres des mandataires sociaux 42</p> <p>2.4 Rémunération des mandataires sociaux 42</p> <p>2.5 Rapport du Président <b>RFA</b> 46</p> <p>2.6 Conventions réglementées et conventions visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce <b>RFA</b> 51</p>	<p><b>6</b> <b>INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2016</b> <b>136</b></p> <p>6.1 Rapport du Conseil d'administration de présentation des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2016 138</p> <p>6.2 Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 13 juin 2016 140</p> <p>6.3 Rapport des Commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée générale du 13 juin 2016 142</p> <p>6.4 Autres rapports du Conseil d'administration présentés à l'Assemblée générale du 13 juin 2016 142</p>
<p><b>3</b> <b>INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES</b> <b>54</b></p> <p>3.1 États financiers consolidés 2015 <b>RFA</b> 56</p> <p>3.2 États financiers individuels 2015 <b>RFA</b> 96</p>	<p><b>7</b> <b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> <b>144</b></p> <p>7.1 Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes <b>RFA</b> 146</p> <p>7.2 Responsable de l'information <b>RFA</b> 147</p> <p>7.3 Tables de concordance 148</p>
<p><b>4</b> <b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT</b> <b>110</b></p> <p>4.1 Informations sur la Société 112</p> <p>4.2 Le capital <b>RFA</b> 115</p> <p>4.3 L'actionnariat <b>RFA</b> 119</p> <p>4.4 Communication financière (calendrier financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.) 120</p>	



Document de référence 2015  
incluant le rapport financier annuel

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2016, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document comprend le rapport financier annuel 2015.

#### INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31/12/2014 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2015 (numéro de dépôt D.15-0286) ;
- relativement à l'exercice clos le 31/12/2013 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 avril 2014 (numéro de dépôt D.14-0310).



Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège de la Société : 262, rue des Frères Lumière – ZI Toulon Est – 83130 La Garde, sur simple demande adressée à la Société, sur le site internet [www.ecagroup.com](http://www.ecagroup.com) et sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



# Faits MARQUANTS

JANVIER

MARS

AVRIL

AVRIL

JUILLET

Premier succès commercial pour le robot sous-marin A18D

Déminage sous-marin du futur : développement des drones sous-marins autonomes dans le cadre du programme franco-anglais MMCM

La division Aéronautique du Groupe ECA remporte un contrat significatif de plus de 10 millions d'euros

Le Groupe ECA prend position dans la robotique humanoïde  
Création d'ECA Dynamics



ECA Group annonce sa plus importante commande de drones aériens à l'international



ECA Group s'associe à Prodways et complète l'offre en Fabrication Additive / impression 3D pour le secteur Aéronautique



ECA Group présente ses dernières solutions innovantes en Robotique et Simulation sur le salon MILIPOL

**OCTOBRE**

**NOVEMBRE**



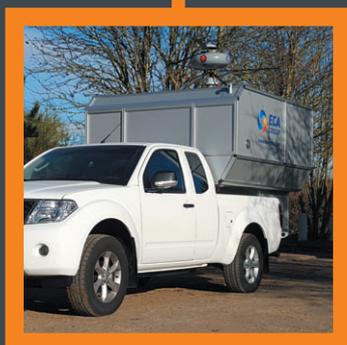
**NOVEMBRE**

**DÉCEMBRE**



ECA Group signe un contrat portant sur la fourniture de deux systèmes d'identification et de neutralisation de mines sous-marines AUV A9-M

Fort intérêt du marché civil pour le drone aérien IT180  
-> Création d'ECA Drone



Salon MILIPOL : présentation du prototype de l'IT180-999, version captive de l'IT180, sur une base mobile de type pick-up

# Le MOT DU PRÉSIDENT

« **Nos résultats reflètent la qualité des innovations et du service apporté par les 600 collaborateurs du Groupe.** »

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité du développement d'ECA Group dans ses marchés de robotique et systèmes intégrés, aéronautique et de simulation. Le chiffre d'affaires du Groupe a en effet cru de plus de plus de 12% atteignant 105 millions d'euros et dépassant le seuil des 100 millions d'euros tout en améliorant sa marge opérationnelle courante de plus de 25%.

En 2015, les pôles Robotique et Systèmes Intégrés et Simulation ont chacun cru de plus de 16% tout en améliorant leurs marges opérationnelles. Le pôle Aéronautique a maintenu son niveau d'activité sur l'année en affichant un bon second semestre (croissance de ~23% du chiffre d'affaires et amélioration de sa marge opérationnelle) même s'il ne lui permet pas de compenser sur l'année les résultats du premier semestre.

Ces résultats sont le fruit des investissements commerciaux, marketing et de recherche et développement sur l'ensemble des activités d'ECA Group. Ils reflètent aussi la qualité des innovations et du service apporté par les 600 collaborateurs d'ECA Group.

En 2016, ECA Group poursuit sa stratégie de renforcement de ses positions dans ses marchés cœurs, les drones, les systèmes de robots, la simulation et les systèmes automatisés pour l'aéronautique. Il vise un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros et une amélioration de sa rentabilité :

- Le pôle Robotique et Systèmes Intégrés commence à commercialiser ses premières solutions maritimes intégrées à base de drones, finalise le développement et la qualification de l'A18 son dernier drone sous-marin, commercialise la dernière version de l'IT180 et son offre de services ECA Drone dans les drones aériens et poursuit ses développements pour la coopération entre robots. Une multiplication des succès commerciaux à l'international et en robotique aérienne est attendue.
- Le pôle Aéronautique continue d'accompagner le rythme soutenu de la montée en cadence d'Airbus, poursuit le développement commercial de son produit de test « T-concept » et développe une offre d'outillage de production pour l'aéronautique en impression 3D en partenariat avec Prodways, filiale du Groupe Gorgé.
- Le pôle Simulation continue le développement des ventes de simulateurs de conduite et aéronautiques dans le civil et renforce le développement commercial de son offre de simulation dans le domaine de la Défense, en particulier l'entraînement tactique terrestre.

C'est avec enthousiasme que je regarde l'avenir d'ECA Group, acteur de référence dans le secteur des technologies au service de la sécurité. Je ne peux que me réjouir de notre solide situation, fruit de 80 ans d'héritage, qui nous permet de renforcer notre développement pour le bénéfice de nos actionnaires, de nos clients et de chacun des collaborateurs du Groupe.



# FOCUS



IGUANA  
OFFRE L'UN  
DES MEILLEURS  
RATIOS POIDS/  
PERFORMANCE  
DU MARCHÉ

Dans la nouvelle gamme de robots terrestres d'ECA Group, IGUANA offre l'un des meilleurs ratios poids/performance du marché grâce à l'utilisation de matériaux composites. Sa faible largeur, ses 4 flippeurs et son bras de très grande amplitude, lui permettent de récupérer un bagage dans les racks cabine d'un avion, d'un train ou d'un bus. Compact et très modulaire, il répond aux besoins les plus récents exprimés par les clients Défense et Sécurité intérieure pour les missions d'inspection, sécurisation et d'intervention.



Cette nouvelle génération de robots est conçue pour les missions en environnements exigus et contraignants (sites chimiques et nucléaires) et lieux publics/moyens de transports (aéroports, gares/ avions ou bus).

IGUANA complète la gamme de robots d'ECA Group composée en outre du robot compact COBRA et du robot polyvalent CAMELEON.

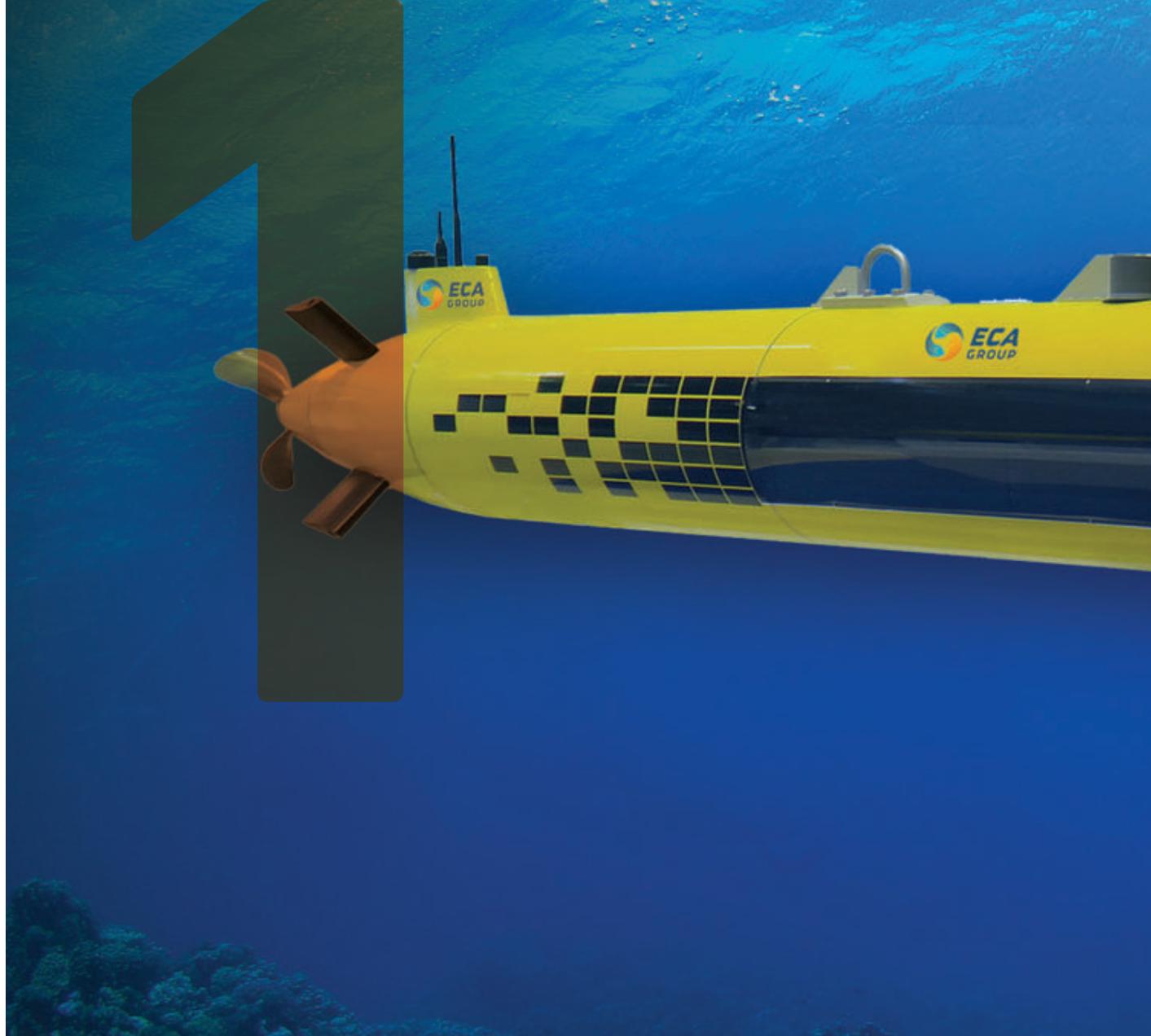
# FOCUS

Le Groupe ECA a signé en octobre 2015 un nouveau contrat portant sur la fourniture de deux robots sous-marins autonomes portatifs (AUV) A9-M pour un montant de plus d'un million d'euros. Largement utilisé par la Marine française et plusieurs autres forces navales depuis 2013, l'A9-M rejoindra très prochainement une flotte de l'OTAN. Cette solution AUV, développée par ECA Group, est spécialement conçue pour l'identification sous-marine, en particulier dans le cadre des opérations de neutralisation des mines en eaux peu ou moyennement profondes. La gamme A9, élaborée en 2012, intègre les dernières technologies AUV tout en bénéficiant des 50 années d'expérience du Groupe ECA en matière de robotique. Grâce à leur design modulaire, ils peuvent accueillir différentes charges utiles et servir dans le cadre de différentes applications, telles que la détection et la classification des mines, la surveillance des fonds marins, des zones côtières et des ports.



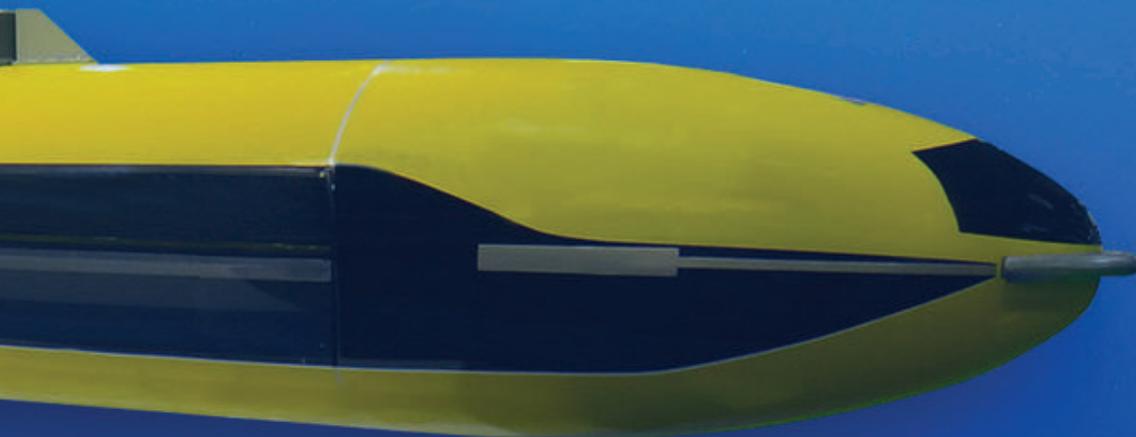
IDENTIFICATION  
SOUS-MARINE,  
EN PARTICULIER  
DANS LE CADRE  
DES OPÉRATIONS  
DE NEUTRALISATION  
DES MINES  
EN EAUX PEU  
OU MOYENNEMENT  
PROFONDES





# PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

<b>1.1 CHIFFRES CLÉS</b>	<b>12</b>	<b>1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS</b>	<b>14</b>
Évolution du chiffre d'affaires	12	1.2.1 Historique et évolution de la Société	14
Évolution de l'EBITDA	12	1.2.2 Activités, marchés et concurrence	15
Évolution du résultat opérationnel courant	12	1.2.3 Principales filiales et organigramme au 31 décembre 2015	19
Évolution du résultat opérationnel	12	1.2.4 Faits marquants	19
Principales données financières	13		
Saisonnalité	13		
Investissements	13		
Effectifs	13		



<b>1.3</b>	<b>STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&amp;D20</b>		<b>1.5</b>	<b>ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ ECA SA</b>	<b>26</b>
1.3.1	Stratégie	20	1.5.1	Rôle d'ECA au sein du Groupe	26
1.3.2	Perspectives d'avenir	20	1.5.2	Activité et résultats	26
1.3.3	Politique d'investissement et R&D	20	1.5.3	Proposition d'affectation du résultat	26
1.3.4	Événements postérieurs à la clôture	22	1.5.4	Délais de paiement usuels	27
			1.5.5	Autres informations financières et comptables	28
<b>1.4</b>	<b>ANALYSE DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS</b>	<b>23</b>	<b>1.6</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>30</b>
1.4.1	Analyse des résultats du Groupe	23	1.6.1	Risques juridiques	30
1.4.2	Situation financière du Groupe (trésorerie, financement et capitaux)	25	1.6.2	Risques opérationnels	30
			1.6.3	Risques financiers	32
			1.6.4	Risques industriels et environnementaux	32

## 1.1 CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés sont extraits des états financiers consolidés. Les chiffres 2014 ont fait l'objet de retraitements tels que détaillés au sein de l'annexe aux comptes consolidés 2015 note 1.3 « Retraitement des informations financières des exercices antérieurs ».

### Évolution du chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Aéronautique	27,1	27,0
Robotique et Systèmes Intégrés	63,8	54,8
Simulation	14,4	12,4
Structure & éliminations	(0,1)	(0,3)
<b>CONSOLIDÉ</b>	<b>105,2</b>	<b>93,9</b>

### Évolution de l'EBITDA

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Aéronautique	2,2	2,8
Robotique et Systèmes Intégrés	7,3	6,3
Simulation	3,8	3,0
Structure	0,7	1,0
<b>CONSOLIDÉ</b>	<b>14,0</b>	<b>13,1</b>

### Évolution du résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Aéronautique	2,1	2,5
Robotique et Systèmes Intégrés	3,7	2,2
Simulation	2,7	2,1
Structure	0,3	0,3
<b>CONSOLIDÉ</b>	<b>8,9</b>	<b>7,1</b>

### Évolution du résultat opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Aéronautique	1,1	2,3
Robotique et Systèmes Intégrés	2,2	1,5
Simulation	2,5	1,8
Structure	0,3	0,2
<b>CONSOLIDÉ</b>	<b>6,0</b>	<b>5,8</b>

## Principales données financières

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Capitaux propres <sup>(1)</sup>	70,6	66,2
Trésorerie disponible (a)	12,8	8,9
Dettes financières (b)	(9,6)	(4,2)
Autocontrôle (c)	1,3	0,7
Trésorerie nette incluant l'autocontrôle (a) - (b) + (c)	4,5	5,4

(1) Intérêts minoritaires inclus.

## Saisonnalité

<i>(pourcentage réalisé au second semestre)</i>	2015	2014
Chiffre d'affaires	59 %	58 %
EBITDA	79 %	73 %
Résultat opérationnel courant	93 %	91 %

## Investissements

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Dépenses totales de R&D <sup>(1)</sup>	7,7	7,8
Dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires	7,3 %	8,3 %
Autres investissements capitalisés	3,4	1,0

(1) R&D constatée en charges plus R&D capitalisée au cours de l'exercice.

## Effectifs

	2015	2014
Aéronautique	152	157
Robotique et Systèmes Intégrés	372	349
Simulation	66	60
Structure	4	2
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>593</b>	<b>568</b>

## 1.2 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

### 1.2.1 Historique et évolution de la Société

- 1936 Création d'une société de brevets dénommée ECA (mise en sommeil pendant la guerre)
- 1946 Création de la société ECA, société industrielle chargée d'exploiter les brevets de la précédente société
- 1970 Création du premier robot sous-marin anti-mines PAP 104 (DGA)
- 1979 Conception et réalisation du premier robot sous-marin libre pour l'IFREMER
- 1980 Création de la société CSIP (UK)
- 1983 Succès à l'exportation du PAP MK5 auprès de la Marine britannique
- 1992 Acquisition d'ECA par FINUCHEM
- 1995 FINUCHEM cède 51 % d'ECA à l'allemand STN Atlas
- 1996 Contrat de licence du PAP MK5 pour la Marine japonaise
- 1998 Livraison de PAP Plus pour la Marine turque
- 1999 FINUCHEM reprend le contrôle d'ECA à STN Atlas fin décembre  
Livraison de la première machine spéciale pour l'assemblage de l'A340
- 2000 Rachat par FINUCHEM du solde détenu par STN fin décembre  
Prise de participation au capital d'HYTEC et de l'activité Systèmes & Information de MATRA  
Développement d'OLISTER
- 2001 Première commande pour l'Airbus A380
- 2002 OLISTER Vendu à la Malaisie  
Développement du robot K-STER
- 2003 Programme A380  
Développement et commercialisation d'un véhicule autonome grande profondeur ALISTAR 3000  
Commande MINIROC de développement de robots de combat urbain
- 2004 Introduction d'ECA sur le second marché d'Euronext  
Développement du robot d'intervention H1000 dans le cadre d'un contrat pour la marine nationale. Ce robot, dédié à l'observation et aux petites interventions jusqu'à 1 000 mètres de profondeur, sera commercialisé dans différents pays.  
Montée au capital d'HYTEC - 92 % du capital contrôlé par ECA via le holding COFINADIC dont ECA a racheté le solde du capital au fondateur d'HYTEC
- 2005 Commande ERCT de drones de surface  
Commandes PEA REA et VAMA d'AUV (Autonomous Underwater Vehicles) de défense  
Commande BFR de démantèlement nucléaire pour FRAMATOME  
Accord de partenariat AUV THALES – ECA
- 2006 Acquisition d'ECA FAROS, de la branche terrestre de CYBERNETIX (SACLAY), d'ELECTRONATEC, d'une activité d'assemblage aéronautique et d'ECA SINTERS  
Accord de partenariat ECA CYBERNETIX  
Création d'ECA SINDEL  
Croissance du chiffre d'affaires de 90 %
- 2007 Développement et commercialisation du simulateur mixte A320/B737  
Développement des solutions autonomes : drones de surface et robots sous-marins  
Intégration de SSI INC
- 2008 Commande majeure de robots K-STER  
Commande importante de la DGA dans la lutte contre le terrorisme en Afghanistan  
Cession de notre participation dans Bertin Technologies  
Commande importante de simulateurs pour l'armée américaine  
Commandes significatives dans le domaine du nucléaire  
Fusion-absorption avec la société ECA HYTEC
- 2009 FINUCHEM devient GROUPE GORGÉ  
2 commandes majeures de robots K-STER  
Commandes majeures sur l'A350 XWB chez AIRBUS (Préfal, Keelbeam)  
Notification du PEA Espadon relatif au Système de Lutte Anti-Mines du Futur  
Acquisition de TRITON IMAGING INC
- 2010 Création d'ESFE, filiale implantée à Singapour  
Accord pour la fourniture de l'ensemble des systèmes d'essais au sol A350 XWB avec EADS Test et Services  
Signature du contrat de maintien en conditions opérationnelles des équipements de la CEPHISMER  
Signature d'un contrat de simulation navale au Brésil

2011	<p>Commande majeure de simulateurs aéronautiques pour la Russie</p> <p>Contrat de fourniture d'un ROV 2000 pour la marine française</p> <p>Contrat de fourniture d'AUV ALISTER 100 pour la marine française</p> <p>Contrat de fourniture d'AUV ALISTER 200 pour les garde-côtes japonais</p> <p>Apport partiel des activités opérationnelles d'ECA SA à ECA ROBOTICS</p>
2012	<p>Commande majeure de développement et de fourniture d'équipements sous-marins</p> <p>Contrat de fourniture de robots terrestres cobra MK2 à la DGA</p> <p>Condamnation dans le cadre d'un contentieux avec BAé à 6,2 millions d'euros d'indemnité provisionnelle et l'interdiction de commercialiser le K-STER C</p> <p>Raphaël GORGÉ, PDG de GROUPE GORGÉ, prend la présidence du Groupe</p> <p>Émission d'une OCEANE de 13,5 millions d'euros, souscrite à 99 % par GROUPE GORGÉ</p>
2013	<p>Nomination d'un nouveau Directeur général</p> <p>GROUPE GORGÉ convertit ses OCEANES et monte à plus de 63 % du capital</p> <p>Nouvelle commande importante de simulateurs aéronautiques pour la Russie</p> <p>Conclusion d'une transaction avec BAé ; reprise de la commercialisation du K-STER C</p> <p>Contrat de fourniture de robots terrestres Cobra MK2 à l'armée canadienne</p>
2014	<p>Acquisition d'INFOTRON (drones aériens) contrat de fourniture d'un système de déminage par robots au Kazakhstan</p> <p>Contrat pour la fourniture de drones navals à la Russie</p> <p>Lancement du développement du robot autonome sous-marin A18</p> <p>Livraison de la 2<sup>de</sup> ligne d'assemblage final pour ATR à Toulouse</p> <p>Contrat de fourniture de simulateurs tactiques terrestres pour le Moyen-Orient</p>
2015	<p>Premier succès commercial pour le robot sous-marin A18</p> <p>Validation d'une technologie unique de localisation de pilotes de drones malveillants</p> <p>Signature d'un contrat de plus de 10 millions d'euros pour fournir une nouvelle ligne d'assemblage des tronçons avant de l'A320</p> <p>Prise de participation minoritaire dans la société WANDERCRAFT et création de la société ECA DYNAMICS</p> <p>Lancement d'innovations techniques au salon Milipol (drone IGUANA et simulateur de conduite pour les véhicules militaires légers)</p>

## 1.2.2 Activités, marchés et concurrence

Acteur mondial, reconnu pour son expertise dans la robotique, les systèmes automatisés spécialisés et la simulation, le groupe ECA développe depuis 1936 des solutions technologiques innovantes et complètes pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints.

Son offre s'adresse à une clientèle internationale exigeante en termes de sécurité et d'efficacité, essentiellement dans les secteurs de la défense, du maritime, de l'aéronautique, du nucléaire, de l'énergie, du transport et des équipements industriels.

Le groupe ECA décline ses solutions dans trois pôles d'activité : la Robotique et Systèmes Intégrés, l'Aéronautique et la Simulation.

Le chiffre d'affaires du groupe ECA s'élève à 105,2 millions d'euros en 2015, soit environ 40 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

### Pôle Robotique et Systèmes Intégrés

Neuf des dix premières armées mondiales sont équipées de solutions développées par le groupe ECA. Disposant d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier, le groupe ECA concilie ses expertises en conception de drones mobiles sous-marins, navals, terrestres et aériens et en développement de systèmes intégrés pour une gamme complète de solutions qui s'adressent aux marchés de la défense, du maritime, du nucléaire, du pétrole, du gaz et de l'industrie.

### Marchés de la Robotique et Systèmes Intégrés

Le marché mondial de la robotique mobile est aujourd'hui un marché en forte croissance pour plusieurs raisons :

- le développement des conflits armés dans le monde a incité les États à se doter de nouveaux moyens permettant d'assurer la sécurité de leurs forces armées et de réduire leur exposition aux menaces et aux risques. Cet effet est renforcé avec d'un côté les « armées matures » qui cherchent à limiter leurs pertes

humaines en s'appuyant sur des systèmes de drones et de robots et de l'autre les « nouvelles armées » qui cherchent à accéder immédiatement aux solutions les plus modernes ;

- l'accroissement d'actes et de menaces terroristes pousse les États à sécuriser au maximum leurs sites sensibles (nucléaires, pétrochimiques, etc.) ;
- la raréfaction des ressources naturelles pousse les industriels à faire appel à des technologies avancées pour accéder à de nouvelles réserves dans des environnements de plus en plus extrêmes à un coût optimum.

Le groupe ECA répond à ces nouveaux défis en étant aujourd'hui un des seuls acteurs au monde à disposer d'une offre en robotique mobile complète pouvant agir dans tous les environnements (sous l'eau, en surface, sur terre et dans les airs). Cet avantage concurrentiel unique lui permet d'adresser des besoins très spécifiques sur les différents marchés de la robotique mobile. Le groupe ECA propose non seulement une offre de robotique mobile mais aussi de systèmes de robots pour réaliser des missions spécifiques. Sur ce volet de systèmes de robots, le groupe ECA s'appuie sur ses activités et compétences de simulations tactiques décrites au sein du pôle Simulation.

### Défense et Sécurité

Depuis plus de 60 ans, les solutions en robotique mobile, en simulation d'entraînement et systèmes télécommandés du groupe ECA répondent aux besoins précis de sécurité intérieure et forces spéciales de nombreux pays et accompagnent et soutiennent les forces navales, aériennes et terrestres de nombreuses armées. Ce marché est le plus important du groupe ECA et représente environ 50 % de son chiffre d'affaires.

Le Groupe intervient par exemple sur des missions de :

- lutte anti sous-marine (déminage sous-marin, systèmes sous-marins) ;
- missions de reconnaissance tactique (protection d'infrastructures sensibles, protection intérieure, protection des armées, protection des bases, surveillance et protection des eaux territoriales).

**Maritime**

L'offre en robotique avancée du groupe ECA répond parfaitement aux différentes contraintes et spécificités des activités du secteur maritime, qu'elles aient lieu sur ou sous l'eau. Ainsi, les solutions d'AUV (*Autonomous Underwater Vehicles*) et de ROV (*Remotely Operated Vehicles*) équipées de caméras, de capteurs ou de bras articulés répondent à une large variété de missions telles que :

- l'exploration des fonds sous-marins (recherche de nouvelles réserves sous-marines, recherche hydrographique et océanographique, inspection et étude des gisements sous-marins) ;
- la surveillance de zones sensibles (plateformes offshore) ;
- les opérations de recherche et sauvetage.

**Énergie et Industrie**

Les solutions développées par le Groupe sont particulièrement adaptables aux secteurs de l'énergie et de l'industrie nécessitant de pouvoir agir de très près dans des milieux dangereux et contraints pour l'homme. En effet, l'ensemble des drones du Groupe est équipé de caméras ou de bras articulés, et peut également être résistant aux radiations ou être équipé de capteurs divers.

Ces compétences permettent au Groupe de pouvoir intervenir sur des missions comme :

- l'inspection, la protection et la maintenance de réseaux d'eau et industriels ;
- la surveillance des infrastructures (barrages, raffineries, champs d'éoliennes, centrales nucléaires, etc.) ;
- le démantèlement de centrales nucléaires ;
- la gestion des déchets.

**Concurrence**

Le marché de la robotique mobile est un marché couvrant un nombre très important d'applications. Le groupe ECA fait face à des concurrents différents selon le type d'applications. Ils ont pour point commun d'être pratiquement tous des groupes internationaux de taille significative. On pourra notamment citer :

- sur les robots sous-marins, les groupes KONGSBERG et BLUEFIN Robotics pour les AUV (*Autonomous Underwater Vehicles*), les groupes ATLAS ELEKTRONIK et BAé Systems sur les robots de déminage sous-marins, le groupe SAAB Seaeye sur les ROV (*Remotely Operated Vehicles*) ;
- sur les drones navals, le groupe ELBIT Systems pour les USV (*Unmanned Surface Vehicles*) ;
- sur les robots terrestres les groupes NEXTER, IROBOT et TELEROB ;
- sur les drones aériens les groupes AIRBUS, AIRROBOT, MICRODRONES, AERYON LABS ou encore BERTIN Technologies.

Les compétences de R&D sont critiques pour adapter les vecteurs, les charges utiles, l'analyse des données et les systèmes aux besoins des missions. La capacité d'ECA à fournir cette offre intégrée dans tous les milieux distingue ECA de ses concurrents.

**Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché**

De nombreuses solutions développées par le Groupe sont aujourd'hui parmi les plus reconnues sur le marché de la robotique mobile. Nous citerons ci-dessous quelques exemples emblématiques :

- Le PAP MK6

Le PAP MK6 fait partie de la gamme des ROV (*Remotely Operated Vehicles*) automoteur, dédié à la guerre des mines. Il a une capacité de charge élevée. Sa conception robuste et fiable et son système de propulsion fort lui permettent de faire face à des courants forts et de résister à des conditions environnementales difficiles.

Le système de « contrôle commande » offre des fonctions de pilotage automatique.



- Gamme des AUV

Le groupe ECA possède une gamme complète d'AUV des plus compacts avec les A9 aux plus gros avec les A27 ou ALISTAR 3000. Tous partagent une architecture informatique, des logiciels d'autonomie et une interface de supervision communs. Ils ont tous une grande endurance (supérieure à 30 heures pour certains) et une grosse capacité d'emport de capteurs. Ils permettent de réaliser les missions les plus exigeantes. L'AUV A27 est utilisé par la marine française notamment pour l'hydrographie et les opérations de surveillance sous-marine à grand rayon d'action.



● Gamme des INSPECTOR

L'INSPECTOR est un drone de surface dédié à la protection de structures maritimes critiques telles que les plates-formes offshore. En effectuant la surveillance, la reconnaissance, la détection des menaces et leur identification, la gamme des INSPECTOR fournit aux opérateurs un état réel de la situation.

● Le COBRA

Le COBRA est un drone terrestre équipé, d'une caméra jour et nuit. Il est dédié aux opérations d'inspection et de reconnaissance. Il peut être facilement déployé par un soldat débarqué et contrôlé à distance sur le terrain grâce à son système de commande à distance.



● IT180

Le drone aérien IT180 fait partie de la gamme des UAV (*Unmanned Autonomous Vehicle*). Il s'agit d'une solution d'inspection sans pilote. Ce drone offre une longue endurance (120 min), une capacité à être téléopéré en longue distance (10 km) tout en assurant une qualité de données élevée. Ce drone existe également en version captive.



**Pôle simulation**

Le groupe ECA dispose d'une gamme très complète de simulateurs de conduite et de simulateurs d'entraînement aux missions à la pointe des technologies.

**Marchés de la simulation**

Le groupe ECA s'adresse au marché de la simulation d'entraînement à la conduite, qu'elle soit civile ou militaire, et au marché de la simulation de missions tactiques.

**La simulation d'entraînement à la conduite**

L'offre du Groupe couvre tous les environnements et s'adresse à des clients de la défense et du civil pour la :

- simulation de conduite aérienne sur les appareils AIRBUS et BOEING ;
- simulation de conduite terrestre (motos, automobiles, bus, poids lourds – civile ou militaire) ;
- simulation de conduite maritime (application civile ou militaire).

Les clients de ces solutions sont les compagnies aériennes, les centres de formation et écoles de conduite et les écoles de formation maritime ainsi que les armées et forces navales de différents pays.

**La simulation de missions tactiques**

Le Groupe offre également des solutions permettant l'entraînement aux différentes situations que peuvent rencontrer la police, les pompiers, les armées etc. sans risques pour leurs personnels.

Ces solutions couvrent des missions de :

- sécurité intérieure (police, lutte contre le feu) ;
- défense (exploration de zones dangereuses, déminage sous-marin) ;
- maritime (lutte anti-pollution, gestion de crises, gestion du positionnement dynamique).

**Concurrence**

Le marché de la simulation est un marché concurrentiel où l'on retrouve d'une part des acteurs internationaux de très grande taille et d'autre part des acteurs locaux *low-cost* :

- les concurrents de grande taille évoluent notamment sur le marché spécifique de la simulation de conduite militaire et de la simulation tactique. On citera notamment les groupes BAé Systems, THALES Simulation, LOCKHEED MARTIN, SAAB et L3 ;
- sur le marché de la simulation de conduite civile, les concurrents sont essentiellement des concurrents nationaux, plus ou moins nombreux en fonction des pays. On notera EDISER et DEVELTER en France, DORON et L3 aux États-Unis ;
- sur le marché de la simulation de conduite aérienne, on pourra citer CAE au Canada, L3 Link simulation training, AEROSIM et INDRA aux États-Unis et SIM Industrie aux Pays-Bas.

L'importance de la R&D est critique sur ce marché concurrentiel afin de proposer des situations de conduite de plus en plus réelles.

D'autre part, le caractère mondial de ce marché implique une veille très importante sur les réglementations de chaque pays en termes de sécurité routière, aérienne et maritime afin de proposer des logiciels de simulation incluant les dernières réglementations.

### Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le groupe ECA a développé une gamme de solutions très large qui va des simulateurs de conduite terrestre, aérienne et maritime aux simulateurs de missions tactiques :

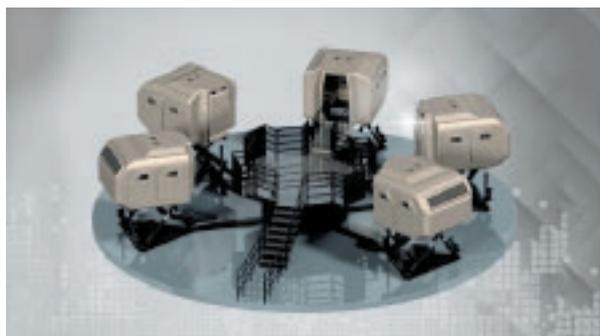
- Simulateur de conduite civile

Ce simulateur offre une cabine réaliste, un logiciel complet de formation et des visuels réalistes. Il comprend une plate-forme de mouvement qui tangue, roule et soulève toute la cabine pour simuler le mouvement d'un véhicule réel en conduite sur la route.



- Simulateur militaire tactique

Ce simulateur offre aux armées la possibilité de s'entraîner comme si elles se trouvaient sur de véritables théâtres d'opérations.



- Simulateur naval tactique

Ce simulateur naval permet aux marins de tous niveaux de se familiariser avec les procédures tactiques et les paramétrages de capteurs grâce à l'utilisation de scénarios complexes et réalistes, dans un environnement de formation totalement sécurisé.

### Pôle Aéronautique

Le pôle Aéronautique du groupe ECA propose une offre de solutions destinée à l'aviation civile et militaire. Son expertise du domaine alliée à celles de la robotique et de l'automatisme lui permet de répondre aux exigences des constructeurs aéronautiques, des compagnies aériennes, des centres de maintenance et de réparation, ainsi qu'à celles de la défense aérienne.

### Marchés de l'Aéronautique

Le groupe ECA conçoit aussi bien des postes d'assemblage, des outillages de production et de maintenance, des équipements électroniques embarqués, et des équipements de tests pour les constructeurs aéronautiques que des équipements mécatroniques de réparation et de maintenance (GSE - *Ground Support Equipment*) pour les exploitants d'aéronefs.

La montée en cadence des usines des grands constructeurs aéronautiques français est un facteur de croissance de l'activité du pôle. L'offre intégrée du pôle est particulièrement adaptée aux FAL (*final assembly lines*) des plus petits constructeurs.

### Concurrence

Sur un marché en pleine mutation économique, l'aéronautique exige de ses partenaires réactivité, qualité, strict respect des délais et des coûts.

Grâce à son expertise reconnue sur ses différentes activités, le groupe ECA est capable de garantir innovation et efficacité économique à ses clients. Le Groupe est aujourd'hui un fournisseur de premier rang pour les constructeurs aéronautiques et exploitants d'aéronefs. Il fait face à des acteurs de plus ou moins grande taille comme GE Power Conversion sur ses solutions d'équipements de tests ; id3D sur la partie outillages de production et de maintenance ou encore SEROMA et PRONOË sur la totalité des métiers du groupe ECA sur ce pôle (équipements de tests, lignes d'assemblage, outillages de production).

### Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le groupe ECA a aujourd'hui une expertise reconnue par ses clients auxquels il fournit des produits et solutions éprouvés comme :

- *Production Line*

Le Groupe conçoit et livre des lignes de production aux constructeurs aéronautiques.

- *Power Board Test Bench*

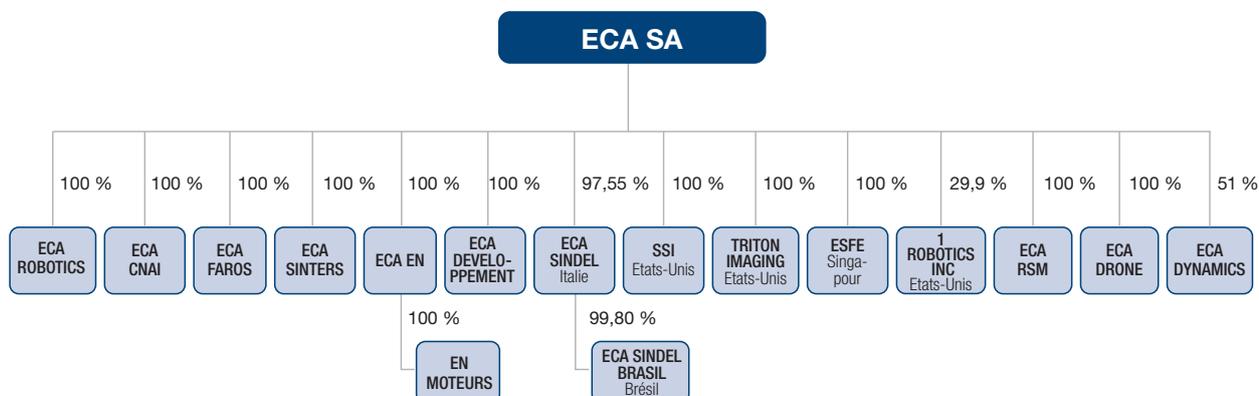
Ce banc d'essai a été développé pour Airbus. Il est utilisé pour aider à concevoir tous les nouveaux programmes d'Airbus. Il est également fourni aux fabricants de cartes d'alimentation pour leurs tests de production finale.



- *ATR GSE (ground support equipment)*

Le groupe ECA est homologué ATR dans le monde entier. Le Groupe conçoit, fabrique, répare et calibre tous les outils de support d'équipements au sol pour ATR.

### 1.2.3 Principales filiales et organigramme au 31 décembre 2015



Les mouvements importants (acquisitions et cessions) intervenus dans l'organigramme ces trois dernières années sont les suivants :

	Entrées dans le périmètre	Sorties de périmètre
2015	WANDERCRAFT <sup>(1)</sup>	-
	ECA DRONE	-
	ECA DYNAMICS	-
2014	INFOTRON	-
	ECA RSM	-
2013	-	OD ECA

(1) Prise de participation minoritaire.

La liste complète des sociétés du Groupe, regroupées par pôle, figure dans la note 13 « Liste des sociétés consolidées » de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau des filiales et participations de ECA SA figure en note 6 de l'annexe aux comptes individuels de la Société. Les comptes consolidés sont insérés dans le chapitre 3.1 du présent document, les comptes individuels d'ECA SA sont insérés au chapitre 3.2.

### 1.2.4 Faits marquants

L'année 2016 a été pour le groupe ECA une année particulièrement dynamique en termes de R&D. De nombreux développements techniques sont venus renforcer la gamme de solutions déjà très complète du groupe ECA : lancement du robot terrestre IGUANA, développement de la version captive du drone aérien IT180, commercialisation d'un simulateur militaire haut de gamme de dernière génération.

D'un point de vue commercial, de nombreux contrats significatifs ont été remportés sur l'ensemble des pôles, en France comme à l'international : une première commande de près d'un million d'euros pour des drones aériens au Moyen-Orient, la vente du premier robot autonome sous-marin de dernière génération A18 pour un montant de plusieurs millions d'euros, une commande de plusieurs millions d'euros pour la fourniture de drones sous-marins autonomes dans le cadre du programme franco-anglais MMCM, un contrat de plus de 10 millions d'euros pour la fourniture de la nouvelle ligne d'assemblage des tronçons avant de l'A320, un contrat portant sur la fourniture de deux robots sous-marins autonomes portatifs (AUV) A9-M pour un montant de plus d'un million d'euros...

Enfin, d'un point de vue capitalistique, le pôle a annoncé une prise de participation minoritaire dans la société WANDERCRAFT, l'une des rares sociétés spécialisées dans les plus récentes technologies de robotique dynamique et la création d'une société : ECA Dynamics. Dans le cadre de cette société, le pôle développe des robots bipèdes ou quadrupèdes pour les domaines de la défense et la sécurité.



## 1.3 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&D

### 1.3.1 Stratégie

2015 voit la croissance d'ECA s'accroître. Le travail de renforcement de ses positions dans ses marchés cœurs, en particulier la robotique mobile et les systèmes de robots commence à porter ses fruits. Pour cela le Groupe bénéficie de plusieurs facteurs favorables, en particulier la croissance des marchés de la robotique avancée, les besoins de montée en cadence en aéronautique et le renforcement de la simulation dans les formations et entraînements. Les investissements initiés en commerce, marketing et communication vont continuer à produire leurs effets sur les prises de commandes et le chiffre d'affaires et permettre à ECA de renforcer sa présence à l'export.

- La division **Robotique et Systèmes Intégrés** se développe en priorité sur les systèmes de robots. De plus en plus, les clients demandent la fourniture d'un ensemble de robots différents et complémentaires pour la réalisation d'une mission. Pour accélérer ce développement, ECA poursuit un ambitieux programme de Recherche & Développement pour fournir des systèmes de robots coopérant entre eux et dotés d'une autonomie toujours croissante tout en commençant à proposer une offre de service pour ses drones aériens.
- La division **Aéronautique** renforce ses positions de fournisseurs de premier rang de systèmes d'assemblage et de tests des usines tout en diversifiant sa base de clients et en renforçant son positionnement d'acteur de haute technologie.
- La division **Simulation** continue de se concentrer sur le domaine de l'entraînement aux missions notamment pour la défense ou la sécurité.

### 1.3.2 Perspectives d'avenir

Pour l'année 2016, le Groupe est positionné sur de nombreux appels d'offres significatifs : drones aériens, systèmes complets de robots, systèmes d'assemblage pour l'aéronautique, systèmes intégrés sous-marins, etc. Le carnet de commandes fermes s'élevait à 94 millions d'euros début 2016.

Le Groupe vise un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros pour 2016.

#### Informations récentes

Début 2016, le Groupe a communiqué (janvier) sur la création de la société ECA DRONE. Cette structure aura vocation à fournir des services aux clients du secteur civil autour de la gamme de drones IT180 et à assurer la maintenance des drones IT180.

En février, le Groupe a communiqué sur les importants succès commerciaux dans le domaine des drones aériens. Le groupe ECA a en effet vu ses commandes de drones aériens de type IT180 décoller. Depuis le début d'année 2016, onze de ces drones ont été vendus pour un montant total des contrats supérieur à 3 millions d'euros. Tous ces drones sont livrables sur 2016.

Enfin, en mars, le groupe ECA a annoncé avoir remporté trois commandes dans les simulateurs navals en Asie au cours des dernières semaines pour un montant cumulé supérieur à 6 millions d'euros.

### 1.3.3 Politique d'investissement et R&D

#### Politique de R&D

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

En 2015, l'effort de Recherche et Développement (R&D) a concerné les trois pôles. Les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- poursuite du programme « Systèmes de robots » pour améliorer l'autonomie décisionnelle, la perception et la coopération entre tous les drones du Groupe ;
- développement du démonstrateur de drone captif IT180-999. Des démonstrations auront lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2016 à la marine et à l'armée de terre ;
- développement et industrialisation du drone électrique IT180 électrique à grande endurance (une heure) l'IT180-60. Ce drone a été livré à un premier client en novembre 2015 ;
- développement du nouveau robot terrestre Iguana ;
- poursuite du programme AUV (*Autonomous Underwater Vehicle*) : système de gestion de l'énergie, système de lancement et récupération par mer forte, moteur électrique modulaire de propulsion à rendement élevé. Le développement de l'A18D s'est poursuivi en 2015, le premier exemplaire a été vendu en 2015, il sera livré mi 2016 ;
- développement du simulateur d'entraînement à la maintenance A350 ;
- développement du simulateur militaire terrestre de conduite de véhicules blindés dont les premiers exemplaires seront livrés au second semestre 2016.

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2015 à environ 7,7 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Recherche et développement immobilisée	3,3	2,2	1,5
Recherche et développement constatée en charges	4,4	5,6	9,4
<b>DÉPENSES TOTALES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>7,7</b>	<b>7,8</b>	<b>10,9</b>
Recherche et développement totale en % du chiffre d'affaires	7,3 %	8,3 %	11,7 %
Crédits d'impôt de l'exercice	2,7	2,6	3,0
Recherche et développement nette des crédits d'impôt	5,0	5,2	7,9

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, Bpifrance, FUI, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu des crédits d'impôt recherche pour un total de 2,7 millions d'euros, dont 1,8 millions d'euros sont constatés en produit au compte de résultat de l'année et 0,9 million d'euros est comptabilisé en produits différés et contribuera aux résultats futurs. Sur le total de 2,7 millions d'euros de CIR, 2,0 millions d'euros ont été constatés par le pôle Robotique et Systèmes Intégrés.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il n'est que très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

Voici la valeur des investissements sur trois ans :

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Recherche et développement <sup>(1)</sup>	3,3	2,2	1,5
Autres immobilisations incorporelles	0,4	0,4	0,3
Terrains et constructions	0,1	0,1	0,0
Installations techniques, matériel	2,3	0,4	0,6
Autres immobilisations corporelles <sup>(2)</sup>	0,5	-	0,0
<b>TOTAUX</b>	<b>6,7</b>	<b>3,2</b>	<b>2,5</b>

(1) Uniquement la R&D immobilisée.

(2) Acomptes et immobilisations en cours.

En 2015, il n'y a pas eu d'investissement significatif en matière de croissance externe, le Groupe a pris une participation minoritaire de 9 % dans la société WANDERCRAFT.

Il n'y a pas d'investissement significatif pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris. Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

### Principaux investissements réalisés en 2015

En dehors de la recherche et développement, les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de logiciels, d'outillages pour les ateliers, d'aménagement et d'installation de locaux.

Les investissements du Groupe se sont élevés à 6,7 millions d'euros. Ils sont composés pour plus de la moitié d'investissements incorporels (R&D, logiciels). Les investissements industriels sont majoritairement financés sur fonds propres et parfois en crédit-bail. Les investissements immobiliers, peu fréquents, sont financés par endettement, classique ou sous forme de crédit-bail.

### Immobilisations corporelles importantes/locations immobilières

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de quelques actifs immobiliers décrits ci-après, d'agencements, d'installations et de matériel informatique. Le parc de véhicules est essentiellement loué auprès de sociétés spécialisées. L'activité du Groupe n'étant pas une activité de production industrielle en série, le Groupe ne dispose que de très peu de machines de production mais essentiellement d'outillages pour lesquels il n'est pas effectué de mesure de taux d'utilisation.

En matière immobilière, le Groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique. Le Groupe est propriétaire de locaux utilisés pour les activités du Groupe à La Garde (proximité de Toulon, 83, site principal d'ECA) et à Lannion (22, site de ECA FAROS). Des locaux sont détenus en contrat de crédit-bail à Gênes (Italie, site d'ECA SINDEL). Les sites actuellement en location ou des sites opérationnels similaires ne présentent pas de risque quant à la pérennité de leur disponibilité. En 2015, plusieurs filiales ont déménagé pour des locaux plus adaptés : il s'agit d'ECA CNAI et ECA SINTERS qui partagent maintenant les mêmes locaux, d'ECA EN et d'ECA FAROS. Au total, la moitié des effectifs du Groupe est concernée par ces déménagements dans des locaux plus fonctionnels et plus spacieux. Les sites de Toulouse et Nantes

restent en location. Le nouveau site d'ECA FAROS a été pour partie acquis auprès de l'aménageur en échange de l'ancien bâtiment d'ECA FAROS et pour une autre partie pris en location sur le même site.

ECA EN était locataire de locaux à Saint-Herblain. Le bailleur de ces locaux, la SCI FERCA, a été condamné sous astreinte à faire réaliser des travaux de désamiantage. Les travaux n'ayant pas été achevés dans les délais, la SCI FERCA a été condamnée en mars 2013 à verser à ECA EN une astreinte de 3 millions d'euros et à finir les travaux de dépollution sous nouvelle astreinte. En appel, cette astreinte a ensuite été annulée et la SCI FERCA n'a pas poursuivi les travaux de dépollution. C'est dans ces conditions qu'ECA EN a décidé de déménager son activité et libéré les locaux en juin 2015.

Le Groupe ne dispose pas d'équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales significatives.

### 1.3.4 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

## 1.4 ANALYSE DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS

### 1.4.1 Analyse des résultats du Groupe

Le Conseil d'administration a, le 30 mars 2016, arrêté les comptes consolidés 2015 qui font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 105 218 milliers d'euros ;
- un résultat net de 6 696 milliers d'euros ;
- un résultat net part du Groupe de 6 742 milliers d'euros.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), référentiel adopté par l'Union européenne et publié au *Journal officiel* du 13 octobre 2003. Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2015 et 2014. Les comptes 2014 ont fait l'objet de retraitements décrits dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 105,22 millions d'euros, contre 93,87 millions d'euros en 2014.

Le résultat opérationnel courant ressort à 8,87 millions d'euros, contre 7,06 millions d'euros en 2014.

Les produits financiers (nets des charges financières) s'élèvent à 0,09 million d'euros, contre 0,1 million d'euros en 2014.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de + 0,61 million d'euros (- 1,7 million d'euros en 2014), l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 6,70 millions d'euros, contre 4,18 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce bénéfice net de l'ensemble consolidé se répartit comme suit :

- part du Groupe : + 6,742 millions d'euros ;
- part des minoritaires : - 0,046 million d'euros.

#### Principaux agrégats du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	105 218	93 869	12,1 %
Résultat opérationnel courant	8 868	7 057	25,7 %
Résultat opérationnel	6 000	5 809	3,3 %
Charges et produits financiers	86	120	n/s
Impôt	610	(1 747)	n/a
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>6 696</b>	<b>4 183</b>	<b>60,1 %</b>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>6 742</b>	<b>4 195</b>	<b>60,1 %</b>

La marge opérationnelle courante est donc en croissance très forte, supérieure à celle du chiffre d'affaires. L'évolution du compte de résultat doit cependant être analysée en prenant en compte l'impact des éléments non récurrents. Les tableaux ci-après mettent en lumière la contribution de ces éléments :

#### Évolution du résultat opérationnel ajusté

(en millions d'euros)	2015	2014 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>
Aéronautique	2,09	2,45	1,86
Robotiques et Systèmes Intégrés	3,29	1,92	2,56
Simulation	2,67	1,99	1,05
Structure et éliminations	0,26	0,21	(0,53)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ</b>	<b>8,31</b>	<b>6,57</b>	<b>4,94</b>
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions	(0,68)	(0,76)	(0,66)
Coût des déménagements	(1,63)	-	-
Contentieux BAé	-	-	2,34
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL CONSOLIDÉ</b>	<b>6,00</b>	<b>5,81</b>	<b>6,62</b>

(1) Les chiffres 2014 et 2013 tiennent compte des modifications détaillées dans les annexes aux comptes consolidés 2015 et 2014.

Ajusté des éléments les plus exceptionnels qui le composent, le résultat opérationnel est en amélioration nette entre 2013 et 2015 (+ 68 %).

L'ensemble de l'activité du Groupe peut être résumé dans les deux tableaux suivants :

### Exercice 2015

(en milliers d'euros)	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	27 125	63 761	14 394	2 871	(2 933)	105 218
EBITDA <sup>(1)</sup>	2 221	7 273	3 793	738	-	14 026
% du chiffre d'affaires	8,2 %	11,4 %	26,3 %	25,7 %	-	13,3 %
Résultat opérationnel courant	2 089	3 734	2 759	296	-	8 868
% du chiffre d'affaires	7,7 %	5,9 %	19,1 %	10,3 %	-	8,4 %
Résultat opérationnel	1 060	2 196	2 485	259	-	6 000
% du chiffre d'affaires	3,9 %	3,4 %	17,3 %	9 %	-	5,7 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	150	2 300	869	-	-	3 318
Autres investissements corporels et incorporels	880	2 108	324	99	-	3 411

(1) Une réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel courant est faite en note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Exercice 2014

(en milliers d'euros)	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	27 008	54 769	12 365	2 531	(2 805)	93 869
EBITDA <sup>(1)</sup>	2 805	6 340	2 979	980	-	13 103
% du chiffre d'affaires	10,4 %	11,6 %	24,1 %	38,7 %	-	14,0 %
Résultat opérationnel courant	2 489	2 190	2 078	301	-	7 057
% du chiffre d'affaires	9,2 %	4,0 %	16,8 %	11,9 %	-	7,5 %
Résultat opérationnel	2 278	1 500	1 819	212	-	5 809
% du chiffre d'affaires	8,4 %	2,7 %	14,7 %	8,4 %	-	6,2 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	42	1 401	790	-	-	2 234
Autres investissements corporels et incorporels	101	549	108	379	-	1 137

(1) Une réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel courant est faite en note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

### Aéronautique

Le chiffre d'affaires du pôle Aéronautique est en légère croissance de 0,4 %. Le chiffre d'affaires de ce pôle est très majoritairement réalisé en France, de l'ordre de 90 % comme en 2014.

Le taux de marge opérationnelle courante du pôle Aéronautique est en recul à 7,7 %, contre 9,2 % en 2014. Le taux de marge est néanmoins bien meilleur au second semestre, grâce à la meilleure contribution au second semestre du contrat de plus de 10 millions d'euros remporté avec Airbus au premier semestre.

À fin d'exercice le carnet de commandes est en croissance de 32 % et atteint 14,5 millions d'euros.

### Robotiques et Systèmes Intégrés

Le chiffre d'affaires du pôle est en croissance de 16,4 %. Il est réalisé pour environ 60 % à l'international (export direct uniquement), contre 50 % en 2014 et 40 % en 2013. Cette évolution illustre l'internationalisation croissante et rapide des activités de ce pôle.

Le taux de marge opérationnelle courante du pôle atteint 11,4 % contre 11,6 % en 2014, il est donc relativement stable alors que des dépenses à caractère d'investissement sont réalisées depuis 2014 en matière commerciale, marketing et R&D. Le second semestre affiche une performance bien meilleure : 58 % du chiffre d'affaires de l'exercice est réalisé au second semestre, en dégagant une marge opérationnelle courante de 4,3 millions d'euros contre une perte de 0,5 million d'euros au premier semestre.

À fin d'exercice, le carnet de commandes est en croissance de 5 % et atteint 69 millions d'euros.

### Simulation

Le chiffre d'affaires du pôle Simulation est en croissance de 16,4 %. En 2014, l'export direct représentait 80 % du chiffre d'affaires, ce n'est que la moitié en 2015 mais la part de l'international est en réalité supérieure, le client final de plusieurs commandes livrées en France étant en fait à l'international.

Le taux de marge opérationnelle courante du pôle atteint 19,1 % contre 16,8 % en 2014. Cette amélioration du niveau de marge

s'explique essentiellement par un effet de volume, avec la réalisation de plusieurs simulateurs tactiques.

À fin d'exercice le carnet de commandes est en recul de 38 % mais il avait connu une forte croissance en 2013. Il représente trois trimestres d'activité en s'élevant à 10,5 millions d'euros.

## 1.4.2 Situation financière du Groupe (trésorerie, financement et capitaux)

La situation nette consolidée s'élève à 70,6 millions d'euros contre 66,2 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie nette consolidée (disponibilités pour 12,8 millions d'euros moins la somme des emprunts et des dettes financières pour 6,6 millions d'euros et des concours bancaires pour 3,0 millions d'euros) s'élève à 3,2 millions d'euros. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, elle s'élevait à 4,7 millions d'euros. Les actions d'autocontrôle détenues par ECA ne sont pas incluses dans ces chiffres. La trésorerie nette corrigée de l'autocontrôle s'élève à 4,5 millions d'euros (contre 5,4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2015).

La diminution de la trésorerie nette s'explique notamment par le niveau des investissements de l'exercice, qui reste soutenu avec le maintien d'un niveau élevé d'investissement en R&D et en 2015 des investissements moins récurrents dans le cadre de l'emménagement de plusieurs filiales dans de nouveaux locaux. Par ailleurs le besoin en fonds de roulement a augmenté de 3 millions d'euros, une augmentation principalement liée à des éléments hors exploitation (crédits d'impôt non imputables sur de l'impôt à payer). Le BFR d'exploitation (client, fournisseurs et stocks) est en baisse de 1,2 million d'euros, ce qui est une bonne performance compte tenu de la croissance du chiffre d'affaires et du niveau d'activité particulièrement fort en fin d'année 2015.

Des informations détaillées sur les dettes financières du Groupe et les éventuels covenants associés sont données dans l'annexe aux comptes consolidés (note 8 « Financement et instruments financiers »).

## 1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ ECA SA

### 1.5.1 Rôle d'ECA au sein du Groupe

L'organisation du Groupe est la suivante :

ECA SA est une holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales. La Société n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, opérations, etc.) ;
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, analystes, etc.) ;
- apporter une assistance technique (contrôle de gestion, juridique, etc.) ;
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité, etc.).

Ses ressources sont assurées grâce aux dividendes qu'elle reçoit et grâce à des contrats de prestations de services conclus avec ses filiales. ECA SA est également liée à GROUPE GORGÉ (l'actionnaire majoritaire d'ECA) et PÉLICAN VENTURE (holding de la famille GORGÉ et actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ).

ECA est une filiale de GROUPE GORGÉ depuis 1992.

GROUPE GORGÉ est un groupe industriel spécialisé dans quatre domaines de compétence : les Systèmes Intelligents dédiés à la Sûreté, la Protection en Milieux Nucléaires, les Projets et Services Industriels et l'Impression 3D. La vocation du Groupe est d'assurer une protection et une sécurité totales à ses clients, délivrer un service industriel irréprochable.

Le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté de GROUPE GORGÉ est constitué de la société ECA SA et de ses filiales.

Sa vocation est d'élaborer des Systèmes Intelligents de Sûreté à forte valeur ajoutée technologique destinés à agir en milieu hostile et contraints pour des applications civiles et de Défense.

Le pôle Projets et Services Industriels de GROUPE GORGÉ réalise les Projets Industriels des acteurs de l'industrie et du tertiaire et en assure la maintenance. Ses activités recouvrent la robotique industrielle, l'électricité, les automatismes ; la protection incendie (conception, installation et maintenance de systèmes fixes de protection automatique par sprinklers, robinets d'Incendie armés), la conception et fourniture de portes et murs anti-incendie et explosion.

Le pôle Protection en Milieux Nucléaires de GROUPE GORGÉ développe des solutions de protection par cloisonnement en bâtiments exploitant des matières radioactives (essentiellement des centrales nucléaires), et de radioprotection des hommes évoluant en milieu ionisants. Les ingénieurs du pôle réalisent aussi des missions d'ingénierie et de conseil spécialisé dans les études et recherches pour la sûreté des installations nucléaires, mais aussi des sites pétrochimiques et industries de l'innovation énergétique.

Le pôle Impression 3D conçoit et commercialise des imprimantes 3D professionnelles et les résines nécessaires à leur fonctionnement. Il a également une activité de fabrication de pièces plastiques ou métal en impression 3D.

En 2015, le sous-groupe ECA représente 40 % du chiffre d'affaires de GROUPE GORGÉ contre 42 % en 2014 et 42 % du résultat opérationnel courant contre 45 % en 2014.

### 1.5.2 Activité et résultats

Le Conseil d'administration du 30 mars 2016 a arrêté les comptes sociaux de la société ECA SA faisant apparaître :

- un chiffre d'affaires de 2 871 milliers d'euros ;
- un résultat net de 5 600 milliers d'euros.

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2,87 millions d'euros, contre 2,53 millions d'euros en 2014. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 0,20 million d'euros, contre 0,21 million d'euros en 2014.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 5,36 millions d'euros, contre 7,39 millions d'euros en 2014. Le résultat financier d'ECA en 2015 s'élève à 5,16 millions d'euros (7,18 millions en 2014), incluant des dividendes pour 4,33 millions d'euros (4,55 millions d'euros en 2014).

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 0,01 million d'euros (contre - 2,9 millions d'euros en 2014), l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 5,60 millions d'euros, contre 5,22 millions d'euros en 2014.

Par ailleurs, les actionnaires sont amenés à se prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 1 066 euros, ainsi que le montant d'impôt théorique correspondant, soit 355 euros.

### 1.5.3 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2015 représente un bénéfice de 5 600 426,73 euros. Le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2016 a décidé de proposer d'affecter une somme de 350,00 euros à la réserve légale, pour la porter à 10 % du capital social, le résultat disponible s'élèverait en conséquence à 5 600 076,73 euros. Au titre de l'exercice 2015, nous vous proposons de procéder à une distribution de dividende de 2 657 373,90 euros (0,30 euro par action), à prélever sur le résultat de l'exercice disponible.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 857 913 actions composant le capital social au 30 mars 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence. Dans ce cas, le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement et le cas échéant la Société opérerait par prélèvement complémentaire sur le compte « report à nouveau », sur la base des dividendes effectivement mis en paiement, compte tenu du nombre d'actions nouvelles créées ouvrant droit à dividende à la date de distribution du dividende.

Le dividende serait versé en numéraire. Le coupon serait détaché le 21 juin 2016 et le dividende mis en paiement le 23 juin 2016.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	Dividende par action (en euros)	Dividende distribué (en euros)
2012	0,38	3 088 951 <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>
2013	0,30	2 655 274 <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>
2014	0,30	2 655 274 <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Sommes incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

(3) Dividende attribué au titre de l'exercice et versé l'exercice suivant.

#### 1.5.4 Délais de paiement usuels

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2015, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs d'ECA SA s'élevait à 1 042 milliers d'euros (546 milliers d'euros au 31 décembre 2014). Ces dettes fournisseurs sont non échues et en général payables à 30 jours (en 2015 comme en 2014).

## 1.5.5 Autres informations financières et comptables

## INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire (en euros)
<b>I – TITRES DE PARTICIPATION</b>	
<b>1. Sociétés françaises</b>	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	
b/ Titres de participation non cotés	
ECA CNAI	2 313 087
ECA FAROS	1 215 565
ECA SINTERS	4 000 000
ECA EN	10 869 242
ECA ROBOTICS	17 554 118
ECA DÉVELOPPEMENT	2 000
ECA RSM	100 000
WANDERCRAFT	500 008
ECA DYNAMICS	5 100
ECA DRONE	200 000
<b>2. Sociétés étrangères</b>	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	
b/ Titres de participation non cotés	
SSI	862 457
ECA SINDEL	2 516 020
1ROBOTICS	-
ESFE	439 611
TRITON IMAGING	2 822 360
<b>TOTAL I</b>	<b>43 399 568</b>
<b>II – AUTRES TITRES IMMOBILISÉS</b>	
<b>1. Sociétés françaises</b>	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
GIAC	16 010
<b>2. Sociétés étrangères</b>	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
<b>TOTAL II</b>	<b>16 010</b>
<b>III – VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	
a/ SICAV et dépôts à terme	1 020
b/ Actions françaises cotées	
Néant	
c/ Actions étrangères cotées	
Néant	
d/ Actions propres	1 137 259
<b>TOTAL III</b>	<b>1 138 279</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>44 553 859</b>

## TABLEAU FINANCIER ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Nature des indications	2015	2014	2013	2012	2011
Capital social	4 428 956,50	4 425 456,50	4 237 956,50	3 319 565	3 207 599
Nombre d'actions émises	8 857 913	8 850 913	8 475 913	6 639 130	6 415 198
Valeur nominale d'une action	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Nombre maximal d'actions à créer	5 263	63 464	63 464	1 665 643	235 250
Chiffre d'affaires hors taxes	2 871 232	2 531 367	2 756 343	3 561 276	3 666 984
Résultats avant impôts, participation, amortissements & provisions	5 840 043	4 319 956	1 924 462	2 822 018	3 292 083
Impôt sur les bénéfices	(237 525)	(729 734)	(571 188)	2 114 000	(145 783)
Résultats après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	6 077 568	5 049 890	2 495 650	1 707 922	3 146 300
Résultats après impôts, participation, amortissements & provisions	5 600 427	5 217 286	1 707 607	93 054	(131 330)
Résultats distribués <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup>	n.d	2 655 274	2 655 274	3 088 951	3 220 099
Par action résultat après impôt et participation mais avant amortissements & provisions	0,69	0,57	0,29	0,26	0,49
Par action résultat après impôt, participation, amortissements & provisions	0,63	0,59	0,20	0,01	(0,02)
Dividende net attribué à chaque action <sup>(1)</sup>	n.d	0,3	0,3	0,38	0,50
Effectif moyen des salariés	4	3	3	4	4
Montant de la masse salariale	333 598	428 858	405 864	592 852	250 288
Cotisations sociales et avantages sociaux	154 875	162 597	185 138	242 514	391 394

(1) Dividende attribué au titre de l'exercice et versé l'exercice suivant.

(2) Sommes incluant le montant des dividendes correspondant aux actions auto détenues non versées et affecté au compte de report à nouveau.

(3) Dividende attribué au titre de l'exercice et versé l'exercice suivant.

## 1.6 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. La compréhension complète des risques auxquels est confronté le Groupe nécessite la lecture des comptes consolidés et du rapport de gestion en plus de celle de ce chapitre.

### 1.6.1 Risques juridiques

#### Respect de la réglementation

De manière générale, les activités du Groupe peuvent être impactées par les risques juridiques liés au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en France et dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe a des intérêts.

Afin de limiter les risques juridiques inhérents à leurs activités, les sociétés du Groupe s'appuient sur les compétences juridiques internes au Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

#### Autorisations réglementaires ou administratives

Les activités du Groupe ne dépendent pas d'autorisations légales réglementaires ou administratives mais peuvent dépendre de procédures d'habilitations ou d'homologations professionnelles.

Plusieurs sociétés du Groupe possèdent des habilitations leur permettant de traiter des contrats de défense à caractère confidentiel. La perte de ces habilitations menacerait le niveau d'activité notamment en R&D avec l'armée française. Chacune de ces sociétés a mis en place l'organisation requise par les organismes d'habilitation pour assurer le respect de toutes ces règles de protection du secret.

La commercialisation hors de France de systèmes et équipements de défense nécessite des autorisations d'exportation gérées par différents Ministères, ainsi que par les services du Premier Ministre. De même, la commercialisation à l'export de certaines des technologies à caractère dual du groupe ECA nécessite l'autorisation du Ministère de l'Industrie. Les sociétés concernées doivent tenir à jour la liste de ces technologies à caractère dual et doivent obtenir ces autorisations avant toute vente.

#### Recherche et développement

En raison de l'importance de ses dépenses de recherche et développement, le Groupe utilise le dispositif fiscal du crédit d'impôt recherche. La remise en cause de ce dispositif dans le futur menacerait le niveau de dépenses en R&D que peut raisonnablement financer le Groupe. Par ailleurs, il est connu que les contrôles fiscaux du CIR font d'une façon générale souvent l'objet de contentieux. Le Groupe veille à la conformité et la qualité de ses dossiers justificatifs et n'a jamais connu de redressement significatif en la matière.

#### Propriété industrielle

Le Groupe mène une politique active de dépôt de brevets afin de protéger ses inventions. Pour ce faire, il s'appuie sur des conseils en propriété intellectuelle.

Les demandes de brevets font l'objet de procédures d'examen par les organismes compétents locaux ou internationaux. La délivrance du brevet demandé prend plusieurs années. Les procédures d'examen peuvent par ailleurs déboucher sur la délivrance d'un brevet présentant des revendications plus restreintes que la

demande initiale ou sur un refus de brevet dans certaines juridictions. Les droits de propriété intellectuelle déposés ne fournissent en outre pas une protection dans toutes les juridictions.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un responsable en Propriété Intellectuelle pour évaluer les risques de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de programmes R&D au sein d'ECA. Ce responsable examine les différents projets, vérifie que les solutions retenues sont libres et si elles sont brevetables. Le risque existe en effet qu'un tiers intente une action contre le Groupe en matière de propriété industrielle, comme cela est déjà arrivé dans le passé (contentieux BAé, voir Document de référence 2012).

Des brevets sont déposés pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Le Groupe détient des brevets pour différents types de produits, mais l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe ne dépend toutefois pas d'un brevet ou d'une licence en particulier.

#### Litiges

Le Groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (note 12.1 « Faits exceptionnels et litiges »).

À ce jour, à part les contentieux visés dans les annexes aux comptes, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 1.6.2 Risques opérationnels

#### Risques liés aux évolutions technologiques

Certains des marchés du Groupe lui imposent une veille permanente sur l'état de l'art technique ou technologique. Les filiales concernées réalisent des efforts importants en matière de recherche et développement pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles solutions en répondant au mieux aux attentes des clients ou prospects.

Le Groupe dispose de sources variées pour réaliser ses achats de composants ou de sous-ensembles. Cependant, par leur caractère innovant, plusieurs produits robotiques d'ECA emportent des équipements très novateurs qui sont parfois fournis par des entreprises de type start-up ou des fournisseurs pouvant se voir interdire leur exportation par les autorités de leur pays en fonction de la destination finale du produit. La gestion de ces risques est traitée par les équipes de projet en lien avec les services achats pour prévoir des sources alternatives en cas de défaillance d'un fournisseur fragile ou en cas d'impossibilité de réexportation d'un équipement.

Par ailleurs, de plus en plus de clients notamment dans l'aéronautique demandent que les systèmes qui leur sont fournis ne contiennent aucun composant US soumis aux restrictions d'exportations ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*). Une organisation est mise en place dans les sociétés du Groupe concernées pour garantir que les produits concernés sont *ITAR free*.

### Risques liés à la concurrence

Depuis plusieurs années, la concurrence s'est avivée sur plusieurs de nos marchés émergents. Les concurrents américains ou européens sont encore plus présents sur nos secteurs géographiques traditionnels que sont l'Asie et le Moyen-Orient.

Dans ce contexte, l'expertise du Groupe et la qualité de ses produits et prestations sont des facteurs clés de succès. Le Groupe veille donc à maintenir un niveau de qualité particulièrement élevé dans toutes ses activités. Le renforcement de la présence d'ECA sur de nouveaux territoires est aussi une réponse à cette problématique. ECA renforce donc ses positions en Europe de l'Est, Amérique du Sud, Afrique. La présence en Bourse de la société ECA, la solidité financière et la trésorerie nette du Groupe, la variété de ses activités et marchés, sa présence internationale renforcent l'image du Groupe vis-à-vis de ses concurrents.

### Risques liés à l'évolution des marchés

Le Groupe dans son ensemble est positionné sur de nombreux marchés différents, qui peuvent avoir des évolutions opposées. Un ralentissement fort des projets d'investissement sur un marché peut avoir des conséquences négatives sur l'activité de la ou des filiales concernées tout en limitant les conséquences au niveau Groupe.

Le fait qu'ECA soit une société de taille moyenne constitue un réel avantage pour s'adapter en termes de structure et d'organisation pour faire face à l'évolution rapide des marchés sur lesquels elle intervient.

### Risques liés aux personnes clés

Le succès et le développement du Groupe dépendent des efforts et de l'expérience du personnel clé et de l'équipe dirigeante. Le départ ou la défaillance d'une personne clé peut avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'une filiale ou du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont naturellement motivés par l'intérêt commercial ou technique des affaires sur lesquelles ils interviennent. La mise en œuvre de plans d'intéressement et la participation au capital peuvent être des éléments complémentaires de motivation.

ECA veille également à ce que le succès d'une société ne s'appuie pas sur un nombre trop limité de personnes et que les dirigeants des filiales réfléchissent à la mise en place de plans de succession des personnes clés.

### Risques liés à la confidentialité

Un nombre important de documents remis au Groupe par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Les techniques et procédés utilisés par le Groupe doivent également faire l'objet de confidentialité, notamment vis-à-vis de la concurrence. Le risque existe que des informations confidentielles soient divulguées. Le Groupe a établi des règles et des procédures visant à prévenir ce risque.

### Couverture des risques d'exploitation

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être confronté à des litiges, procédures et réclamations relatifs à son activité et à ses produits. Le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les coûts liés à ces risques potentiels. Toutefois, ces assurances comportent des exclusions et exceptions qui ne permettent pas de couvrir l'intégralité des préjudices potentiels. De plus, le montant des dépenses pourrait excéder le plafond de notre assurance.

Les assurances souscrites par le Groupe en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus concernent :

- la responsabilité civile ;
- les actifs corporels ;
- les locaux loués.

L'ensemble des contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue.

Des assurances spécifiques ont été souscrites pour les risques maritimes et aéronautiques après livraison.

De plus en plus souvent, les clients demandent des garanties significatives pour les risques après livraison. Pour les contrats les plus significatifs, une analyse de couverture des risques est faite avec notre assureur pour s'assurer de la bonne couverture de ces risques dans le cadre de nos contrats d'assurance responsabilité civile. Au besoin, des assurances complémentaires sont souscrites pour l'exécution d'un contrat.

### Risque de non-respect de l'obligation de résultat

Le Groupe ne peut jamais écarter le risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat qu'il aurait contractuellement acceptée vis-à-vis d'un client. Le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque et met en œuvre des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats. La survenance d'un tel risque peut néanmoins arriver et impacter défavorablement la marge du contrat en question.

Les produits vendus par le Groupe sont complexes et peuvent comporter des défauts de conception ou de fabrication. Ces défauts peuvent également provenir de pièces achetées à des fournisseurs. Le Groupe peut recevoir des réclamations sur la qualité de ses produits ce qui peut générer des coûts.

Des procédures de contrôle et de vérification sont mises en place par le Groupe pour déceler d'éventuels défauts, mais peuvent ne pas permettre de détecter des défauts cachés.

Certains clients demandent également qu'ECA SA garantisse les obligations contractuelles de ses filiales. Ces garanties sont octroyées sur décision du Conseil d'administration après examen de la bonne couverture par l'assurance responsabilité civile et analyse des risques liés à la performance et aux délais sur le contrat concerné.

### Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a régulièrement acquis des activités ou des sociétés tierces dans le cadre de son développement et devrait poursuivre cette stratégie selon les opportunités identifiées.

Toute acquisition comporte des risques liés à l'intégration dans le Groupe de la société ou de l'activité acquise, à l'existence de coûts non anticipés et au départ du personnel clé de ces sociétés.

Le Groupe procède systématiquement à des audits financiers, juridiques et techniques pour anticiper ces risques et négocie des clauses de garantie d'actif et de passif. Le Groupe prend également les mesures nécessaires pour conserver les personnes identifiées comme des personnes clés et assurer ainsi la pérennité de ces sociétés.

Des écarts d'acquisition sont comptabilisés dans les comptes consolidés à l'occasion de la plupart des acquisitions. Des tests de valeur sont réalisés tous les ans. Si des dépréciations de certains écarts d'acquisition devaient être constatées, cela aurait un impact sur la situation financière du Groupe (résultat et capitaux propres) et cela signifierait que les perspectives de l'activité concernée ne sont pas du niveau espéré lors de l'acquisition.

### 1.6.3 Risques financiers

#### Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le contexte économique et son évolution dans le monde peuvent impacter nos partenaires, clients et fournisseurs du fait de ralentissements économiques, difficultés financières, géopolitiques, sociales ou tout autre facteur. Toutefois, compte tenu de la variété

des activités et des marchés du Groupe, du profil de sa clientèle (majorité d'institutionnels et de grands donneurs d'ordres) et de sa capacité à obtenir un nombre croissant de nouveaux référencements, le Groupe n'est pas exposé à un risque client particulier.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé 2015 (pour chacun des cinq, il est indiqué également leur pourcentage dans le chiffre d'affaires 2014) :

	2015	2014
• Client A	16,3 %	17,3 %
• Client B	10,0 %	13,0 %
• Client C	4,3 %	3,8 %
• Client D	4,1 %	4,6 %
• Client E	4,1 %	-

En 2015, les cinq premiers clients représentaient 39 % du CA contre 44 % en 2014. Les 15 premiers clients du Groupe représentent 57 % du CA consolidé (59 % en 2014). Il peut arriver néanmoins qu'une filiale du Groupe connaisse un flux d'affaires important avec un client particulier : par exemple ECA CNAI avec AIRBUS. Les interlocuteurs et le nombre des affaires traitées avec ces clients permettent d'éviter une concentration du risque sur un nombre trop limité d'affaires.

La qualité des clients du Groupe, les procédures de gestion de crédit et de recouvrement permettent de maîtriser le risque de crédit client. Les provisions pour dépréciation des comptes clients représentent 2,0 % des comptes clients, contre 2,3 % en 2014. Les créances clients échues sont indiquées en annexe aux comptes consolidés (note 4.4 « Créances clients »).

Les activités du Groupe sont réalisées principalement en Europe, en Asie et au Moyen-Orient. À l'international, le Groupe contracte essentiellement avec de grands donneurs d'ordres ou des donneurs d'ordres publics. Il n'y a pas d'exposition à un risque pays significatif.

L'évolution géopolitique d'un pays peut compliquer ou suspendre les relations commerciales avec ledit pays. La diversité des pays avec lesquels le Groupe exporte ses produits et services permet de maîtriser les impacts d'un tel risque. En 2013-2014, le Groupe a obtenu plusieurs contrats avec la Russie. Du fait de l'embargo de l'Europe sur ce pays, une attention particulière a dû être portée sur les garanties et clauses contractuelles liées à ces contrats. Un suivi régulier de l'évolution des sanctions contre la Russie ou ses ressortissants est effectué pour une bonne maîtrise des risques liés à cette situation.

Le Groupe dispose de sources variées pour réaliser ses achats de composants ou de sous-ensembles. Du fait de cette forte atomisation, il n'existe pas de lien de dépendance vis-à-vis d'un sous-traitant ou d'un fournisseur.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est décrit au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 8.3 « Politique de gestion des risques »). La trésorerie nette du Groupe et sa situation financière lui permettent d'avoir une capacité d'accès au crédit importante, permettant notamment le financement d'opérations de croissance externe.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### Risque de marché

Les risques de taux, de change, sur actions et autres instruments financiers sont décrits au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 8.3 « Politique de gestion des risques »). L'essentiel des opérations à l'international est libellé en euros et, pour le reste, le Groupe s'efforce d'équilibrer les dépenses d'achats en dollars par des revenus en dollars. Le risque de change est donc relativement aisé à contrôler. Le risque sur actions et autres instruments financiers est marginal du fait de la politique prudente du Groupe, mais n'est significatif que sur les actions propres. Le risque de taux est décrit de façon détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque sur matières premières spécifique. Si une commande d'un client est susceptible d'exposer la filiale concernée à un risque sur matières premières, une clause d'indexation est habituellement prévue au contrat à la demande de la filiale.

### 1.6.4 Risques industriels et environnementaux

Les activités du Groupe ne nécessitent pas l'utilisation ou la manipulation de substances dangereuses ou l'émission dans l'air ou dans l'eau de substances toxiques et dangereuses. Le Groupe n'est pas exposé à un risque particulier.





# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



<b>2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>36</b>	<b>2.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT</b>	<b>46</b>
<b>2.2 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL</b>	<b>37</b>	2.5.1 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	46
Expertise et expérience en matière de gestion des Administrateurs et du censeur	37	2.5.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration	50
Liste des mandats et fonctions exercées par les Administrateurs	38	<b>2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE</b>	<b>51</b>
Adresse professionnelle des Administrateurs	39	2.6.1 Présentation des conventions	51
<b>2.3 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>42</b>	2.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	51
<b>2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX</b>	<b>42</b>		

## 2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration d'ECA SA est composé au 31 décembre 2015 de sept Administrateurs, à savoir : M. Raphaël GORGÉ (Président du Conseil d'administration), M. Guénaël GUILLERME (Directeur général), Mme Catherine GORGÉ, M. Jean-Pierre GORGÉ, Mme Céline LEROY, M. Loïc LE BERRE et M. Jean-Louis SAMBARINO.

Raphaël GORGÉ est Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ, société contrôlant ECA ; Jean-Pierre GORGÉ est son père et Catherine GORGÉ son épouse.

Les autres Administrateurs sont des salariés ou dirigeants de GROUPE GORGÉ ou d'ECA.

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun mandataire social (dirigeant) n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation

pour fraude, n'a participé en qualité de membre du Conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas non plus de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société, et les Administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux n'ont accepté aucune autre restriction concernant la cession de leur participation, quand ils en ont une.

## 2.2 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

### Expertise et expérience en matière de gestion des Administrateurs et du censeur

Raphaël GORGÉ	Monsieur Raphaël GORGÉ est entré chez GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 2004 après un parcours professionnel de 10 ans dans le monde de la finance et de la technologie. Il a tout d'abord initié et mis en œuvre le désengagement du Groupe du secteur automobile (70 % du CA en 2004), puis orienté son développement vers de nouveaux domaines d'activité. Raphaël GORGÉ est Directeur général de GROUPE GORGÉ depuis 2008. Raphaël GORGÉ est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en modélisation moléculaire.
Jean-Pierre GORGÉ	Avant de fonder GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 1990, Monsieur Jean-Pierre GORGÉ a exercé diverses fonctions au sein de l'administration (il a été notamment Sous-Directeur à la Direction des Industries chimiques au ministère de l'Industrie, délégué à la PMI et chef du service des affaires régionales au ministère de l'Industrie). Jean-Pierre GORGÉ dirige actuellement FRANCEOLE, société de fabrication de mats d'éoliennes contrôlée par la holding de la famille GORGÉ. Jean-Pierre GORGÉ est ingénieur de l'Armement École polytechnique (X62) et est diplômé de Sciences Po Paris (1967).
Catherine GORGÉ	Madame Catherine GORGÉ a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur procédés chez ATLANTIC RICHFIELD, puis a rejoint le groupe TECHNIP en tant qu'ingénieur projet. Après un passage au sein du pôle Projets et Services Industriels de GROUPE GORGÉ, elle a rejoint le secteur du luxe. Elle a alors occupé des fonctions de Directeur du Développement et des Opérations au sein du groupe PUIG pour la marque PACO RABANNE, puis pour la marque MAJE. Actuellement, elle dirige sa société CBG CONSEIL, spécialisée en conseil aux entreprises. Elle mène depuis 2014 une mission de Secrétariat général au sein de PRODWAYS. Madame Catherine GORGÉ est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en gestion de projet.
Guénaël GUILLERME	Ingénieur à DCNS en début de carrière, Monsieur Guénaël GUILLERME y exerce différentes fonctions de chef de projet : Développement informatique, Carénage de navires de la marine nationale, Maîtrise d'œuvre du projet d'entretien des navires Export. Il entre chez ECA en 1997 où il occupe successivement les fonctions de Directeur d'ECA à Toulon, de Directeur général d'ECA puis de Président-Directeur général. En 2008, Guénaël GUILLERME quitte le Groupe pour mener un projet personnel et fonde des sociétés dans le Web. Il est Président de SAS GUILLERME, holding de sites Internet (voyages-privatistes.com). En février 2013, il réintègre le Groupe en tant que Directeur général. Monsieur Guénaël GUILLERME est ingénieur ENSTA Bretagne option Architecture Navale et titulaire d'un Mastère en Systèmes Informatiques de l'ISAE obtenu en 1987. Il est par ailleurs diplômé de l'ICG (1995).
Loïc LE BERRE	Après avoir commencé sa carrière chez ARTHUR ANDERSEN, Loïc LE BERRE a rejoint le secteur de l'industrie chez EURALTECH, d'abord comme contrôleur de gestion Groupe, Directeur administratif et financier de filiales puis Directeur financier du Groupe. Après un passage chez INEO (groupe SUEZ, Directeur administratif délégué, puis chef de projet), il a rejoint GROUPE GORGÉ en 2006 au poste de Directeur administratif et financier Groupe. Depuis 2008 il est Directeur général adjoint en charge des finances de GROUPE GORGÉ. Monsieur Loïc LE BERRE est diplômé de Sciences Po Paris (1992), de l'Executive MBA d'HEC et titulaire du DESCF.
Céline LEROY	Madame Céline LEROY est directrice juridique de GROUPE GORGÉ depuis 2007. Titulaire du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) et d'un DESS droit des affaires et fiscalité de l'université Paris I, elle était auparavant avocate au sein du cabinet d'affaires FRESHFIELDS BRUCKHAUS DERINGER, où elle a exercé au sein du département Finances puis du département M&A, avant de passer un an en détachement au service juridique de DANONE.
Jean-Louis SAMBARINO	Après une formation complémentaire en Systèmes et Réseaux informatique, Monsieur Jean-Louis SAMBARINO intègre en 1984 DCNS Brest où il y exerce les fonctions de chef de projet informatique puis de construction de navires militaires. En 1996, il rejoint DCNS Toulon en tant qu'ingénieur chargé du management des carénages de navires export et marine nationale. Il était en charge notamment de l'accueil et de l'entretien du porte-avions Charles-de-Gaulle. Il entre chez ECA en 2001 où il occupe successivement les fonctions de Directeur des Études et Production, Directeur des Opérations, puis Directeur général d'ECA ROBOTICS. Il est également Président d'ECA FAROS. Monsieur Jean-Louis SAMBARINO est ingénieur des Études et Techniques d'Armement option Architecture Navale.

## Liste des mandats et fonctions exercées par les Administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans toute société durant l'exercice écoulé.

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
GORGÉ Catherine	AG du 21 juin 2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Administratrice	Présidente de CBG CONSEIL SAS	Administratrice de GROUPE GORGÉ SA Secrétaire générale PRODWAYS (consultante)
GORGÉ Jean-Pierre	AG du 25 mai 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Administrateur	Président de PÉLICAN VENTURE SAS Président de FRANCEOLE HOLDING SAS, FRANCEOLE SAS	Administrateur de GROUPE GORGÉ SA Vice-Président du Conseil de surveillance de la société SOPROME Gérant de la société civile G21 Gérant de la SARL TROIDEMI
GORGÉ Raphaël	AG du 15 juin 2006 (nomination de GROUPE GORGÉ SA) Coopté le 13 novembre 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Président du Conseil d'administration	Président-Directeur général de GROUPE GORGÉ SA Directeur général délégué de PÉLICAN VENTURE SAS	Membre du Comité de direction de LA VÉLIÈRE Capital (ex PROMELYS Participations SA) Président du Conseil de surveillance de SOPROME SA Président de NUCLÉACTION SAS Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI DES CARRIERES Gérant de la SCI AUSSONNE Président de STONI SAS Directeur général ( <i>General Manager</i> ) de GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV Gérant de la SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET Président de PRODWAYS, FINU 9, FINU 10 Représentant permanent de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de BALISCO, PRODWAYS ENTREPRENEURS Président-Directeur général et administrateur de PRODWAYS GROUP SA
GUILLERME Guénaël	AG du 05 juin 2013	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Directeur général d'ECA SA Administrateur	Président de SAS GUILLERME	Représentant permanent de GUILLERME SAS au poste de Président d'ECA ROBOTICS SAS Président d'ECA EN SAS Président d'ECA CNAI SAS Président d'ECA SINTERS SAS Administrateur d'ECA FAROS Représentant permanent de GUILLERME SAS au poste de Président d'ECA RSM Gérant d'ECA Développement Administrateur d'EN MOTEURS Président d'ECA SINDEL Représentant permanent d'ECA SA au poste de Président d'ECA DRONE Représentant permanent d'ECA SA au poste de Président d'ECA DYNAMICS
LE BERRE Loïc	AG du 15 juin 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur	Directeur général adjoint Finances de GROUPE GORGÉ SA	Membre du Conseil de surveillance de SOPROME SA Co-gérant de VLB ÉTUDES & CONSEIL Gérant de la SCI des PORTES Gérant de la SCI BÉTHUNE 34
LEROY Céline	AG du 17 juin 2014	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	Administrateur	Directrice juridique de GROUPE GORGÉ SA	
SAMBARINO Jean-Louis	AG du 17 juin 2014	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	Directeur industriel d'ECA SA Administrateur	Directeur général d'ECA ROBOTICS Président d'ECA FAROS	Administrateur d'ECA ROBOTICS Administrateur d'ECA SINTERS Administrateur d'ECA CNAI Administrateur d'ECA SINDEL Représentant permanent d'ECA SA au poste de Président d'ECA FAROS Administrateur d'ECA EN Administrateur d'ECA RSM Administrateur d'EN MOTEURS Président de SSI

## Adresse professionnelle des Administrateurs

---

Raphaël GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Jean-Pierre GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Catherine GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Guénaël GUILLERME	Chez ECA, 262, rue des Frères Lumière – 83130 La Garde
Loïc LE BERRE	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Céline LEROY	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Jean-Louis SAMBARINO	Chez ECA, 262, rue des Frères Lumière – 83130 La Garde

---

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANDATS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS  
AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Catherine BENON épouse GORGÉ</b>					
GROUPE GORGÉ SA		x	x	x	x
ECA SA	x	x	x	x	x
IMMOBILIÈRE BENON (radiation 02/2014)	x	x	x	x	
CBG CONSEIL SAS			x	x	x
<b>Jean-Pierre GORGÉ</b>					
ECA SA	x	x	x	x	x
GROUPE GORGÉ SA	x	x	x	x	x
PÉLICAN VENTURE SAS	x	x	x	x	x
SOPROMECC PARTICIPATIONS SA	x	x	x	x	x
AUPLATA SA	x	x			
LA VELIERE CAPITAL SAS (ex PROMELYS PARTICIPATIONS)	x	x	x		
AF MATHURINS COMMANDITE	x	x	x		
FRANCEOLE HOLDING SAS		x	x	x	x
FRANCEOLE SAS		x	x	x	x
SOCIÉTÉ CIVILE G21	x	x	x	x	x
<b>Raphaël GORGÉ</b>					
GROUPE GORGÉ SA	x	x	x	x	x
PÉLICAN VENTURE SAS	x	x	x	x	x
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	x
AUPLATA SA	x	x			
ECA SA	x	x	x	x	x
SOPROMECC PARTICIPATIONS SA	x	x	x	x	x
SCI DES CARRIÈRES	x	x	x	x	x
SCI AUSSONNE	x	x	x	x	x
STONI SAS	x	x	x	x	x
NUCLÉACTION SAS	x	x	x	x	x
COMMERCY ROBOTIQUE SAS	x	x	x		
CNAITEC	x				
LA VELIERE CAPITAL SAS (ex PROMELYS PARTICIPATIONS)	x	x	x	x	x
GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV		x	x	x	x
SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET		x	x	x	x
BALISCO (ex FINU 5)			x	x	x
PRODWAYS SAS			x	x	x
PRODWAYS GROUP (ex FINU 6)				x	x
PRODWAYS ENTREPRENEURS				x	x
FINU 7				x	x
FINU 8				x	x
FINU 9				x	x
FINU 10					x

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Guénaël GUILLERME</b>					
ECA SA			X	X	X
ECA EN SAS			X	X	X
ECA SINTERS			X	X	X
ECA CNAI SAS			X	X	X
ECA FAROS SAS			X	X	X
ECA ROBOTICS SAS			X	X	X
SARL FAMAGUAN	X	X	X	X	
ECA RSM				X	X
GUILLERME SAS	X	X	X	X	X
INFOTRON SAS (absorbée par ECA ROBOTICS en 2015)				X	X
ECA DRONE					X
ECA DYNAMICS					X
<b>Loïc LE BERRE</b>					
VLB ÉTUDES & CONSEIL	X	X	X	X	X
ECA SA	X	X	X	X	X
SOPROMECC PARTICIPATIONS	X	X	X	X	X
AUPLATA SA	X	X			
LA VELIERE CAPITAL SAS (ex PROMELYS PARTICIPATIONS)	X	X	X		
SCI DES PORTES				X	X
SCI BÉTHUNE 34					X
<b>Céline LEROY</b>					
ECA SA				X	X
<b>Jean Louis SAMBARINO</b>					
ECA SA	X	X	X	X	X
ECA FAROS	X	X	X	X	X
ECA ROBOTICS SAS	X	X	X	X	X
ECA SINDEL	X	X	X	X	X
ECA CNAI SAS			X	X	X
ECA SINTERS SAS			X	X	X
INFOTRON SAS (absorbée par ECA ROBOTICS en 2015)				X	X
ECA EN				X	X
ECA RSM				X	X
EN MOTEURS				X	X
SSI				X	X

## 2.3 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la Société, aucun mandataire social ou dirigeant du Groupe ni aucune des personnes mentionnées à l'article L6 21-18-2 du Code monétaire et financier soumis à déclaration spontanée de leurs déclarations sur titres n'ont effectué en 2015 des opérations sur les titres de la société ECA.

## 2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans les tableaux présentés ci-dessous :

**TABLEAU 1 – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice <sup>(1)</sup> (détaillées au tableau « récapitulatif des rémunérations »)	252 069 €	259 719 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
<b>TOTAUX RAPHAËL GORGÉ</b>	<b>252 069 €</b>	<b>259 719 €</b>

(1) Rémunérations versées par GROUPE GORGÉ et PÉLICAN VENTURE (société contrôlant GROUPE GORGÉ, qui elle-même contrôle ECA) et non pas par ECA.

Guénaël GUILLERME, Directeur général	2015	2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau « récapitulatif des rémunérations »)	48 000 €	48 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
<b>TOTAUX GUÉNAËL GUILLERME</b>	<b>48 000 €</b>	<b>48 000 €</b>

**TABLEAU 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration <sup>(1)</sup>	Montants au titre de 2015		Montants au titre de 2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
• rémunération fixe	172 000 €	161 000 €	165 000 €	177 333 €
• rémunération variable	59 350 €	74 000 €	74 000 €	79 547 €
• rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
• jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
• avantages en nature	10 719 €	10 719 €	10 719 €	10 719 €
<b>TOTAUX</b>	<b>252 069 €</b>	<b>255 719 €</b>	<b>259 719 €</b>	<b>277 599 €</b>

(1) Les jetons de présence ont été dus et versés par GROUPE GORGÉ. La rémunération fixe a été due et versée par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ, la rémunération variable est due par GROUPE GORGÉ. Aucun élément de rémunération ne concerne ECA.

Guénaël GUILLERME, Directeur général <sup>(1)</sup>	Montants au titre de 2015		Montants au titre de 2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
• rémunération fixe	48 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €
• rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
• rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
• jetons de présence	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
• avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
<b>TOTAUX</b>	<b>48 000 €</b>	<b>48 000 €</b>	<b>48 000 €</b>	<b>48 000 €</b>

(1) Guénaël GUILLERME est par ailleurs l'associé majoritaire de la société GUILLERME SAS qui est mandataire social de plusieurs filiales du groupe ECA et qui reçoit à ce titre une rémunération. GUILLERME SAS est Présidente de la société ECA RSM. À ce titre, elle perçoit une rémunération annuelle comportant une partie fixe de 187 800 euros hors taxes et une partie variable liée à des objectifs pouvant aller jusqu'à 130 500 euros hors taxe. Au titre de l'exercice 2014, GUILLERME SAS a perçu une rémunération variable de 101 500 euros hors taxe versée en 2015 par la société ECA RSM.

**TABLEAU 3 – TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

Membres du Conseil d'administration	Versé en 2015 <sup>(1)</sup>	Versé en 2014 <sup>(1)</sup>
<b>Jean-Pierre GORGÉ</b>		
Jetons de présence ECA	-	-
Jetons de présence GROUPE GORGÉ	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	132 000 €	132 000 €
<b>Catherine GORGÉ</b>		
Jetons de présence ECA	-	-
Jetons de présence GROUPE GORGÉ	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	-	-
<b>Loïc LE BERRE</b>		
Jetons de présence ECA	-	-
Autres rémunérations	238 010 €	199 335 €
<b>Céline LEROY</b>		
Jetons de présence ECA	-	-
Autres rémunérations	99 320 €	77 054 €
<b>Jean-Louis SAMBARINO</b>		
Jetons de présence ECA	-	-
Autres rémunérations	156 656 €	150 539 €

(1) Les rémunérations versées à Jean-Louis SAMBARINO l'ont été par ECA SA. Les autres Administrateurs ont reçu leurs rémunérations de sociétés contrôlantes. Aucun Administrateur non dirigeant n'a été rémunéré par ECA SA.

**TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

Nom du dirigeant mandataire social	
N° et date du plan	
Nature des options (achat ou souscription)	
Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Néant
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	
Prix d'exercice	
Période d'exercice	

2

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	
N° et date du plan	Néant
Nombre d'options levées durant l'exercice	
Prix d'exercice	

TABLEAU 6 – ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	
N° et date du plan	
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Néant
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	
Date d'acquisition	
Date de disponibilité	
Conditions de performance	

TABLEAU 7

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	
N° et date du plan	
Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	
Conditions d'acquisition	Néant

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS ET DE BONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

## INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Date d'Assemblée	17/06/2008	24/05/2005
Date du Conseil d'administration	08/12/2009	06/09/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées <sup>(1)</sup>	120 000	24 700
dont mandataires sociaux		
<i>Guénaël GUILLERME</i>	-	-
<i>Jean-Louis SAMBARINO</i>	10 000	4 000
Point de départ d'exercice des options	01/04/2012	06/09/2007
Date d'expiration	31/03/2015	06/09/2010
Prix de souscription ou d'achat	10,92	10,06
Nombre d'options effectivement attribuées	58 500	24 700
dont mandataires sociaux		
<i>Guénaël GUILLERME</i>	-	-
<i>Jean-Louis SAMBARINO</i>	5 000 <sup>(2)</sup>	4 000
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2015	7 000	11 700
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques	51 500	13 000
Options restantes en fin d'exercice	-	-

(1) En 2009, attribution sous conditions de performance liées au résultat du Groupe et au résultat de filiales.

(2) Options non exercées.

## INFORMATIONS SUR LES BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Date d'Assemblée	13/04/2006	13/04/2006
Nombre de BSA	150 000	150 000
dont mandataires sociaux		
<i>Guénaél GUILLERME</i>	60 000	60 000
<i>Jean-Louis SAMBARINO</i>	30 000	30 000
Point de départ d'exercice	01/04/2008	01/04/2010
Date d'expiration	31/03/2010	31/03/2012
Prix d'émission des bons	0,25	0,15
Prix d'exercice des bons	17	20
Nombre de bons exercés	-	-
Nombre cumulé de bons annulés ou caduques	150 000	150 000
Bons restants en fin d'exercice	-	-

## TABLEAU 9 – OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix derniers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)		Néant		

## TABLEAU 10 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Date d'Assemblée	17/06/2008
Date du Conseil d'administration	08/12/2009
Nombre total d'actions attribuées gratuitement <sup>(1)</sup>	30 000
dont mandataires sociaux	
<i>Guénaél GUILLERME</i>	-
<i>Jean-Louis SAMBARINO</i>	2 500
Date d'acquisition des actions	31/03/2012
Date de fin de période de conservation	31/03/2014
Nombre d'actions acquises	26 750
dont mandataires sociaux	
<i>Guénaél GUILLERME</i>	-
<i>Jean-Louis SAMBARINO</i>	2 500
Nombre d'actions annulées	3 250
Actions attribuées gratuitement restant en période d'acquisition	-

(1) Attribution sous conditions de performance liées au résultat du Groupe et au résultat de filiales.

TABLEAU 11

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Raphaël GORGÉ Président	non	oui <sup>(1)</sup>	non	non
Guénaël GUILLERME Directeur général	non	non	non	non

(1) Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies égales à 2,5 % du salaire brut, pris en charge par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ, et non pas par ECA.

## 2.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT

### 2.5.1 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéas 6 à 10 du Code de commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur général ;
- de la référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et de son application par la Société ;
- des modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont mentionnées dans le rapport de gestion.

#### 1. Composition du Conseil d'administration, conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil

##### 1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil d'administration est composé de sept Administrateurs. La liste des membres à ce jour est la suivante :

- Monsieur Raphaël GORGÉ, Administrateur et Président ;
- Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur ;
- Madame Catherine BENON épouse GORGÉ, Administrateur ;

- Monsieur Guénaël GUILLERME, Administrateur et Directeur général ;
- Monsieur Loïc LE BERRE, Administrateur ;
- Madame Céline LEROY, Administrateur ;
- Monsieur Jean-Louis SAMBARINO, Administrateur.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont statutaires et sont précisées dans le Règlement intérieur du Conseil adopté par le Conseil le 3 mars 2014.

Concernant l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est à noter que les femmes représentent plus de 20 % des Administrateurs.

##### 1.2 Fréquence des réunions – Taux de participation des Administrateurs

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de participation des Administrateurs est bon.

##### 1.3 Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les convocations au Conseil d'administration sont faites par tous moyens et doivent intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil d'administration renoncent à ce délai.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2015, les Administrateurs ont été convoqués par e-mail.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

##### 1.4 Information des Administrateurs

Les travaux et réunions du Conseil d'administration sont préparés par le Président et le Directeur général, assistés le cas échéant par un Conseil juridique. Ceux-ci utilisent les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués.

### 1.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent en tout lieu mentionné dans la convocation. Le Conseil d'administration de la Société a arrêté un Règlement intérieur prévoyant la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue de réunions du Conseil d'administration.

Un membre du Conseil d'administration peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Conseil d'administration peut détenir plusieurs pouvoirs.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président. En l'absence du Président, le Conseil d'administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. En cas de partage le Président dispose d'un droit de vote prépondérant.

### 1.6 Comités spécialisés

Le Conseil d'administration d'ECA ne dispose d'aucun comité spécialisé.

GROUPE GORGÉ, actionnaire majoritaire d'ECA SA, dispose, lui, depuis 2010 d'un Comité d'audit. Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit de GROUPE GORGÉ participe à des réunions avec les Commissaires aux comptes d'ECA et de GROUPE GORGÉ, pour la préparation des arrêtés de compte ou pour entendre les synthèses des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions.

### 1.7 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a pris des décisions courantes s'inscrivant dans l'intérêt de la Société.

### 1.8 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et validés par les Administrateurs lors de la réunion suivante.

## 2. Procédure de contrôle interne et de gestion des risques

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le rapport de gestion et le Document de référence établi par la Société et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« Facteurs de risques »).

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### 2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le Président et le Directeur général ont défini et mis en place le système de contrôle interne de la Société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs ;
- la fiabilité des flux d'informations comptables et financières.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de reporting d'activité, de résultat et de trésorerie dont la périodicité d'établissement et d'analyse est mensuelle ;
- l'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure bisannuelle de clôture des comptes et de production de comptes consolidés ;
- l'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de reporting spécifique et l'accomplissement des parutions légales.

### 2.2 Organisation du Groupe

ECA SA n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...);
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...);
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...).

Le Groupe est organisé en trois pôles d'activités dont les entités peuvent fonctionner de façon autonome, en disposant d'une organisation opérationnelle complète (Direction générale, Direction financière, contrôle de gestion, etc.).

Le management des principales filiales opérationnelles du Groupe rapporte directement à la Direction générale du Groupe.

### 2.3 Mise en œuvre du contrôle interne

#### 2.3.1 Reporting d'activité

Toutes les filiales d'ECA renseignent les tableaux de reporting du Groupe et qui comprennent les indications d'activité suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé ;
- le montant des prises de commandes du mois ;
- le montant du carnet de commandes ;
- les faits marquants.

Ces tableaux de reporting, après validation par les Directions générale et financière des entités opérationnelles, sont transmis au siège social en début de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension.

### 2.3.2 Reporting de performance

Toutes les filiales d'ECA établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon un format groupe, comparé au budget. Il est également transmis une situation de trésorerie et une prévision de trésorerie à trois mois. Ce reporting comprend également une partie sur le Besoin en Fonds de Roulement (BFR), les ressources humaines et les risques/contentieux.

Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et après validation des directions, sont transmis au siège social le quinze de chaque mois.

Des réunions ont lieu tous les mois entre la direction du Groupe et la direction des filiales, pour commenter les éléments transmis, échanger sur les éventuelles mesures correctrices prises ou à prendre et actualiser les données prévisionnelles.

Ce reporting mensuel est accompagné d'une projection du compte de résultat à fin d'année actualisée à plusieurs reprises au cours de l'année.

### 2.3.3 Clôture des comptes

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et leurs comptes semestriels au 30 juin.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que les liasses de consolidation sont revus ou audités par les Commissaires aux comptes.

Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du Groupe et les directions des filiales visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

Les données nécessaires à l'établissement des comptes consolidés sont saisies de façon décentralisée. Le logiciel utilisé est SAP BFC, avec un module de rapprochement automatique immédiat des opérations intra-groupes déclarées. Un manuel interne explique les principes et méthodes adoptés par le Groupe pour l'établissement des liasses de consolidation, ce manuel a été mis à jour suite au changement de logiciel intervenu fin 2014.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis par GROUPE GORGÉ selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

À l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

### 2.3.4 Rapports trimestriels d'activité

Le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les communiqués de chiffres d'affaires trimestriels sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

### 2.3.5 Évaluation du contrôle interne

Le Groupe a lancé au premier trimestre 2016 en coordination avec sa maison mère un projet de revue complète de la cartographie des risques et du référentiel de contrôle interne.

La filiale italienne ECA SINDEL a connu ces dernières années une augmentation de son besoin en fonds de roulement. Une mission de contrôle interne a été diligentée en 2014 et a notamment mis en évidence une dérive des conditions de paiement accordées aux clients. Des actions correctrices ont alors été mises en place pour

mieux encadrer ces délais. Une anomalie de comptabilisation de créance client en 2012 a également été mise en évidence, amenant à corriger les comptes historiques. Une clarification des procédures comptables a été apportée et des contrôles renforcés ont été décidés. Malgré cela, de nouvelles anomalies ont été détectées en 2015 dans les comptes de cette filiale. Elles concernent la comptabilisation des droits à congés payés, des créances et des coûts de projets indûment maintenus en travaux en cours. Le détail de ces anomalies est décrit dans l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe a subi un préjudice de cette situation, le dirigeant et l'expert-comptable de cette filiale sont remplacés et le Groupe analyse la suite à donner. Des contrôles plus approfondis ont été menés par le nouvel auditeur PricewaterhouseCoopers Italie et l'ensemble des procédures seront revues avec un nouvel expert-comptable.

Le logiciel SAP BFC a été déployé au sein du Groupe en 2015. Il a été utilisé pour la consolidation des comptes annuels pour la première fois pour les comptes 2014. L'ensemble des budgets, reportings et projections sont désormais renseignés et transmis à la direction du Groupe avec ce logiciel.

## 2.4 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Le Président définit la politique de communication financière.

Il a été décidé depuis septembre 2014 de remplacer les traditionnelles réunions d'information SFAF par la mise en ligne sur le site internet du Groupe de présentations des faits marquants, perspectives et des comptes intermédiaires et annuels.

## 2.5 Conformité aux lois et règlements

Afin de s'assurer de la conformité de leurs activités avec la réglementation en vigueur, les sociétés du Groupe s'appuient sur les compétences juridiques présentes au sein du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

## 3. Pouvoirs du Directeur général

La Direction générale est assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. À ce jour, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées. Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

## 4. Référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et son application par la Société

MIDDLENEXT a élaboré en décembre 2009 un Code de gouvernement d'entreprise pour les VAMPS et la Société. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 mars 2014, la Société a décidé d'adhérer à ce code. Ainsi, la Société s'est référée au Code de gouvernance MIDDLENEXT pour l'élaboration du présent rapport. Ce code est disponible sur le site Internet de MIDDLENEXT ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du code. À l'exception de quatre recommandations, les recommandations sont respectées :

- recommandation 2 (définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux) : les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont présentés dans le rapport de gestion ;
- recommandation 3 (indemnité de départ) : les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnité ou avantage susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non-concurrence ;
- recommandation 4 (régimes de retraite supplémentaires) : les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun système de retraite supplémentaire ;
- recommandation 5 (stock-options et attribution gratuite d'actions) : aucune attribution de stock-options ou attribution gratuite d'actions n'a bénéficié aux dirigeants au cours de l'exercice 2015 ;
- recommandation 6 (mise en place d'un Règlement intérieur du Conseil) : afin de se conformer à cette recommandation, le Conseil a adopté le 3 mars 2014 un nouveau Règlement intérieur, précisant notamment le rôle du Conseil, les critères d'indépendance des membres du Conseil, les devoirs des Administrateurs et le fonctionnement du Conseil ;
- recommandation 7 (déontologie des membres du Conseil) : le Conseil s'est doté le 3 mars 2014 d'un Règlement intérieur fixant, entre autres, les obligations déontologiques de ses membres. Notamment, tout Administrateur doit informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt, et selon les cas, soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, soit ne pas assister à la réunion du Conseil, soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur ;
- recommandation 9 (choix des Administrateurs) : une information sur l'expérience et la compétence des Administrateurs est communiquée dans le rapport de gestion. La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte ;
- recommandation 10 (durée des mandats des membres du Conseil) : la durée du mandat des Administrateurs est fixée à 6 ans, et ce conformément à la loi. Cette durée permet une compréhension des différents métiers du Groupe ;
- recommandation 11 (information des membres du Conseil) : dans la mesure du possible, les convocations aux réunions du Conseil sont accompagnées des projets de procès-verbaux et de tous documents utiles à la préparation du Conseil. Les sujets particulièrement sensibles ou urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de document ou avec une communication préalable rapprochée de la date de réunion du Conseil. Les Administrateurs peuvent également être informés de tout événement ou projet important hors la tenue d'un Conseil ;
- recommandation 13 (réunions du Conseil et des comités) : comme indiqué plus haut dans le présent rapport, le Conseil d'administration se réunit 6 à 8 fois par an en moyenne,

avec un bon taux de participation des Administrateurs. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal ;

- recommandation 15 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil) : une fois par an, le Président du Conseil invite les Administrateurs à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

Pour des raisons de taille du Groupe et de taille et de composition du Conseil d'administration, le Conseil a écarté l'application des recommandations suivantes du Code MIDDLENEXT :

- recommandation 1 (cumul contrat de travail et mandat social) : à l'exception de Monsieur SAMBARINO, les mandataires sociaux ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social au sein d'ECA ou ses filiales. Le contrat de travail de Monsieur SAMBARINO en qualité de Directeur technique d'ECA SA date de 2001 et est antérieur à ses mandats au sein des filiales d'ECA.
- recommandation 8 (composition du Conseil – présence de membres indépendants) : le Conseil ne compte pas de membres indépendants, tous ses membres étant salariés ou dirigeants d'ECA ou de GROUPE GORGÉ SA. Cela n'a pas été jugé nécessaire compte tenu du contrôle exercé par GROUPE GORGÉ SA, dont le Conseil compte des Administrateurs indépendants ;
- recommandation 12 (mise en place de comités) : dans la mesure où la Société est contrôlée par GROUPE GORGÉ SA qui est elle-même soumise à l'obligation de disposer d'un Comité d'audit, la Société peut ne pas créer de comité *ad hoc*. Eu égard à la taille et à la composition du Conseil (absence d'Administrateur indépendant), la Société n'a pas mis en place de comités spécialisés *ad hoc* ;
- recommandation 14 (répartition des jetons de présence en fonction de l'assiduité des Administrateurs) : la Société ne verse pas de jetons de présence à ses Administrateurs.

## 5. Modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les statuts de la Société stipulent que tout actionnaire peut participer aux Assemblées quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées ne sont pas plus restrictives que celles prévues par la réglementation applicable.

## 6. Principes et règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le Document de référence établi par la société et incluant par renvoi le rapport de gestion.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 30 mars 2016.

Le Président du Conseil d'administration.

## 2.5.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

### Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ECA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 31 mars 2016  
Les Commissaires aux comptes

**BDO IDF**  
Philippe BENECH

**MAZARS**  
Daniel ESCUDEIRO

## 2.6 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

### 2.6.1 Présentation des conventions

Au cours de l'exercice 2015 la Société n'a conclu aucune convention réglementée nouvelle.

Les conventions réglementées conclues lors des exercices précédents qui se sont poursuivies en 2015 sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Le Conseil d'administration a examiné le 30 mars 2016 ces conventions. Il a estimé qu'il n'y avait pas lieu de revoir les conditions de ces conventions.

Comme indiqué à l'article 2.4 ci-dessus, Guénaël GUILLERME est par ailleurs l'associé majoritaire de la société GUILLERME SAS qui est mandataire social de plusieurs filiales du groupe ECA et qui reçoit à ce titre une rémunération.

### 2.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

#### ASSEMBLEE GENERALE MIXTE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

##### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L-225-38 du code de commerce.

##### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### Objet : autorisation d'un bail commercial de ECA SA à ECA RSM par le conseil d'administration du 09 septembre 2014.

Personne concernée : Monsieur Guénaël GUILLERME

Un bail commercial a été signé entre ECA SA et ECA RSM sur la commune de la Garde –ZI TOULON EST sis 262, rue des Frères Lumières et 809 avenue de Draguignan pour une durée de neuf années à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> juillet 2014 moyennant un loyer annuel de 31 440€ HT.

Pour l'exercice 2015, le montant des loyers facturés s'élève à 31 414€ HT.

**Objet : autorisation de la conclusion d'une convention de prestation de services entre GUILLERME SAS et ECA SA par le conseil du 17 décembre 2014.**

Personne concernée : Monsieur Guénaél GUILLERME

Un contrat commercial a été établi avec la société GUILLERME SAS portant sur l'exécution de prestations d'administration de sites web. Le montant annuel forfaitaire des prestations serait de 28 750 € HT pour environ 24h de prestations par semaine.

ECA SA a eu des difficultés à trouver les compétences qu'elle recherchait pour répondre à ses besoins d'administration de son site Internet.

Pour l'exercice 2015, le montant des prestations facturées s'élève à 32 343,75 € HT dont 3 593,75 € HT au titre de 2014.

**Objet : Convention de location en faveur d'ECA ROBOTICS**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 21 juin 2011 a autorisé ECA à consentir un bail à loyer, pour un usage commercial, pour les locaux 262 rue des Frères Lumière et 809 avenue de Draguignan, ZI de TOULON Est, 83130 LA GARDE. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 21 juin 2011, moyennant un loyer annuel de 650 000 euros HT. En date du 10 juillet 2014, un avenant à ce contrat portant sur une réduction de la surface louée et du montant du loyer a été signé. Le nouveau montant du loyer est de 635 000 € HT.

Modalités : au titre de l'exercice 2015, ECA a facturé à la société ECA ROBOTICS un loyer de 627 746 € HT après prise en compte de la révision annuelle.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 31 mars 2016  
Les Commissaires aux comptes

**BDO IDF**  
Philippe BENECH

**MAZARS**  
Daniel ESCUDEIRO





# INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES



<b>3.1</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2015</b>	<b>56</b>	<b>3.2</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2015</b>	<b>96</b>
3.1.1	Compte de résultat consolidé	56	3.2.1	Compte de résultat	96
3.1.2	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	57	3.2.2	Bilan	97
3.1.3	État de la situation financière consolidée	58	3.2.3	Variation de trésorerie	98
3.1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	59	3.2.4	Notes annexes aux états financiers de la Société	99
3.1.5	Variation des capitaux propres consolidée	60	3.2.5	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 108	
3.1.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	61			
3.1.7	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	95			

## 3.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2015

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, section 3.1.6.

### 3.1.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014*
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	4.1	<b>105 218</b>	<b>93 869</b>
Production immobilisée		4 168	2 512
Production stockée		338	219
Autres produits de l'activité	4.2	4 425	5 348
Achats consommés et charges externes		(61 539)	(52 295)
Charges de personnel	5.2	(37 664)	(35 635)
Impôts et taxes		(961)	(835)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(5 158)	(6 046)
Autres produits et charges d'exploitation		41	(80)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>8 868</b>	<b>7 057</b>
Éléments non courants du résultat opérationnel	4.6	(2 868)	(1 248)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>6 000</b>	<b>5 809</b>
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(112)	(117)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		15	20
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)</b>	8.2	<b>(97)</b>	<b>(97)</b>
Autres produits financiers (B)		600	417
Autres charges financières (C)		(416)	(199)
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (D = A + B + C)</b>	8.2	<b>86</b>	<b>120</b>
Impôt sur le résultat	9.1	610	(1 747)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		-	-
<b>RÉSULTAT APRÈS IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>6 696</b>	<b>4 183</b>
Résultat net des activités non poursuivies		-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>6 696</b>	<b>4 183</b>
Résultat net part des minoritaires		(46)	(12)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>6 742</b>	<b>4 195</b>
Nombre moyen d'actions	10.2	8 772 456	8 694 663
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	10.2	0,77	0,48
Résultat net par action, en euros	10.2	0,77	0,48

\* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

### 3.1.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>6 696</b>	<b>4 183</b>
Écarts de conversion	106	82
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	254	(654)
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(85)	218
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>276</b>	<b>(354)</b>
dont éléments recyclables ultérieurement en résultat	275	(354)
dont éléments non recyclables ultérieurement en résultat	1	-
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 972</b>	<b>3 829</b>
dont part du Groupe	7 018	3 841
dont part des intérêts minoritaires	(45)	(12)

### 3.1.3 État de la situation financière consolidée

#### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014*
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>48 406</b>	<b>47 693</b>
Écarts d'acquisition	6.1	17 104	17 104
Autres immobilisations incorporelles	6.2	19 879	20 020
Immobilisations corporelles	6.3	9 941	9 239
Participations dans les entreprises associées	8.1.4	6	6
Autres actifs financiers	8.1.4	1 359	563
Actifs d'impôt différé	9.2	116	761
Autres actifs non courants	4.7	-	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>134 703</b>	<b>101 466</b>
Stocks nets	4.5	14 822	13 243
Créances clients nettes	4.4	88 818	65 189
Autres actifs courants	4.7	8 014	5 845
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	10 253	8 302
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	12 795	8 887
<b>ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX DE L'ACTIF</b>		<b>183 108</b>	<b>149 159</b>

\* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

#### Passif et Capitaux Propres

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014*
<b>CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)</b>		<b>70 577</b>	<b>66 155</b>
Capital <sup>(1)</sup>	10.1	4 429	4 426
Primes <sup>(1)</sup>		41 441	41 368
Réserves et résultat consolidés <sup>(2)</sup>		24 707	20 362
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>(12)</b>	<b>29</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>10 627</b>	<b>10 247</b>
Provisions long terme	5.3	3 716	3 856
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	6 218	3 395
Passifs d'impôts différés	9.2	-	2 257
Autres passifs non courants	4.8	693	739
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>101 915</b>	<b>72 728</b>
Provisions court terme	11	2 446	2 024
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	3 366	782
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.8	22 400	14 773
Autres passifs courants	4.8	73 703	55 148
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	-	-
<b>PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX DU PASSIF</b>		<b>183 108</b>	<b>149 159</b>

\* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(1) De l'entreprise mère consolidante.

(2) Y compris résultat de l'exercice.

## 3.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014*
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>6 696</b>	<b>4 183</b>
Charges et produits calculés		6 530	5 842
Plus et moins-values de cessions		76	(24)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)</b>	7.1	<b>13 302</b>	<b>10 001</b>
Coût de l'endettement financier net	8.2	97	97
Charge d'impôt	9.1	(610)	1 747
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (APRÈS NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)</b>		<b>12 789</b>	<b>11 845</b>
Impôts versés		(1 057)	(1 361)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	(3 247)	(5 515)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)</b>		<b>8 485</b>	<b>4 969</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles		(3 759)	(2 677)
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles		(2 702)	(700)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles		34	34
Décaissement/acquisition immobilisations financières		(828)	(228)
Encaissement/cession immobilisations financières		151	75
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales		-	(2 457)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>		<b>(7 104)</b>	<b>(5 953)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Augmentations de capital ou apports	10.1.1	81	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	10.1.2	(2 632)	(2 631)
Dividendes versés aux minoritaires		-	-
Encaissements provenant d'emprunts	7.3	3 130	601
Remboursement d'emprunts	8.1.1	(315)	(333)
Coût de l'endettement financier net	8.2	(97)	(97)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>		<b>167</b>	<b>(2 460)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D = A + B + C)</b>		<b>(1 548)</b>	<b>(3 443)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>(2 016)</b>	<b>(3 443)</b>
<i>Incidence des variations de taux de change</i>		16	30
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	8.1.2	<b>8 269</b>	<b>11 467</b>
Reclassement de trésorerie <sup>(1)</sup>		(48)	214
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	8.1.2	<b>9 786</b>	<b>8 269</b>

(1) Flux liés aux actions propres.

\* Colonne 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

## 3.1.5 Variation des capitaux propres consolidée

	Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère						Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres – part du Groupe ou des propriétaires de la société mère	Capitaux propres – part des Minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle	
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2013</b>	<b>4 238</b>	<b>36 974</b>	<b>(1 128)</b>	<b>21 529</b>	<b>61 612</b>	<b>25</b>	<b>61 637</b>
Correction ouverture ECA SINDEL	-	-	-	(1 356)	(1 356)	(37)	(1 392)
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2013 RETRAITÉ</b>	<b>4 238</b>	<b>36 974</b>	<b>(1 128)</b>	<b>20 174</b>	<b>60 257</b>	<b>(12)</b>	<b>60 246</b>
Opérations sur capital	188	4 373	-	-	4 560	-	4 560
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	23	-	-	23	-	23
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	159	-	159	-	159
Dividendes	-	-	-	(2 631)	(2 631)	-	(2 631)
Résultat net de l'exercice <sup>(1)</sup>	-	-	102	4 093	4 195	(12)	4 183
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(354)	(354)	-	(354)
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>	<b>3 739</b>	<b>3 841</b>	<b>(12)</b>	<b>3 829</b>
Variations de périmètre	-	-	-	(50)	(50)	50	-
Autres	-	-	-	(3)	(3)	-	(3)
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2014</b>	<b>4 426</b>	<b>41 369</b>	<b>(868)</b>	<b>21 228</b>	<b>66 155</b>	<b>29</b>	<b>66 184</b>
Opérations sur capital	4	73	-	-	77	-	77
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(38)	-	(38)	-	(38)
Dividendes	-	-	-	(2 633)	(2 633)	-	(2 633)
Résultat net de l'exercice	-	-	(268)	7 011	6 743	(46)	6 696
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	275	275	1	276
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(268)</b>	<b>7 285</b>	<b>7 018</b>	<b>(45)</b>	<b>6 972</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2015</b>	<b>4 429</b>	<b>41 441</b>	<b>(1 174)</b>	<b>25 881</b>	<b>70 578</b>	<b>(12)</b>	<b>70 566</b>

(1) Résultat 2014 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

## 3.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

<b>NOTE 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>62</b>	<b>NOTE 6</b>	<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>78</b>
1.1	Référentiel appliqué	62	6.1	Écarts d'acquisition	78
1.2	Bases de préparation	62	6.2	Autres immobilisations incorporelles	78
1.3	Retraitements des informations financières des exercices antérieurs	62	6.3	Immobilisations corporelles	80
<b>NOTE 2</b>	<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>64</b>	6.4	Pertes de valeurs sur actifs immobilisés	81
2.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	64	<b>NOTE 7</b>	<b>Détail des flux de trésorerie</b>	<b>82</b>
2.2	Évolutions du périmètre de consolidation	65	7.1	Détermination de la capacité d'autofinancement	82
2.3	Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	66	7.2	Variation du besoin en fonds de roulement	83
<b>NOTE 3</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>66</b>	7.3	Souscription d'emprunts long terme	83
3.1	Indicateurs clés par pôle	67	<b>NOTE 8</b>	<b>Financement et instruments financiers</b>	<b>84</b>
3.2	Réconciliations avec les données du Groupe	68	8.1	Actifs et passifs financiers	84
3.3	Informations par zone géographique	70	8.2	Charges et produits financiers	86
<b>NOTE 4</b>	<b>Données opérationnelles</b>	<b>71</b>	8.3	Politique de gestion des risques	87
4.1	Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires	71	8.4	Engagements hors bilan liés au financement du Groupe	88
4.2	Autres produits de l'activité	71	<b>NOTE 9</b>	<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>88</b>
4.3	Dotations nettes aux amortissements et provisions	71	9.1	Détail des impôts sur les résultats	88
4.4	Créances clients nettes	72	9.2	Impôts différés	89
4.5	Stocks et travaux en cours	72	<b>NOTE 10</b>	<b>Capitaux propres et résultat par action</b>	<b>90</b>
4.6	Résultat opérationnel et éléments non courants	73	10.1	Capitaux propres	90
4.7	Autres actifs courants et non courants	73	10.2	Résultat par action	91
4.8	Autres passifs courants et non courants	74	10.3	Nantissements d'actions de l'émetteur	91
4.9	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	74	<b>NOTE 11</b>	<b>Autres provisions et passifs éventuels</b>	<b>92</b>
<b>NOTE 5</b>	<b>Charges et avantages du personnel</b>	<b>75</b>	<b>NOTE 12</b>	<b>Autres notes</b>	<b>93</b>
5.1	Effectifs	75	12.1	Faits exceptionnels et litiges	93
5.2	Charges et avantages au personnel	75	12.2	Événements postérieurs à l'exercice	93
5.3	Provisions pour retraites et engagements assimilés	75	<b>NOTE 13</b>	<b>Liste des sociétés consolidées</b>	<b>94</b>
5.4	Paiements fondés sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)	76			
5.5	Rémunération des dirigeants et parties liées	77			

## Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés du groupe ECA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent :

- les états financiers de la société ECA SA ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence.

Les comptes consolidés du groupe ECA de l'exercice 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 mars 2016.

Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

### 1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables dans le Groupe sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015 :

- IFRIC 21 – Droits ou taxes ; cette interprétation relative à la comptabilisation des taxes entrant dans le champ d'application d'IAS 37 sur les provisions précise que le fait générateur de la comptabilisation de la dette est la date d'exigibilité fiscale ;
- améliorations annuelles 2011-2013 des IFRS (décembre 2013).

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2015 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- normes adoptées :
  - amendements d'IAS 19 : Plans à prestations définies : contributions du personnel,
  - améliorations annuelles 2010-2012 des IFRS (décembre 2013),
  - amendement d'IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir,
  - améliorations annuelles 2012-2014 des IFRS (septembre 2014),
  - amendements d'IFRS 11 : Comptabilisation d'acquisitions de participations dans des opérations conjointes,
  - amendements d'IAS 16 et d'IAS 38 : Clarification des méthodes acceptables de dépréciation et d'amortissement.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe ;

- normes non adoptées :
  - IFRS 9 – Instruments financiers,
  - IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients,

- IFRS 16 – Locations,
- amendements d'IFRS 10 et d'IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise,
- amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et d'IAS 28 : Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation.

### 1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

### 1.3 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été modifiés pour deux raisons :

- l'affectation définitive de l'écart d'acquisition d'INFOTRON. En effet, selon la norme IFRS 3R, la valeur des éléments concernés doit être modifiée de manière rétrospective, comme si ces modifications étaient intervenues dès la date d'acquisition ;
- plusieurs corrections d'erreurs dans les comptes de la société italienne ECA SINDEL, relatives à l'ouverture 2015 concernant des ajustements des comptes clients pour 351 milliers d'euros injustifiés, la comptabilisation de dettes sociales à provisionner pour 396 milliers d'euros, et la comptabilisation erronée d'un simulateur en 2012 pour 1 138 milliers d'euros. Le coût de ce simulateur prototype avait été comptabilisé entre 2012 et 2014, pour partie en charges et pour partie en stock, au lieu que l'ensemble soit immobilisé et amorti. La contribution d'un tiers au financement du prototype avait par ailleurs été comptabilisée en chiffre d'affaires en 2012 et 2013, au lieu d'être comptabilisée en autres produits, au rythme de l'amortissement de l'actif financé.

Les modifications sur les comptes 2014 sont décrites dans les tableaux suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 publié	Ajustements		31/12/2014 retraité
		INFOTRON	ECA SINDEL	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>93 869</b>	-	-	<b>93 869</b>
Production immobilisée	2 315	-	197	2 512
Production stockée	415	-	(197)	219
Autres produits de l'activité	4 316	-	1 033	5 348
Achats consommés et charges externes	(52 295)	-	-	(52 295)
Charges de personnel	(35 594)	-	(41)	(35 635)
Impôts et taxes	(835)	-	-	(835)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	(5 015)	-	(1 031)	(6 046)
Autres produits et charges d'exploitation	(80)	-	-	(80)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>	<b>7 096</b>	-	<b>(39)</b>	<b>7 057</b>
Éléments non courants du résultat opérationnel	(1 233)	(15)	-	(1 248)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>5 863</b>	<b>(15)</b>	<b>(39)</b>	<b>5 809</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>120</b>	-	-	<b>120</b>
Impôt sur le résultat	(1 924)	5	172	(1 747)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	0	-	-	0
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>4 059</b>	<b>(10)</b>	<b>133</b>	<b>4 183</b>
Résultat net part des minoritaires	15	-	(3)	12
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>4 075</b>	<b>(10)</b>	<b>130</b>	<b>4 195</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 publié	Ajustements		31/12/2014 retraité
		INFOTRON	ECA SINDEL	
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>46 066</b>	<b>113</b>	<b>1 514</b>	<b>47 693</b>
Écarts d'acquisition	17 428	(323)	-	17 104
Autres immobilisations incorporelles	19 584	436	-	20 020
Immobilisations corporelles	8 338	-	901	9 239
Participations dans les entreprises associées	6	-	-	6
Autres actifs financiers	563	-	-	563
Actifs d'impôt différé	148	-	613	761
Autres actifs non courants	-	-	-	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>103 098</b>	-	<b>(1 632)</b>	<b>101 466</b>
Stocks nets	14 378	-	(1 136)	13 243
Créances clients nettes	65 686	-	(497)	65 189
Autres actifs courants	5 845	-	-	5 845
Actifs d'impôt exigible	8 302	-	-	8 302
Trésorerie et autres équivalents	8 887	-	-	8 887
<b>ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE</b>	-	-	-	-
<b>TOTAUX DE L'ACTIF</b>	<b>149 164</b>	<b>113</b>	<b>(118)</b>	<b>149 159</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014 publié	Ajustements		31/12/2014 retraité
		INFOTRON	ECA SINDEL	
<b>CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)</b>	<b>67 391</b>	<b>(10)</b>	<b>(1 225)</b>	<b>66 155</b>
Capital	4 426	-	-	4 426
Primes	41 368	-	-	41 368
Réserves et résultat consolidés	21 597	(10)	(1 225)	20 362
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	<b>60</b>	<b>-</b>	<b>(31)</b>	<b>29</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>10 140</b>	<b>133</b>	<b>(15)</b>	<b>10 247</b>
Provisions long terme	3 856	-	-	3 856
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	3 395	-	-	3 395
Passifs d'impôts différés	2 253	20	(15)	2 257
Avances conditionnées	636	103	-	739
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>71 574</b>	<b>-</b>	<b>1 154</b>	<b>72 728</b>
Provisions court terme	2 024	-	-	2 024
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	782	-	-	782
Dettes fournisseurs d'exploitation	14 773	-	-	14 773
Autres passifs courants	53 994	-	1 154	55 148
Passifs d'impôt exigible	-	-	-	-
<b>PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAUX DU PASSIF</b>	<b>149 164</b>	<b>113</b>	<b>(118)</b>	<b>149 159</b>

## Note 2 Périmètre de consolidation

### 2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

#### Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 13. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

#### Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

### Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

### Regroupement d'entreprises

Le Groupe applique de façon prospective la norme IFRS 3 révisée - *Regroupement d'entreprises*.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;

- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable.

Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat ou parmi les autres éléments du résultat global selon la norme IFRS appropriée.

## 2.2 Évolutions du périmètre de consolidation

### 2.2.1 Opérations réalisées sur 2015

Les variations du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- fusion de la société INFOTRON avec ECA ROBOTICS au 30 avril 2015 ; cette opération est sans impact sur les comptes consolidés ;
- création de la société ECA DYNAMICS en juillet 2015. Cette société est détenue à 51 % par ECA SA et 49 % par WANDERCRAFT, elle n'a pas d'activité pour le moment ;
- prise de participation de 9 % dans la société WANDERCRAFT en juillet 2015 ; cette société n'est pas consolidée en raison de l'absence de contrôle.

Les évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis de la société INFOTRON (acquise au premier semestre 2014) ont été finalisées et ont fait l'objet d'ajustements.

### 2.2.2 Contribution des regroupements d'entreprises au résultat consolidé 2015

#### ÉCART D'ACQUISITION LIÉ À L'ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE DE INFOTRON

Prix d'acquisition	7 060
Intérêts minoritaires	-
<b>TOTAL (A)</b>	<b>7 060</b>
Actif net (B)	129
<b>ÉCART D'ACQUISITION (A) - (B)</b>	<b>6 931</b>

L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis de la société INFOTRON est finalisée. Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	-	451	451
Actifs corporels et financiers	102	-	102
Stocks	137	-	137
Créances fiscales et exploitation	174	-	174
Trésorerie	43	-	43
Charges constatées d'avance	23	-	23
Indemnités de fin de carrière	-	(74)	(74)
Avances remboursables	-	(103)	(103)
Dettes fiscales et d'exploitation	(526)	-	(526)
Divers et produits constatés d'avance	(98)	-	(98)
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>(146)</b>	<b>274</b>	<b>129</b>

### 2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

GROUPE GORGÉ a acquis le 16 avril 2014 l'ensemble des actions composant le capital social d'INFOTRON, avant d'apporter lesdites actions INFOTRON à ECA le 3 juin 2014. La garantie d'actif et de passif consentie par REMOTE REWARD, vendeur de la société

INFOTRON, a été transférée au bénéfice d'ECA. Cette garantie est d'une durée égale au délai de prescription fiscale et sociale pour les réclamations de nature fiscale et sociale et d'une durée expirant le 14 avril 2017 pour les réclamations d'autre nature. Elle était plafonnée à 1 500 milliers d'euros la première année, puis le plafond a été ramené à 1 million d'euros à partir du 15 avril 2015 et il le sera à 500 milliers d'euros à partir du 15 avril 2016.

## Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les secteurs retenus au nombre de trois, correspondent à l'organisation du Groupe par pôle.

Les trois pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- pôle Aéronautique : ECA CNAI et ECA SINTERS ;
- pôle Robotique et Systèmes Intégrés : ECA ROBOTICS, ECA EN, EN MOTEURS, ECA SINDEL, TRITON IMAGING, ECA DRONE et ECA DYNAMICS ;
- pôle Simulation : ECA FAROS et SSI.

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;

- l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) qui correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements, pertes de valeurs et autres produits et éléments non courants ;
- le résultat opérationnel courant ;
- le résultat opérationnel ;
- les frais de Recherche et de Développement inscrits à l'actif au cours de l'exercice ;
- les autres investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels, qui désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation tels que les créances sociales et fiscales), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*) ;
- les passifs sectoriels, qui désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

## 3.1 Indicateurs clés par pôle

## EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Éliminations	Consolidé
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>27 125</b>	<b>63 761</b>	<b>14 394</b>	<b>2 871</b>	<b>(2 933)</b>	<b>105 218</b>
EBITDA	2 221	7 273	3 793	738	-	14 026
<i>% du chiffre d'affaires</i>	8,2 %	11,4 %	26,3 %	25,7 %	-	13,3 %
Résultat opérationnel courant	2 089	3 734	2 759	296	-	8 868
<i>% du chiffre d'affaires</i>	7,7 %	5,9 %	19,1 %	10,3 %	-	8,4 %
Résultat opérationnel	1 060	2 196	2 485	259	-	6 000
<i>% du chiffre d'affaires</i>	3,9 %	3,4 %	17,3 %	9 %	-	5,7 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	150	2 300	869	-	-	3 318
Autres investissements corporels et incorporels	880	2 108	324	99	-	3 411
Actifs sectoriels	14 637	120 604	16 996	6 720	(1 529)	157 427
Passifs sectoriels	8 294	67 584	11 608	1 674	(1 493)	87 666

## EXERCICE 2014

(en milliers d'euros)	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Éliminations	Consolidé
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>27 008</b>	<b>54 769</b>	<b>12 365</b>	<b>2 531</b>	<b>(2 805)</b>	<b>93 869</b>
EBITDA	2 805	6 340	2 979	980	-	13 103
<i>% du chiffre d'affaires</i>	10,4 %	11,6 %	24,1 %	38,7 %	-	14,0 %
Résultat opérationnel courant	2 489	2 190	2 078	301	-	7 057
<i>% du chiffre d'affaires</i>	9,2 %	4,0 %	16,8 %	11,9 %	-	7,5 %
Résultat opérationnel	2 278	1 500	1 819	212	-	5 809
<i>% du chiffre d'affaires</i>	8,4 %	2,7 %	14,7 %	8,4 %	-	6,2 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	42	1 401	790	-	-	2 234
Autres investissements corporels et incorporels	101	549	108	379	-	1 137
Actifs sectoriels	13 034	98 806	12 355	6 510	(1 662)	129 043
Passifs sectoriels	6 075	45 296	7 872	1 251	(1 649)	58 846

## 3.2 Réconciliations avec les données du Groupe

## 3.2.1 Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel

## EXERCICE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Consolidé
<b>EBITDA</b>	<b>2 221</b>	<b>7 273</b>	<b>3 793</b>	<b>738</b>	<b>14 026</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(132)	(3 539)	(1 044)	(442)	(5 158)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(1 029)	(1 538)	(264)	(38)	(2 868)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 060</b>	<b>2 196</b>	<b>2 485</b>	<b>259</b>	<b>6 000</b>

## EXERCICE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Consolidé
<b>EBITDA</b>	<b>2 805</b>	<b>6 340</b>	<b>2 979</b>	<b>980</b>	<b>13 103</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(316)	(4 150)	(900)	(679)	(6 046)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(211)	(689)	(259)	(89)	(1 248)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>2 278</b>	<b>1 500</b>	<b>1 819</b>	<b>212</b>	<b>5 809</b>

### 3.2.2 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilient de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

#### EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	14 637	120 604	16 996	6 720	(1 529)	157 427
Actifs d'impôt différé	159	346	(740)	353	-	116
Actifs d'impôt exigible	-	-	-	10 253	-	10 253
Autres actifs courants et non courants	4 122	4 580	3 215	13 018	(22 419)	2 516
Trésorerie et autres équivalents	1 658	6 242	3 465	1 430	-	12 795
<b>ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>20 576</b>	<b>131 772</b>	<b>22 935</b>	<b>31 773</b>	<b>(23 948)</b>	<b>183 108</b>
Passifs sectoriels	8 294	67 584	11 608	1 674	(1 493)	87 666
Provisions long terme	612	2 719	353	33	-	3 716
Dettes financières long terme	401	5 115	-	4 068	-	9 584
Autres passifs courants et non courants	2 796	18 705	3 110	9 420	(22 455)	11 576
<b>PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>12 102</b>	<b>94 122</b>	<b>15 071</b>	<b>15 195</b>	<b>(23 948)</b>	<b>112 542</b>

#### EXERCICE 2014

(en milliers d'euros)	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	13 034	98 806	12 355	6 510	(1 662)	129 043
Actifs d'impôt différé	-	690	38	33	-	148
Actifs d'impôt exigible	-	149	44	8 109	-	8 302
Autres actifs courants et non courants	4 682	3 072	3 733	9 788	(19 110)	2 166
Trésorerie et autres équivalents	2 000	3 616	2 797	473	-	8 887
<b>ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>19 716</b>	<b>106 333</b>	<b>18 967</b>	<b>24 914</b>	<b>(20 771)</b>	<b>149 159</b>
Passifs sectoriels	6 075	45 296	7 872	1 251	(1 649)	58 846
Provisions long terme	652	2 832	343	28	-	3 856
Dettes financières long terme	277	3 846	-	53	-	4 176
Autres passifs courants et non courants	3 987	16 486	2 974	9 515	(19 122)	13 840
Passifs d'impôt différé	(192)	2 404	850	(805)	-	2 257
<b>PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>10 800</b>	<b>70 865</b>	<b>12 040</b>	<b>10 042</b>	<b>(20 771)</b>	<b>82 975</b>

## 3.3 Informations par zone géographique

## EXERCICE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux	%
Aéronautique	24 906	43 %	1 131	19 %	1 088	3 %	27 125	26 %
Robotique et Systèmes Intégrés	26 395	45 %	4 158	71 %	33 207	81 %	63 761	61 %
Simulation	7 253	12 %	592	10 %	6 549	16 %	14 394	14 %
Structure et éliminations	(62)	(0 %)	-	-	-	-	(62)	(0 %)
<b>TOTAUX</b>	<b>58 493</b>	<b>100 %</b>	<b>5 881</b>	<b>100 %</b>	<b>40 844</b>	<b>100 %</b>	<b>105 218</b>	<b>100 %</b>
%	56 %		6 %		39 %		100 %	

## EXERCICE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux	%
Aéronautique	23 404	44 %	1 568	16 %	2 037	7 %	27 008	29 %
Robotique et Systèmes Intégrés	26 893	51 %	6 507	67 %	21 370	68 %	54 769	58 %
Simulation	2 812	5 %	1 672	17 %	7 882	25 %	12 365	13 %
Structure et éliminations	(273)	(0 %)	-	-	-	-	(273)	(0 %)
<b>TOTAUX</b>	<b>52 834</b>	<b>100 %</b>	<b>9 746</b>	<b>100 %</b>	<b>31 288</b>	<b>100 %</b>	<b>93 869</b>	<b>100 %</b>
%	56 %		10 %		33 %		100 %	

## Note 4 Données opérationnelles

### 4.1 Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont constitués de ventes de produits, de prestations de services et de revenus de réalisation de projets (fourniture de systèmes clés en main) :

- vente de produits : le chiffre d'affaires est enregistré lors du transfert des risques et avantages, normalement à la livraison selon l'incoterm prévu dans chaque contrat ;
- prestations de services : le chiffre d'affaires est enregistré sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe ;
- projets (contrats à long terme) : dans la mesure où les sociétés sont capables d'apprécier le résultat global avec une sécurité suffisante, la méthode retenue est la prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement

des coûts par rapport au coût global estimé du projet. Cette méthode permet de traduire correctement le niveau d'activité et de résultat de l'entreprise.

Lorsqu'une perte à terminaison est prévisible, une provision est constituée.

En 2015 le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 12,1 %.

### 4.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions publiques, de crédit d'impôt recherche (CIR) et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR), qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif, sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement. Les produits ainsi différés figurant au passif sont relatifs pour 2,3 millions d'euros à des crédits d'impôt recherche et pour 1,7 million d'euros à des subventions finançant des actifs non courants non encore amortis.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Subventions	1 689	2 414
Crédit d'impôt recherche	2 153	2 361
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	583	572
<b>TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>4 425</b>	<b>5 348</b>

Les crédits d'impôt constatés en résultat et qui n'ont pu être imputés sur de l'impôt à payer figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Actifs d'impôt exigible ». Ils s'élèvent à 10 123 milliers d'euros dont 9 458 milliers d'euros de crédit d'impôt recherche et 655 milliers d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

### 4.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations incorporelles	(3 145)	(2 981)
Immobilisations corporelles	(2 013)	(1 977)
Immobilisations en crédit-bail	(146)	(91)
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>(5 303)</b>	<b>(5 049)</b>
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES</b>		
Stocks et encours	500	(89)
Actif circulant	(46)	(373)
Risques et charges	(309)	(534)
<b>SOUS-TOTAUX</b>	<b>145</b>	<b>(996)</b>
<b>TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(5 158)</b>	<b>(6 046)</b>

#### 4.4 Créances clients nettes

Les créances sont enregistrées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis diminuée des éventuelles pertes de valeur.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas

encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Créances clients	24 098	22 310
Factures à établir	65 204	43 808
<b>CLIENTS, VALEURS BRUTES</b>	<b>89 302</b>	<b>66 117</b>
Pertes de valeurs	(483)	(928)
<b>TOTAUX DES CLIENTS</b>	<b>88 818</b>	<b>65 189</b>

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 6,2 millions d'euros, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance	0 à 30 jours	30 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Créances clients échues non provisionnées	2 567	620	2 971	6 158

Sur l'ensemble de ces créances, près de 3,3 millions d'euros ont été réglés au 1<sup>er</sup> mars 2016. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

#### 4.5 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;

- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Matières premières	13 284	(3 967)	9 317	12 520	(4 462)	8 058
Encours	1 754	-	1 754	2 616	(33)	2 582
Produits intermédiaires et finis	4 162	(411)	3 751	2 956	(354)	2 602
<b>TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>19 200</b>	<b>(4 378)</b>	<b>14 822</b>	<b>18 092</b>	<b>(4 849)</b>	<b>13 243</b>

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à - 500 milliers d'euros (reprise nette).

#### 4.6 Résultat opérationnel et éléments non courants

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « Résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné

dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses. En 2015 les coûts de restructuration incluent les coûts de déménagement de sociétés du Groupe pour 1 628 milliers d'euros.

Les autres éléments non courants du résultat opérationnel concernent les coûts d'acquisition de sociétés, l'amortissement des incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (A)</b>	<b>8 868</b>	<b>7 057</b>
Coûts de restructurations <sup>(1)</sup>	(2 097)	(69)
Coûts d'acquisition	(9)	(14)
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions	(681)	(774)
Provisions pour pertes de valeur d'actifs	(81)	-
Autres	-	(392)
<b>ÉLÉMENTS NON COURANTS TOTAUX (B)</b>	<b>(2 868)</b>	<b>(1 248)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (C) = (A) - (B)</b>	<b>6 000</b>	<b>5 809</b>

(1) Dont en 2015 des coûts de déménagement de filiales pour 1 628 milliers d'euros.

#### 4.7 Autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2015			2014
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	40	(40)	-	-
<b>TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS NON COURANTS</b>	<b>40</b>	<b>(40)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes versés	1 728	-	1 728	1 184
Débiteurs divers <sup>(1)</sup>	1 910	(182)	1 728	1 105
Créances sociales et fiscales	3 769	-	3 769	2 495
Comptes courants débiteurs	-	-	-	12
Charges constatées d'avance	788	-	788	1 049
<b>TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS COURANTS</b>	<b>8 196</b>	<b>(182)</b>	<b>8 014</b>	<b>5 845</b>

(1) Dont des subventions à recevoir pour 863 milliers d'euros et un avoir à recevoir pour 412 milliers d'euros.

## 4.8 Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2015	2014
Fournisseurs	22 322	14 762
Fournisseurs d'immobilisations	78	11
<b>TOTAUX DES FOURNISSEURS</b>	<b>22 400</b>	<b>14 773</b>
Avances et acomptes reçus	48 918	29 332
Dettes sociales <sup>(1)</sup>	8 972	8 509
Dettes fiscales	5 009	4 219
Dettes diverses	602	2 311
Produits différés	10 204	10 778
<b>TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>73 703</b>	<b>55 148</b>
Avances conditionnées	693	739
<b>TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>693</b>	<b>739</b>
<b>IMPÔT EXIGIBLE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Les dettes sociales 2014 sont retraitées des éléments détaillés en note 1.3.

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les avances et acomptes reçus correspondent aux versements effectués par des clients au titre de projet en cours. Ces avances trouvent pour partie leur contrepartie dans le niveau des factures à établir (voir note 4.4). Les produits différés correspondent soit à

des subventions et du crédit d'impôt recherche qui sera constaté en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (4,0 millions d'euros, voir note 4.2), soit à l'excédent identifié sur des projets en cours du chiffre d'affaires facturé par rapport au chiffre d'affaires calculé à l'avancement (6,2 millions d'euros, voir note 4.1).

## 4.9 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

(en millions d'euros)	2015	2014
Avals, cautions et garanties donnés	30,4	12,2
Autres engagements donnés	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>30,4</b>	<b>12,2</b>

Autres obligations contractuelles (en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Dettes à long terme	5,0	0,2	2,4	2,4
Obligations en matière de location – financement	1,5	0,2	0,6	0,7
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>6,6</b>	<b>0,4</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>

## Note 5 Charges et avantages du personnel

### 5.1 Effectifs

	31/12/2015	31/12/2014
Effectif total	593	568

### 5.2 Charges et avantages au personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2015	2014
Traitements et salaires	(25 181)	(23 859)
Charges sociales	(11 147)	(10 569)
Paievements en actions	-	(23)
Participation et intéressement	(24)	(148)
Autres	(1 311)	(1 037)
<b>TOTAUX</b>	<b>(37 664)</b>	<b>(35 635)</b>

### 5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;
- âge de départ supposé 65 ans ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 2,03 % ;
- taux de charge 50 % ;
- turnover : 10 % jusqu'à 34 ans, 7 % de 35 à 45 ans, 2 % de 46 à 55 ans, 0 % au-delà ;
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,4 %, inflation incluse ;
- table INSÉE de mortalité 2009-2011.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2015	2014
<b>PROVISION À L'OUVERTURE</b>	<b>3 856</b>	<b>2 924</b>
Coût des services rendus de la période	282	209
Intérêt sur actualisation	51	85
Coût des services passés	-	-
Acquisition/Cession	-	74
(Profit)/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	(139)	(14)
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'obligation	(254)	662
Prestations payées	(80)	(7)
<b>PROVISION COMPTABILISÉE À LA CLÔTURE</b>	<b>3 716</b>	<b>3 856</b>

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 213 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 232 milliers d'euros.

#### 5.4 Paiements fondés sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

ECA a mis en place un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions qui s'est terminé en 2015. Les prix d'option d'achat ou de souscription sont fixés au jour du Conseil d'administration qui consent les options. Ils ne peuvent être inférieurs à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de Bourse précédant cette date. Le prix des options d'achat ne peut être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société. La juste valeur des options et des bons est calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Stock-options et bons de souscription d'actions	Option 10,92
Nombre de bénéficiaires	17
Action support	ECA
Nombre d'actions potentielles à l'origine (attribution sous conditions)	120 000
Nombre d'actions potentielles effectivement attribuées	41 000
Levée d'options/annulations sur l'exercice	7 000/34 000
Levée d'options/annulations cumulées	7 000/113 000
Solde des actions potentielles	0
Date de mise en place	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Avril 2012
Fin de la période d'exercice	Mars 2015
Prix de souscription	10,92 €
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	0

## 5.5 Rémunération des dirigeants et parties liées

### 5.5.1 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants mandataires sociaux (Président et Directeur général d'ECA SA) ont perçu une rémunération de 48 milliers d'euros versée par la Société et ses filiales.

Les mandataires n'ont perçu aucuns jetons de présence.

### 5.5.2 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (Administrateurs, dirigeants d'ECA ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales d'ECA). Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes du groupe ECA :

(en milliers d'euros)	GUILLERME SAS	GROUPE GORGÉ	Administrateurs
<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2015</b>			
Chiffre d'affaires	-	-	-
Autres produits	-	-	-
Achats et charges externes	(365)	(1 026)	-
Charges de personnel	-	-	(166)
<b>BILAN 2015</b>			
Clients	-	1	-
Débiteurs	-	-	-
Fournisseurs	-	633	-
Créditeurs	51	-	29
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-

GUILLERME SAS est la holding personnelle de Guénaël GUILLERME, Directeur général et Administrateur d'ECA SA. GROUPE GORGÉ est la société actionnaire principal d'ECA SA à 61,12 %. Elle est présidée par Monsieur Raphaël GORGÉ, Président d'ECA.

## Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

### 6.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dit *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du *goodwill* de l'entité cédée. Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2014 et 2015 sont décrites en note 6.4.

#### Valeur nette (en milliers d'euros)

<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015*</b>	<b>17 104</b>
Acquisitions	-
Variations de périmètre	-
Sorties	-
Autres mouvements	-
Effet des variations de change	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>17 104</b>
Dont dépréciation au 31 décembre 2015	-

\* Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

• Aéronautique :	3 %
• Robotique et Systèmes Intégrés :	94 %
• Simulation :	3 %

### 6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de

valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne concernent principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;

- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement ou en fonction du nombre de produits livrés rapporté à une estimation du nombre de produits à livrer au titre du programme avec, dans ce cas, un démarrage du plan d'amortissement au moment de la première vente.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Projets de développements	Autres immobilisations incorporelles*	Immobilisations en cours	Totaux
<b>Valeur brute</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>35 875</b>	<b>8 781</b>	<b>51</b>	<b>44 707</b>
Acquisitions	3 318	350	96	3 764
Variations de périmètre	-	-	-	-
Sorties	-	(63)	-	(63)
Autres mouvements	-	53	(53)	-
Effet des variations de change	39	15	-	54
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>39 233</b>	<b>9 137</b>	<b>93</b>	<b>48 463</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>19 098</b>	<b>5 589</b>	<b>-</b>	<b>24 687</b>
Dotations aux amortissements	3 118	707	-	3 825
Variations de périmètre	-	-	-	-
Pertes de valeur	81	1	-	82
Sorties	-	(63)	-	(78)
Autres mouvements	-	-	-	-
Effet des variations de change	36	17	-	53
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>22 333</b>	<b>6 251</b>	<b>-</b>	<b>28 584</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>16 777</b>	<b>3 193</b>	<b>51</b>	<b>20 020</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>16 899</b>	<b>2 886</b>	<b>93</b>	<b>19 879</b>

\* Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les postes projets de développement et autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

<i>Valeurs nettes (en milliers d'euros)</i>	Aéronautique	Robotique et Systèmes Intégrés	Simulation	Totaux
Programme AUV	-	6 973	-	6 973
Programme Mine Killer	-	1 863	-	1 863
Programme USV	-	770	-	770
Robots terrestres	-	380	-	380
Drone aérien IT 180	-	572	-	572
Simulation de pilotage <sup>(1)</sup>	-	-	2 917	2 917
Équipements navals <sup>(2)</sup>	-	1 345	-	1 345
Simulation navale	-	487	-	487
Imagerie <sup>(3)</sup>	-	800	-	800
Autres	201	578	13	792
<b>SOUS-TOTAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT</b>	<b>201</b>	<b>13 769</b>	<b>2 930</b>	<b>16 900</b>
Relation clientèle ECA SINTERS <sup>(4)</sup>	500	-	-	500
Autres <sup>(5)</sup>	166	2 289	24	2 479
<b>TOTAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>867</b>	<b>16 058</b>	<b>2 954</b>	<b>19 879</b>

(1) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 500 k€.

(2) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 500 k€.

(3) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 800 k€.

(4) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 500 k€.

(5) Dont les coûts et achats de licences du nouvel ERP d'ECA pour 1 311 k€ (coûts directs).

### 6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».

#### Location financement

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériel*	Terrains et constructions en location-financement	Matériel en location-financement	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Totaux
<b>Valeur brute</b>							
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>7 882</b>	<b>14 920</b>	<b>2 605</b>	-	<b>37</b>	-	<b>25 443</b>
Acquisitions	139	2 071	-	202	497	56	2 965
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	(1 100)	-	-	(19)	-	(1 119)
Autres mouvements	35	(35)	(105)	-	(17)	-	(122)
Effet des variations de change	5	26	-	-	-	-	32
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>8 061</b>	<b>15 883</b>	<b>2 500</b>	<b>202</b>	<b>499</b>	<b>56</b>	<b>27 200</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>							
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>3 756</b>	<b>11 781</b>	<b>667</b>	-	-	-	<b>16 204</b>
Dotations aux amortissements	251	1 762	91	55	-	-	2 158
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	(1 006)	-	-	-	-	(1 006)
Autres mouvements	29	(38)	(113)	-	-	-	(122)
Effets des variations de change	5	20	-	-	-	-	25
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>4 040</b>	<b>12 519</b>	<b>646</b>	<b>55</b>	-	-	<b>17 260</b>
<b>Valeur nette</b>							
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>4 126</b>	<b>3 138</b>	<b>1 938</b>	-	<b>37</b>	-	<b>9 239</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>4 021</b>	<b>3 364</b>	<b>1 855</b>	<b>147</b>	<b>499</b>	<b>56</b>	<b>9 941</b>

\* Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

#### 6.4 Pertes de valeurs sur actifs immobilisés

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont : ECA CNAI, ECA EN, ECA SINDEL, ECA SINTERS, ECA ROBOTICS/TRITON, ECA FAROS/SSI.

Par ailleurs, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la direction de la capacité de mener

un projet de R&D à son terme) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales).

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

#### Modalités des tests de perte de valeur

Au 31 décembre 2015, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels a conduit à constater des pertes de valeur concernant des projets de développements pour un montant total de 82 milliers d'euros. Ces pertes de valeur sont des éléments non courants du résultat opérationnel. Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable des UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque, 0,92 %), une prime de risque de marché et un *Beta* calculé en fonction du cours de l'action de la Société et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 1,5 %.

Le taux d'actualisation utilisé en 2015 est de 6,27 %. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de + 1 pt/- 0,5 pt et taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %).

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les UGT et les taux d'actualisation retenus sont donc les suivants :

UGT	Écarts d'acquisition	Taux d'actualisation incluant les primes de risques retenus
ECA CNAI	444	6,27 %
ECA SINTERS <sup>(1)</sup>	-	6,27 %
<b>Aéronautique</b>	<b>444</b>	
ECA EN	6 563	6,27 %
ECA SINDEL <sup>(1)</sup>	-	6,27 %
ECA ROBOTICS + TRITON	9 599	6,27 %
<b>Robotique et Systèmes Intégrés</b>	<b>16 162</b>	
ECA FAROS + SSI	498	6,27 %
<b>Simulation</b>	<b>498</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>17 104</b>	

(1) Pour ECA SINTERS et ECA SINDEL, il n'existe pas d'écart d'acquisition à tester mais uniquement de la recherche et développement.

## Note 7 Détail des flux de trésorerie

### 7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>6 696</b>	<b>4 183</b>
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	6 516	5 902
Charge calculée liée aux stock-options et assimilées	-	23
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	14	(83)
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Plus et moins-value de cessions	76	(24)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS</b>	<b>13 302</b>	<b>10 001</b>

L'EBITDA se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014
<b>EBITDA</b>	<b>14 026</b>	<b>13 103</b>
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	14	(83)
Plus et moins-values de cessions	76	(24)
Charge calculée liée aux stock-options et assimilées	-	23
Dotations et reprises sur actif circulant	454	(462)
Compensations des reprises de provisions avec la charge comptabilisée	(219)	(298)
Éléments non courant hors dotations et reprises	(1 745)	(738)
Résultat financier hors dotations et reprises financières	86	238
Impôt société	610	(1 747)
Autres	-	(11)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS</b>	<b>13 302</b>	<b>10 001</b>

## 7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture <sup>(1)</sup>	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movvts <sup>(2)</sup>	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets <sup>(1)</sup>		13 243	-	1 524	-	56	14 822
Clients nets <sup>(1)</sup>		65 189	-	23 559	-	71	88 818
Avances et acomptes		1 184	-	545	-	(0)	1 728
Charges constatées d'avance		1 049	-	(265)	-	3	788
<b>SOUS-TOTAUX</b>	A	<b>80 665</b>	<b>-</b>	<b>25 362</b>	<b>-</b>	<b>130</b>	<b>106 157</b>
Dettes fournisseurs		14 762	-	7 562	-	(2)	22 322
Avances et acomptes		29 332	-	19 586	-	-	48 918
Produits constatés d'avance		10 778	-	(588)	-	14	10 204
<b>SOUS-TOTAUX</b>	B	<b>54 872</b>	<b>-</b>	<b>26 560</b>	<b>-</b>	<b>12</b>	<b>81 444</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	C = A - B	<b>25 793</b>	<b>-</b>	<b>(1 197)</b>	<b>-</b>	<b>118</b>	<b>24 713</b>
Créances fiscales et sociales		10 797	-	3 245	(28)	8	14 022
Comptes courants débiteurs		12	-	(12)	-	-	0
Débiteurs divers		1 105	-	620	-	1	1 726
<b>SOUS-TOTAUX</b>	D	<b>11 914</b>	<b>-</b>	<b>3 854</b>	<b>(28)</b>	<b>10</b>	<b>15 749</b>
Dettes fiscales et sociales		12 728	-	1 218	32	2	13 980
Dettes diverses et instruments dérivés		3 050	-	(1 809)	-	53	1 294
<b>SOUS-TOTAUX</b>	E	<b>15 778</b>	<b>-</b>	<b>(591)</b>	<b>32</b>	<b>55</b>	<b>15 274</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	F = D - E	<b>(3 864)</b>	<b>-</b>	<b>4 445</b>	<b>(60)</b>	<b>(45)</b>	<b>475</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	G = C + F	<b>21 929</b>	<b>-</b>	<b>3 247</b>	<b>(60)</b>	<b>72</b>	<b>25 188</b>

(1) À l'ouverture, des corrections ont été apportées pour - 2 889 milliers d'euros sur différents postes du bilan (voir note 1.3).

(2) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui n'ont pas touché le résultat des activités poursuivies ni généré de mouvement de trésorerie.

## 7.3 Souscription d'emprunts long terme

ECA SA a souscrit en 2015 un nouvel auprès de Bpifrance pour 3 000 milliers d'euros ; le capital est remboursable à compter de novembre 2017.

## Note 8 Financement et instruments financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. note 8.1.1) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. note 8.1.2) ;
- les instruments dérivés (cf. note 8.1.3) ;
- les autres actifs et passifs financiers (cf. note 8.1.4).

### 8.1 Actifs et passifs financiers

#### 8.1.1 Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

#### Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Ouverture	Mouvts de périmètre		Autres mouvements	Clôture
		Augmentations	Diminutions		
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 512	-	202	(183)	1 531
Emprunts obligataires convertibles	44	-	-	(2)	42
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	-	3 000	-	3 000
Autres dettes financières diverses	2 001	-	131	(131)	2 001
<b>DETTES FINANCIÈRES HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	<b>3 557</b>	<b>-</b>	<b>3 332</b>	<b>(316)</b>	<b>6 574</b>
Concours bancaires courants	619	-	3 010	(619)	3 010
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>4 176</b>	<b>-</b>	<b>6 342</b>	<b>(935)</b>	<b>9 584</b>

#### Échéancier des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Clôture	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Dettes liées aux contrats de location-financement	1 531	165	1 366	168	170	152	133	742
Emprunts obligataires convertibles	42	-	42	-	42	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 000	-	3 000	150	600	600	600	1 050
Autres dettes financières diverses	2 001	191	1 810	70	77	249	57	1 349
<b>DETTES FINANCIÈRES HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>	<b>6 574</b>	<b>356</b>	<b>6 218</b>	<b>388</b>	<b>890</b>	<b>1 001</b>	<b>790</b>	<b>3 149</b>
Concours bancaires courants	3 010	3 010	-	-	-	-	-	-
<b>ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>9 584</b>	<b>3 366</b>	<b>6 218</b>	<b>388</b>	<b>890</b>	<b>1 001</b>	<b>790</b>	<b>3 149</b>

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

### 8.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie nette retraitée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeurs mobilières de placement	2 411	1 094
Disponibilités	10 384	7 793
<b>TRÉSORERIE BRUTE (A)</b>	<b>12 795</b>	<b>8 888</b>
Concours bancaires courants (B)	3 010	619
<b>TRÉSORERIE (C) = (A) - (B)</b>	<b>9 785</b>	<b>8 269</b>
Endettement financier (D)	6 574	3 558
<b>TRÉSORERIE (DETTE) NETTE (C) - (D)</b>	<b>3 212</b>	<b>4 711</b>
Autocontrôle ECA	1 281	734
<b>TRÉSORERIE (DETTE) NETTE RETRAITÉE</b>	<b>4 493</b>	<b>5 445</b>

### 8.1.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au *pro rata* du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS 39. Il s'agit de macro-couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

Le Groupe peut utiliser des contrats de *swaps* pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

### 8.1.4 Autres actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la Société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court ou moyen terme.

Lorsque la juste valeur ne peut être fondée sur des données de marché observables, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat global » au sein de l'état du résultat global et, au bilan, dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme significative ou durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2015	2014
Prêts	122	82
Dépôts et cautionnements	721	465
Participations non consolidées	516	16
<b>TOTAUX DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>1 359</b>	<b>547</b>

#### Participations non consolidées

(en milliers d'euros)	% contrôle	Capital Capitaux propres	Valeur brute des titres Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Résultat net	Observations
WANDERCRAFT	9 %	29 3 093	500 500	0 62	Pas d'influence notable
Autres	n/a	n/a	16 16	n/a	Pas d'influence notable

#### Participations dans les entreprises associées

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat	Écarts de conversion	Sortie	Clôture
1ROBOTICS	6	-	-	-	-	6
<b>TOTAUX</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6</b>

## 8.2 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2015	2014
Intérêts et charges assimilés	(112)	(117)
Produits des autres valeurs mobilières	-	-
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	15	20
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>(97)</b>	<b>(97)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	(31)	29
Différence nette de change	215	306
Dotations financières nettes des reprises	-	(118)
<b>TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>86</b>	<b>120</b>

### 8.3 Politique de gestion des risques

#### 8.3.1 Risque de liquidité

Au 31 décembre, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 9,8 millions d'euros (soit 12,8 millions d'euros de trésorerie disponible moins 3,0 millions d'euros de concours bancaires). La gestion de la trésorerie est assurée au niveau d'ECA SA, les filiales lui étant liées par des conventions de trésorerie. La négociation des financements bancaires est coordonnée au niveau d'ECA SA et de GROUPE GORGÉ (actionnaire principal).

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation et aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux crédits sont les suivantes :

Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Montant	Capital restant du	Échéances
SG leasing s.p.a. (crédit-bail)	1,62 % taux révisable	2 250	1 531	179 mensualités depuis 2007
Emprunt obligataire océane	2,5 %	13 500	44	in fine décembre 2017
Bpifrance	1,78 %	3 000	3 000	20 trimestrialités à compter de novembre 2017

Les avances remboursables relatives au financement des travaux de recherche et de développement (inscrites au coût historique) ne portent pas intérêts et sont remboursables sur cinq annuités.

Pour se prémunir contre les risques de défauts de paiement ou d'annulation de commandes en cours, le Groupe réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, le Groupe peut demander la mise en place de garanties bancaires. En outre, le Groupe s'efforce de limiter son exposition à ces risques en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit export (comme la COFACE).

#### 8.3.2 Risque de taux

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses Conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Hors concours bancaires courants et placements court terme, le Groupe n'est pas exposé à une variation de taux d'intérêt.

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

#### 8.3.3 Risque de change

Les opérations en devises concernent principalement le dollar américain. La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du Groupe reste limitée.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction d'ECA conseillée par ses banques. Du fait du caractère équilibré des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place de couverture en 2015. L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

(en milliers d'euros)	USD	CAD	Autres
Actifs	6 789	678	305
Passifs	2 499	-	253
Position nette avant gestion	4 290	678	52
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	4 290	678	52

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou à la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact d'environ plus ou moins 44 milliers d'euros sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

**8.3.4 Risque de marché**

Des actions sont auto détenues par ECA (83 707 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre de contrats de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur comptable des titres auto détenus s'élève à 1 174 milliers d'euros au bilan d'ECA SA (la valeur de marché étant de 1 281 milliers d'euros au 31 décembre).

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 128 milliers d'euros par rapport à la situation du 31 décembre.

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

**8.4 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe****Nantissements d'actifs de l'émetteur**

Néant.

**Note 9 Impôts sur les résultats****9.1 Détail des impôts sur les résultats**

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

**9.1.1 Détail des impôts sur les résultats****Ventilation de la charge d'impôt**

(en milliers d'euros)	2015	2014*
Impôts différés	1 599	(545)
Impôts exigibles	(989)	(1 202)
<b>CHARGE D'IMPÔT</b>	<b>610</b>	<b>(1 747)</b>

\* Colonne retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir notes 4.2 et 9.1.2), elle inclut en revanche la CVAE pour 685 milliers d'euros en 2015 et 657 milliers d'euros en 2014.

**Dettes et créances d'impôt**

(en milliers d'euros)	2015	2014
Créances d'impôt	10 253	8 302
Impôt exigible	-	-
<b>CRÉANCE/(DETTE) D'IMPÔT NETTE</b>	<b>10 253</b>	<b>8 302</b>

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche pour 9,5 millions d'euros et de créances de crédit d'impôt compétitivité emploi pour 0,7 million d'euros, qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.

### 9.1.2 Analyse de la charge d'impôt

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement

inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. L'IRAP (taxe italienne également assise sur la valeur ajoutée) est traitée de la même façon.

(en milliers d'euros)

<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>	<b>6 696</b>
(Charge)/Produit d'impôt	610
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat avant impôt	6 086
Taux d'impôt	33,33 %
<b>IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>(2 029)</b>
<b>ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT</b>	
Déficits fiscaux de la période non activés	(173)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	110
Réestimation des actifs d'impôts différés	2 144
Écarts de taux France/Étranger et taux réduits	(116)
CVAE	(685)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôts/ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement/annulation impôt théorique sur crédits d'impôts	1 205
Autres différences permanentes	154
<b>(CHARGE)/PRODUIT NET D'IMPÔT RÉEL</b>	<b>610</b>

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

### 9.2 Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

## Ventilation des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	2015	2014*
<b>Différences temporelles</b>		
Retraites et prestations assimilées	1 129	1 503
Frais de développement	(5 262)	(5 213)
Subvention	48	29
Location financement	(195)	(177)
Juste valeur – IFRS 3	(116)	-
Autres	59	166
Correction d'erreurs	-	609
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>(4 339)</b>	<b>(3 389)</b>
Décalages temporaires et autres retraitements	481	635
Déficits reportables	4 049	1 348
CVAE	(76)	(91)
<b>TOTAL</b>	<b>116</b>	<b>(1 496)</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>(2 257)</b>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF</b>	<b>116</b>	<b>761</b>

\* Colonne retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

## Situation fiscale latente

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 4,6 millions d'euros.

## Note 10 Capitaux propres et résultat par action

### 10.1 Capitaux propres

#### 10.1.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2015, le capital social de ECA SA s'élève à 4 428 956,50 euros, constitué de 8 857 913 actions de 0,5 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 5 177 451 actions à droit de vote double.

#### Évolution du capital

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2013	8 475 913	4 237 957
Capital au 31/12/2014	8 850 913	4 425 457
Capital au 31/12/2015	8 857 913	4 428 957

Le capital a été augmenté de 7 000 actions en 2015 avec l'exercice d'options de souscription d'actions, le prix d'exercice s'est élevé à 76,5 milliers d'euros.

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire par ECA lors de l'émission. Elles s'élèvent à 40 086 milliers d'euros.

### 10.1.2 Dividende par action

Les réserves distribuables de la société mère s'élèvent à 9 250 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2015. Elles étaient de 6 683 milliers d'euros en 2014.

Un dividende de 0,30 euro par action a été versé en 2015 pour un total de 2 632 milliers d'euros. Le dividende distribué en 2014 était de 0,30 euro par action, soit un montant total de 2 631 milliers d'euros.

### 10.1.3 Actions propres et plan de rachat d'actions

Les achats d'actions intervenus en 2015 l'ont été dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 18 juin 2014 ou du 16 juin 2015.

Au 31 décembre 2015, ECA SA détient 83 707 actions propres dont 2 415 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2014, 81 740 actions propres étaient détenues. La destination de ces actions peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;

- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

### 10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2015	2014*
Nombre moyen pondéré d'actions	8 772 456	8 694 663
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros)	ND	0,30
<b>RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)</b>	<b>0,77</b>	<b>0,48</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)</b>	<b>0,77</b>	<b>0,48</b>
Actions potentielles dilutives	-	588
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	8 772 456	8 695 251
<b>RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ (en euros)</b>	<b>0,77</b>	<b>0,48</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)</b>	<b>0,77</b>	<b>0,48</b>

\* Colonne retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

### 10.3 Nantissements d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, les nantissements d'actions ECA en cours à la date de clôture sont les suivants. Ce nantissement a été accordé en faveur d'un établissement financier créancier de GROUPE GORGÉ.

Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties
06/2013	06/2018	195 534 <sup>(1)</sup>

(1) Le nantissement était de 769 231 actions au 31 décembre 2015. Une main levée partielle demandée en 2015 a été accordée en février 2016.

## Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
  - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,

- des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
- des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- ou
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres	Totaux
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	-	<b>939</b>	<b>137</b>	<b>519</b>	<b>430</b>	<b>2 024</b>
Dotations	240	44	262	92	284	923
Utilisations	-	(89)	(107)	(157)	(20)	(373)
Reprises	-	-	(9)	(87)	-	(96)
<b>Impact sur le résultat de la période</b>	<b>240</b>	<b>(45)</b>	<b>146</b>	<b>(152)</b>	<b>264</b>	<b>454</b>
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	(32)	(32)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>240</b>	<b>893</b>	<b>284</b>	<b>367</b>	<b>662</b>	<b>2 446</b>

## Note 12 Autres notes

### 12.1 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de Conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

Un litige oppose les sociétés ECA et ECA EN (filiale d'ECA) à la société MINERVA (anciennement ENT), ancien actionnaire d'ECA EN. Parallèlement à ce litige, la société MINERVA a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estimait les demandes de la société MINERVA totalement infondées et n'avait constitué aucune provision ni au titre du litige proprement dit ni au titre des créances non directement liées. Le jugement rendu en première instance en octobre 2012 a donné raison à ECA EN. MINERVA a interjeté appel de cette décision et a été déboutée en novembre 2014. MINERVA a formé un pourvoi en cassation en janvier 2015. La procédure est toujours en cours.

ECA EN a déménagé son activité en 2015. Un état des lieux de sortie a été réalisé de manière contradictoire avec le bailleur fin décembre 2015. ECA EN n'a pas reçu pour le moment de demande de remise en état des locaux. Il est rappelé que la Société avait fini par devoir déménager en raison du non achèvement par son ancien bailleur des travaux de réfection des toitures (désamiantage) des locaux quittés.

Il avait été mentionné dans l'annexe aux comptes 2014 (événements postérieurs à la clôture) un litige entre ECA SINTERS et son ancien bailleur qui réclamait une indemnisation d'environ 740 milliers d'euros au titre de la remise en état de locaux. Une transaction a été conclue et ECA SINTERS a constaté une charge de 455 milliers d'euros à titre d'indemnité.

### 12.2 Événements postérieurs à l'exercice

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

**Note 13 Liste des sociétés consolidées**

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
	au 31 décembre 2015	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<b>Structure</b>							
ECA	Société consolidante	Top	Top	Top	Top	IG	IG
ECA DÉVELOPPEMENT <sup>(1)</sup>	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
<b>Aéronautique</b>							
ECA CNAI	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
ECA SINTERS	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
<b>Robotique et Systèmes Intégrés</b>							
ECA DRONE <sup>(2)</sup>	ECA SA	100	-	100	-	IG	-
ECA DYNAMICS <sup>(3)</sup>	ECA SA	51	-	51	-	IG	-
ECA EN	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
ECA ROBOTICS	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
ECA RSM	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
ECA SINDEL (Italie)	ECA SA	97,55	97,55	97,55	97,55	IG	IG
ECA SINDEL BRASIL (Brésil)	ECA SINDEL	99,80	99,80	97,35	97,35	IG	IG
EN MOTEURS	ECA EN	100	100	100	100	IG	IG
ESFE (Singapour)	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
INFOTRON <sup>(4)</sup>	ECA SA	-	100	-	100	-	IG
TRITON IMAGING (États-Unis)	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
1ROBOTICS (États-Unis)	ECA SA	29,89	29,89	81	81	MEQ	MEQ
<b>Simulation</b>							
ECA FAROS	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG
SSI (États-Unis)	ECA SA	100	100	100	100	IG	IG

(1) Société sans activité.

(2) Création de la société en décembre 2015.

(3) Création de la société en juillet 2015.

(4) Fusion avec ECA ROBOTICS au 30 avril 2015.

### 3.1.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

#### Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les modifications apportées aux comptes 2014 au titre d'une correction rétrospective des comptes 2014.

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.1 « Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires » de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des affaires en cours à la clôture de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté, notamment, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

La note 6.1 « Ecart d'acquisition » et 6.2 « Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises » et des « immobilisations incorporelles générées en interne ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs incorporels ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

La note 1.3 « Retraitement des informations financières des exercices antérieurs » présente l'impact de la correction rétrospective des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons revu la documentation des montants et les travaux d'analyse menés par la Direction, apprécié la nature de l'erreur, ainsi que le traitement comptable et l'information financière figurant en annexe.

Enfin, dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 31 mars 2016  
Les Commissaires aux comptes

BDO IDF  
Philippe BENECH

MAZARS  
Daniel ESCUDEIRO



## 3.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2015

### 3.2.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 871</b>	<b>2 531</b>
Reprises sur provisions, transfert de charges et autres produits	251	1 260
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 122</b>	<b>3 792</b>
Autres achats et charges externes	1 913	1 910
Impôts, taxes et versements assimilés	43	41
Frais de personnel	489	591
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :</b>		
sur immobilisations	477	440
sur actif circulant	-	-
Autres charges	-	599
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 923</b>	<b>3 581</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)</b>	<b>200</b>	<b>210</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (B)</b>	<b>5 157</b>	<b>7 176</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (C) = (A) + (B)</b>	<b>5 357</b>	<b>7 386</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (D)</b>	<b>6</b>	<b>(2 899)</b>
Impôt sur les bénéfices (E)	238	730
<b>RÉSULTAT NET (F) = (C) + (D) + (E)</b>	<b>5 600</b>	<b>5 217</b>

## 3.2.2 Bilan

## ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015			2014
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	2 265	684	1 581	1 800
Immobilisations corporelles	7 112	3 848	3 265	3 442
Titres de participation	43 723	308	43 415	42 310
Autres immobilisations financières	207	-	207	57
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>53 308</b>	<b>4 840</b>	<b>48 468</b>	<b>47 609</b>
Clients et comptes rattachés	1 181	-	1 181	1 354
Autres créances d'exploitation	23 530	-	23 530	18 138
Actions propres	1 174	-	1 174	740
Disponibilités	1 428	-	1 428	388
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>27 313</b>	<b>-</b>	<b>27 313</b>	<b>20 620</b>
Charges constatées d'avance	14	-	14	2
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>80 635</b>	<b>4 840</b>	<b>75 795</b>	<b>68 231</b>

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
Capital social	4 429	4 425
Primes	40 086	40 013
Réserve légale	443	424
Autres réserves	2 279	2 279
Report à nouveau	6 971	4 404
Provisions réglementées	508	508
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 600</b>	<b>5 217</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>60 315</b>	<b>57 270</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>92</b>	<b>63</b>
Autres emprunts obligataires	44	46
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 019	2
Dettes financières diverses	7	7
Fournisseurs	1 042	546
Dettes fiscales et sociales	300	283
Autres dettes	9 574	9 778
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>14 986</b>	<b>10 662</b>
Produits constatés d'avance	11	-
Écarts de conversion passif	390	235
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>75 795</b>	<b>68 231</b>

## 3.2.3 Variation de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>5 600</b>	<b>5 217</b>
Charges et produits calculés	106	(2 526)
Plus et moins-values de cessions	-	2 742
Autres		
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>5 706</b>	<b>5 434</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 756)	(6 183)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)</b>	<b>950</b>	<b>(749)</b>
<b>Opérations d'investissement</b>		
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles	(33)	(303)
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles	(67)	(76)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles	19	211
Décaissement/acquisition immobilisations financières	(855)	(9 571)
Encaissement/cession immobilisations financières		7 127
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>(936)</b>	<b>(2 613)</b>
<b>Opérations de financement</b>		
Augmentations de capital ou apports	77	4 560
Dividendes versés	(2 632)	(2 631)
Encaissements provenant d'emprunts	3 000	7
Remboursement d'emprunts	(2)	(142)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>443</b>	<b>1 794</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D = A + B + C)</b>	<b>457</b>	<b>(1 568)</b>
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>457</b>	<b>(1 568)</b>
<b>TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>1 126</b>	<b>2 694</b>
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 584</b>	<b>1 126</b>

## 3.2.4 Notes annexes aux états financiers de la Société

<b>NOTE 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>100</b>	<b>NOTE 4</b>	<b>Opérations avec les entreprises et les parties liées</b>	<b>105</b>
<b>NOTE 2</b>	<b>Notes relatives au compte de résultat</b>	<b>100</b>		Rémunération des dirigeants	105
2.1	Chiffre d'affaires	100	<b>NOTE 5</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>106</b>
2.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	100	5.1	Engagements hors bilan liés à l'activité courante	106
2.3	Masse salariale	100	5.2	Engagements complexes	106
2.4	Résultat financier	101	5.3	Covenants financiers	106
2.5	Résultat exceptionnel	101	5.4	Engagements reçus	106
2.6	Impôt sur les sociétés	101	5.5	Nantissements, garanties et sûretés	106
2.7	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	101	5.6	Indemnités de fin de carrière	106
<b>NOTE 3</b>	<b>Notes relatives au bilan</b>	<b>102</b>	5.7	Instruments financiers	106
3.1	Actif immobilisé	102	<b>NOTE 6</b>	<b>Filiales et participations</b>	<b>107</b>
3.2	État des créances	102	<b>NOTE 7</b>	<b>Autres informations</b>	<b>107</b>
3.3	Capitaux propres	103	7.1	Faits exceptionnels et litiges	107
3.4	Provisions	103	7.2	Événements post-clôture	107
3.5	Endettement financier net	103			
3.6	Dettes d'exploitation et autres dettes	104			

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice couvre une période de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 75 794 699 euros ;

- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 5 600 426,73 euros.

Les comptes annuels d'ECA SA ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 mars 2016. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 13 juin 2016.

L'exercice 2015 couvre une période de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

## Note 1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations de l'ANC (Autorité des normes comptables), de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêtés des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

## Note 2 Notes relatives au compte de résultat

### 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de 2 871 milliers d'euros est constitué de facturation de prestations de services aux filiales du Groupe pour 2 183 milliers d'euros et de facturation de prestations accessoires ou des locations de locaux pour 688 milliers d'euros, dont 69 milliers d'euros à des sociétés liées.

### 2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2015, les honoraires des deux Commissaires aux comptes d'ECA SA s'élèvent à 128 milliers d'euros.

### 2.3 Masse salariale

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2015	2014
Effectif moyen employé	4	3
dont cadres et professions supérieures	3	3
dont techniciens et agents de maîtrise	1	0

Concernant les mandataires sociaux :

- les membres du Conseil d'administration d'ECA SA n'ont perçu aucun jeton de présence ;
- le Président n'a perçu aucune rémunération d'ECA SA. Il est rémunéré par GROUPE GORGÉ, actionnaire majoritaire d'ECA SA, et par PÉLICAN VENTURE lié à GROUPE GORGÉ par une convention de prestations de services ;
- le Directeur général d'ECA SA a perçu une rémunération de 48 milliers d'euros versée par la Société. Le Directeur général est par ailleurs l'associé majoritaire de la société GUILLERME SAS, qui est mandataire de plusieurs filiales du groupe ECA, et qui a reçu à ce titre une rémunération de 292 800 euros HT de la société ECA RSM, filiale à 100 % d'ECA SA.

## 2.4 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2015	2014
Produits financiers de participation <sup>(1)</sup>	4 332	4 550
Produits nets des placements financiers	206	112
Intérêts et charges assimilés	(168)	(220)
<b>RÉSULTAT FINANCIER AVANT PROVISIONS</b>	<b>4 370</b>	<b>4 442</b>
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation <sup>(2)</sup>	400	2 757
Reprises sur provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement <sup>(3)</sup>	388	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	(71)
Autres dotations et reprises	-	47
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>5 157</b>	<b>7 176</b>

(1) En 2015, les produits de participation sont composés principalement de dividendes reçus d'ECA ROBOTICS, ECA FAROS et ECA SINTERS.

(2) En 2015, concerne une reprise de provision sur les titres ECA EN.

(3) En 2015, concerne une reprise de provision sur les titres autocontrôlés.

## 2.5 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2015	2014
Plus et moins-value liées aux cessions d'actifs	-	(2 742)
Résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion	35	(319)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT PROVISIONS</b>	<b>35</b>	<b>(3 061)</b>
Reprises sur provisions	-	258
Dotations aux provisions	(29)	(96)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6</b>	<b>(2 899)</b>

## 2.6 Impôt sur les sociétés

La société ECA SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes :

Sociétés	Date d'entrée
ECA SINTERS	1 <sup>er</sup> janvier 2007
ECA CNAI	1 <sup>er</sup> janvier 2007
ECA EN	1 <sup>er</sup> janvier 2007
ECA FAROS	1 <sup>er</sup> janvier 2007
ECA ROBOTICS	1 <sup>er</sup> janvier 2012
ECA DEVELOPPEMENT	1 <sup>er</sup> janvier 2012
ECA RSM	1 <sup>er</sup> janvier 2015
EN MOTEURS	1 <sup>er</sup> janvier 2015

Au 31 décembre 2015, le résultat fiscal de l'ensemble intégré est un bénéfice qui s'établit à 2 675 milliers d'euros avant imputation du déficit antérieur. Compte tenu d'une imputation de 1 837 milliers d'euros, le résultat fiscal d'ensemble après imputation se monte à 837 milliers d'euros. Sachant que le déficit reportable antérieur s'élevait à 3 289 milliers d'euros, le déficit restant à reporter au titre du groupe fiscal s'élève désormais à 1 452 milliers d'euros.

## 2.7 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

L'incidence du CICE, qui s'élève à 1 milliard d'euros, a été comptabilisée en diminution des charges de personnel conformément à la recommandation de l'ANC (note d'information du 28 février 2013). Il a été utilisé pour renforcer les fonds propres.

## Note 3 Notes relatives au bilan

### 3.1 Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans.

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère supérieure à la quote-part de la Société dans les capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine, déduction faite des dépréciations estimées nécessaires.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Autres immobilisations incorporelles	2 233	53	20	2 265
<b>TOTAUX</b>	<b>2 233</b>	<b>53</b>	<b>20</b>	<b>2 265</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	128	-	-	128
Constructions	6 772	14	-	6 786
Installations techniques, matériel et outillage	43	-	-	43
Autres immobilisations corporelles	123	53	19	156
<b>TOTAUX</b>	<b>7 064</b>	<b>67</b>	<b>19</b>	<b>7 112</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Titres de participation	43 018	705	-	43 723
Prêts	57	150	-	207
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>43 075</b>	<b>855</b>	<b>-</b>	<b>43 930</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>52 372</b>	<b>975</b>	<b>39</b>	<b>53 308</b>

L'augmentation des titres de participation s'explique principalement par l'acquisition des titres WANDERCRAFT (500 milliers d'euros).

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 477 milliers d'euros. Le montant total des amortissements au 31 décembre 2015 est de 4 533 milliers d'euros.

Amortissements (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Autres immobilisations incorporelles	432	251	-	683
<b>TOTAUX</b>	<b>432</b>	<b>251</b>	<b>-</b>	<b>683</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 529	204	-	3 733
Installations techniques, matériel et outillage	42	1	-	43
Autres immobilisations corporelles	52	21	-	73
<b>TOTAUX</b>	<b>3 623</b>	<b>226</b>	<b>-</b>	<b>3 849</b>

### 3.2 État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	-	-	-
Créances liées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	207	-	207
Autres créances clients	1 181	1 181	-
Sécurité Sociale et autres organismes	-	-	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices <sup>(1)</sup>	10 253	1 697	8 556
• taxe sur la valeur ajoutée	216	216	-
Groupe et associés	13 003	13 003	-
Débiteurs divers	11	11	-
Charges constatées d'avance	14	14	-
<b>TOTAUX</b>	<b>24 885</b>	<b>16 122</b>	<b>8 763</b>

(1) Ce poste comprend principalement des crédits d'impôt pour 10 166 milliers d'euro. La quote-part moins d'un an correspond aux crédits d'impôt remboursables en 2016.

Produits à recevoir : néant.

### 3.3 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentation ou réduction de capital	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fin d'exercice
Capital	4 425	4	-	-	4 429
Primes	40 013	73	-	-	40 086
Réserve légale	424	-	19	-	443
Autres réserves	2 279	-	-	-	2 279
Report à nouveau	4 404	-	2 567	-	6 970
Résultat N-1	5 217	-	(2 586)	(2 632)	-
Provisions réglementées	508	-	-	-	508
<b>TOTAUX</b>	<b>57 270</b>	<b>77</b>	<b>-</b>	<b>(2 632)</b>	<b>54 715</b>
Résultat de l'exercice					5 600
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE</b>					<b>60 315</b>

### 3.4 Provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provisions réglementées	508	-	-	508
Provisions pour risques et charges	63	29	-	92
<b>TOTAUX (1)</b>	<b>571</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>600</b>
Provisions pour dépréciation :				
• des titres de participation	708	-	400	308
• immobilisations financières	-	-	-	-
• des autres créances	-	-	-	-
• actions propres	388	-	388	-
<b>TOTAUX (2)</b>	<b>1 096</b>	<b>29</b>	<b>788</b>	<b>308</b>
<b>TOTAUX GÉNÉRAUX (1) + (2)</b>	<b>1 666</b>	<b>29</b>	<b>788</b>	<b>907</b>

Les provisions pour risques et charges sont constituées au titre de divers litiges et contentieux.

Les dépréciations sur titres de participation et autres immobilisations financières concernent notamment les titres 01 ROBOTICS pour 308 milliers d'euros.

### 3.5 Endettement financier net

#### 3.5.1 Trésorerie disponible

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision

pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Le poste « Disponibilités », qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2015 pour un montant de 1 428 milliers d'euros, est uniquement composé de trésorerie.

ECA SA détient 83 707 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité animé par Gilbert DUPONT.

#### 3.5.2 Dettes financières

	Montant brut	- d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires	44	-	44	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :							
• à un an maximum à l'origine	500	500	-	-	-	-	-
• à plus d'un an à l'origine	3 519	519	150	600	600	600	1 050
Emprunts et dettes financières divers	7	7	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>4 070</b>	<b>1 026</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>1 050</b>

### 3.6 Dettes d'exploitation et autres dettes

#### État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	1 042	1 042	-
Personnel et comptes rattachés	76	76	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	45	45	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices	-	-	-
• taxe sur la valeur ajoutée	161	161	-
• autres impôts, taxes et assimilés	17	17	-
Groupe et associés	9 416	9 416	-
Autres dettes	170	170	-
<b>TOTAUX</b>	<b>10 927</b>	<b>10 927</b>	<b>-</b>

#### Charges à payer par postes du bilan

(en milliers d'euros)	Montant
Emprunts & dettes financières diverses	
Fournisseurs	114
Dettes fiscales & sociales	89
Autres dettes	138
<b>TOTAL</b>	<b>341</b>

## Note 4 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Les parties liées sont les personnes (Administrateurs, dirigeants d'ECA ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes.

Les montants nets relatifs aux entreprises liées inclus dans les postes du bilan et du compte de résultat d'ECA SA de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrateurs	GUILLERME SAS	Filiales	GROUPE GORGÉ
Créances liées à des participations	-		43 400	-
Clients	-		1 180	-
Comptes courants débiteurs	-		12 999	-
Créances liées à l'intégration fiscale	-		4	-
Dépôt et cautionnements reçus	-		-	-
Fournisseurs			268	596
Comptes courants créditeurs	-		6 767	-
Dettes liées à l'intégration fiscale	-		2 649	-
Chiffre d'affaires	-		2 843	-
Achats et charges externes	-	32	421	899
Rémunérations brutes	162		-	-
Jetons de présence	-		-	-
Produits de participation	-		4 332	-
Autres produits financiers	-		138	-
Charges financières	-		76	-

GROUPE GORGÉ est une société holding, actionnaire principal d'ECA SA à 61,12 %. Elle est présidée par Monsieur Raphaël GORGÉ.

### Rémunération des dirigeants

Les dirigeants mandataires sociaux (Directeur général d'ECA SA) ont perçu une rémunération de 48 milliers d'euros versée par la société ECA.

Les mandataires n'ont perçu aucun jeton de présence.

## Note 5 Engagements hors bilan

### 5.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

- Cautions de 4 771 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à ECA SINDEL.
- Garantie de 11 257 milliers d'euros accordée à un client d'ECA CNAI.
- Cautions de 8 500 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à ECA EN.
- Cautions de 1 320 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à ECA FAROS.
- Garantie de 4 600 milliers d'euros accordée à un client d'ECA ROBOTICS.

### 5.2 Engagements complexes

Néant.

### 5.3 Covenants financiers

Néant.

### 5.4 Engagements reçus

Néant.

### 5.5 Nantissements, garanties et sûretés

Néant.

### 5.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 32 milliers d'euros à la date de clôture.

### 5.7 Instruments financiers

Néant.

**Note 6 Filiales et participations**

	Capital <i>Capitaux propres</i>	Quote-part <i>Dividendes</i>	Valeur brute titres <i>Valeur nette titres</i>	Prêts, avances <i>Cautions</i>	Chiffre d'affaires <i>Résultat</i>
ECA CNAI	1 139 k€	100 %	2 313 k€	(3 155 k€)	13 123 k€
	3 078 k€	200 k€	2 313 k€	11 257 k€	51 k€
ECA DEVELOPPEMENT	2 k€	100 %	2 k€	7 k€	-
	(4) k€	-	2 k€	-	(1) k€
ECA EN	130 k€	100 %	10 869 k€	(579 k€)	12 171 k€
	4 193 k€	-	10 869 k€	8 500 k€	758 k€
ECA FAROS	1 000 k€	100 %	1 216 k€	(2 381 k€)	12 490 k€
	5 924 k€	1 100 k€	1 216 k€	1 320 k€	1 771 k€
ECA ROBOTICS	13 795 k€	100 %	17 554 k€	5 840 k€	42 297 k€
	18 809 k€	1 700 k€	17 554 k€	4 600 k€	2 714 k€
ECA SINDEL	812 k€	97,55 %	2 516 k€	5 770 k€	9 510 k€
	687 k€	-	2 516 k€	4 771 k€	(1 504) k€
ECA SINTERS	4 000 k€	100 %	4 000 k€	(651 k€)	14 002 k€
	5 581 k€	975 k€	4 000 k€	-	711 k€
ESFE	750 kSGD	100 %	440 k€	-	989 kSGD
	314 kSGD	-	440 k€	-	(13) kSGD
SSI	15 k\$	100 %	863 k€	1 241 k€	2 836 k\$
	603 k\$	-	863 k€	-	520 k€
TRITON IMAGING	201 k\$	100 %	2 822 k€	138 k€	578 k\$
	345 k\$	400 k\$	2 822 k€	-	(70 k\$)
1 ROBOTICS	500 k\$	81 %	308 k€	-	0 k€
	9 k\$	-	0 k€	-	0 k€
ECA RSM	100 k€	100 %	100 k€	(1 k€)	2 302 k€
	144 k€	-	100 k€	-	64 k€
WANDERCRAFT	29 k€	9,4 %	500 k€	-	0 k€
	3 093 k€	-	500 k€	-	62 k€
ECA DYNAMICS	10 k€	51 %	5 k€	3 k€	-
	(5) k€	-	5 k€	-	(15) k€
ECA DRONE	200 k€	100 %	200 k€	-	-
	197 k€	-	200 k€	-	(3) k€

**Note 7 Autres informations****7.1 Faits exceptionnels et litiges**

ECA SA est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de ses Conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

**7.2 Événements post-clôture**

Il n'y a pas événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux.

### 3.2.5 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

la note 3.1 « Actif immobilisé » de l'annexe expose les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la Direction des hypothèses retenues pour actualiser les perspectives de rentabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 31 mars 2016  
Les Commissaires aux comptes

**BDO IDF**  
Philippe BENECH

**MAZARS**  
Daniel ESCUDEIRO





# INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT



<b>4.1</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>112</b>	<b>4.3</b>	<b>L'ACTIONNARIAT</b>	<b>119</b>
4.1.1	Renseignements de caractère général	112	4.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	119
4.1.2	Actes constitutifs et statuts	112	4.3.2	Droits de vote des principaux actionnaires	119
<b>4.2</b>	<b>LE CAPITAL</b>	<b>115</b>	4.3.3	Actionnariat de contrôle	119
4.2.1	Montant du capital souscrit et capital potentiel	115	4.3.4	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	119
4.2.2	Autocontrôle	115	4.3.5	Actionnariat des salariés	119
4.2.3	Informations complémentaires concernant le capital	117	<b>4.4</b>	<b>COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)</b>	<b>120</b>
			4.4.1	Informations boursières	120
			4.4.2	Politique de distribution des dividendes	121
			4.4.3	Documents d'information	121

## 4.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

### 4.1.1 Renseignements de caractère général

#### Dénomination sociale

ECA SA

#### Lieu et numéro d'enregistrement

RCS Toulon 562 011 528

Code ISIN FR0010099515 ECASA

#### Date de constitution et durée de vie

ECA a été constituée le 4 juin 1946. La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de la date de constitution, soit jusqu'au 3 juin 2045, sauf en cas de prolongation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée générale extraordinaire.

#### Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social est 262, rue des Frères Lumière, Zone Industrielle de Toulon Est, 83130 La Garde.

La Société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée le 4 juin 1946.

Elle a été transformée en société anonyme le 23 décembre 1994, puis en société par actions simplifiée le 15 mai 2002.

Le 25 mai 2004, elle a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration.

### 4.1.2 Actes constitutifs et statuts

#### Objet social

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger (article 4 des statuts) :

- l'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tout matériel à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tout moyen de locomotion et ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, du nucléaire ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;
- la création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ;
- la création de tout bureau d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;

- la participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, civile, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- l'animation, la gestion et la direction effective de sociétés ou de groupes de sociétés, la réalisation de prestations de service de nature administrative, juridique, comptable et financière au profit de toutes sociétés commerciales, industrielles ou artisanales, la mise en place de développement stratégique au profit des mêmes sociétés.

#### Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les statuts d'ECA SA stipulent que le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Notamment, le Conseil d'administration prépare et présente les états financiers semestriels et annuels et convoque les Assemblées d'actionnaires.

Les réunions du Conseil d'administration, peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société. Un Règlement intérieur prévoit la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue des réunions.

Le *quorum* est constitué par la moitié des membres du Conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres Administrateurs du Conseil.

Par décision du Conseil d'administration en date du 11 février 2013, les Administrateurs ont décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les pouvoirs des dirigeants sont ceux définis par la loi et n'ont pas été limités ni statutairement, ni lors de la désignation des dirigeants par le Conseil.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général, avec le titre de Directeur général délégué. En accord avec le Directeur général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Les statuts prévoient une limite d'âge pour le Président, le Directeur général et le Directeur général délégué (70 ans).

### Règlement intérieur

Le Conseil s'est doté le 3 mars 2014 d'un Règlement intérieur fixant, entre autres, les obligations déontologiques de ses membres. Notamment, tout Administrateur doit informer le Conseil en cas de conflit d'intérêt, et selon les cas, soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, soit ne pas assister à la réunion du Conseil, soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur.

### Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Il n'existe pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions.

Les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

### Droits de vote double (extrait de l'article 12 des statuts)

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé, sauf dans les cas prévus par la loi.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »

### Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées générales extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires d'avantages spéciaux.

### Assemblées générales d'actionnaires

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

### Convocation et réunions

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

### Accès et représentation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées ou voter par correspondance sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

### Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

### Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

### Quorum et vote en Assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits ci-dessous, dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le *quorum* est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires. Dans les Assemblées spéciales, le *quorum* est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun *quorum* n'est requis sur deuxième convocation. L'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. À défaut de ce dernier *quorum*, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, elle statue aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

### Franchissement de seuils

Outre la réglementation applicable prévue en matière de franchissement de seuils légaux, les statuts de la Société comportent une obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires de 2 %, 3 % et 4 %.

« Outre la réglementation applicable prévue en matière de franchissement de seuils, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant plus de 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société dans un délai de 10 jours calendaires à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social. » (extrait de l'article 10 des statuts.)

Par ailleurs, le défaut de déclaration des seuils prévus par la loi entraînera les sanctions prévues par la réglementation.

### Conditions concernant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi

Les statuts de la Société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.

## 4.2 LE CAPITAL

### 4.2.1 Montant du capital souscrit et capital potentiel

À la date d'enregistrement du présent document, le capital social de la Société s'élève à la somme de 4 428 956,50 euros, divisé en 8 857 913 actions de 0,50 euro de valeur nominale intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Un plan de stock-options de décembre 2009 a pris fin en mars 2015 : le Conseil d'administration, dans sa réunion du 9 avril 2015, a constaté la levée de 7 000 options de souscriptions d'actions et a en conséquence constaté une augmentation de capital de 3 500 euros par la création de 7 000 actions nouvelles, assortie d'une prime d'émission de 72 290 euros. Le capital a ainsi été porté de 4 425 456,50 euros à 4 428 956,50 euros.

ECA a émis des OCEANes le 17 décembre 2012 pour un montant d'emprunt obligataire de 13 500 001,20 euros, représenté par 1 607 143 OCEANes de 8,40 euros de valeur nominale, selon les termes et conditions de la note d'opération (visa de l'AMF n° 12-603). Les porteurs d'OCEANes peuvent à tout moment demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action de 0,50 euro de valeur nominale pour une obligation (sous réserve des cas d'ajustements susvisés), étant précisé que la Société peut à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes ou une combinaison des deux. Le nombre d'actions potentielles pouvant être créées était à l'origine de 1 607 143 ; du fait des conversions ayant eu lieu, le nombre d'actions potentielles est de 5 263 au 31 décembre 2015.

À part ce qui est mentionné ci-dessus, il n'existe aucune autre action potentielle relative à des plans de stock-options, de bons de souscription d'actions ou de distribution d'actions gratuites, ni d'autres valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, ni de droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré.

Le capital est constitué de 8 857 913 actions à date. En conséquence des OCEANes mentionnées ci-dessus, le capital entièrement dilué pourrait s'élever à 8 863 176 actions.

### 4.2.2 Autocontrôle

#### Rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par les Assemblées générales mixtes en date du 17 juin 2014 et du 16 juin 2015, ECA détenait au 31 décembre 2015, 83 707 actions en propre, soit 0,95 % de son capital social, valorisées 1 172 967 euros en valeur brute et nette au bilan. Au cours de Bourse du 31 décembre 2015 de 15,30 euros, leur valeur s'élevait à 1 280 717 euros.

#### a) Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 225-209 et L. 225-209-1 du Code de commerce et cours moyen des achats et des ventes

En 2015, 118 960 actions ECA ont été rachetées par la Société dans le cadre des autorisations conférées par les Assemblées générales mixtes du 17 juin 2014 et du 5 juin 2013, pour un total de 1 546 134,31 euros et un prix moyen de 12,997 euros. Ces actions ont été achetées en vue de régulariser le cours de Bourse. Aucune action ECA n'a été rachetée en vue d'être remise à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le cadre des autorisations conférées par les Assemblées générales des actionnaires.

116 733 actions ECA ont été cédées en 2015 au prix moyen de 12,9476 euros par action dans le cadre du contrat de liquidité.

#### b) Le montant des frais de négociation

En 2015, les frais de négociation sont constitués uniquement des honoraires du contrat de liquidité, qui s'élèvent à 30 000 euros.

#### c) Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat – Fraction du capital qu'elles représentent

Au 31 décembre 2015, ECA détenait 83 707 actions propres (soit 0,95 % de son capital), valorisées 1 172 967 euros au bilan en valeur brute et en valeur nette, soit 14,01 euros par action.

La totalité des actions sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse.

Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 0,50 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2014 de 8 857 913 actions.

Les actions auto détenues sont inscrites au bilan d'ECA SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement ».

#### d) Annulation d'actions de la Société au cours de l'exercice 2015

La Société n'a pas utilisé au cours de l'exercice 2015 les autorisations conférées par les Assemblées générales mixtes du 17 juin 2014 et du 16 juin 2015 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

**e) Nombre des actions éventuellement utilisées**

La destination des actions rachetées peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

**f) Réallocations éventuelles à d'autres finalités, décidées au cours de l'exercice 2015**

260 actions ont été remises pour satisfaire des demandes de conversion d'OCEANES.

**Renouvellement du programme de rachat d'actions**

Il vous sera également demandé d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions (cinquième résolution).

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- régulariser le cours de Bourse, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- remettre des actions à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- céder ou attribuer des actions aux salariés ou dirigeants de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites d'actions existantes ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, conformément à l'autorisation donnée en Assemblée générale.

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- elle serait valable pour une période maximale de 18 mois et priverait d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée générale et pour le solde restant, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions ;
- le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la Société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat par action serait fixé à 50 euros.

L'Assemblée générale déléguerait au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devraient être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Le descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers est publié dans les conditions prévues à l'article 221-3 dudit règlement et contient toutes les informations complémentaires utiles à votre information quant à ce programme de rachat.

## 4.2.3 Informations complémentaires concernant le capital

TABLEAU D'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions après	Augmentation du capital social	Variation des primes liées au capital (en euros)	Valeur nominale de l'action (en euros)	Capital social (en euros)
16/06/2009	Augmentation de capital en règlement du dividende	6 289 182	81 642	6 370 824	40 821	655 586	0,50	3 185 412
26/02/2010	Actionnariat salaire	6 370 824	26 494	6 397 318	13 247	273 683	0,50	3 198 659
09/09/2010	Augmentation de capital – levée d'options	6 397 318	11 700	6 409 018	5 850	111 852	0,50	3 204 509
25/10/2011	Actionnariat salaire	6 409 018	6 180	6 415 198	3 090	80 093	0,50	3 207 599
12/04/2012	Attribution d'actions gratuites	6 415 198	25 000	6 440 198	12 500	355 000	0,50	3 220 099
7/09/2012	Augmentation de capital en règlement du dividende	6 440 198	198 932	6 639 130	99 466	1 836 142	0,50	3 319 565
30/05/2013	Augmentation de capital – conversion d'OCEANES	6 639 130	1 489 689	8 128 819	744 845	11 768 543	0,50	4 064 409,5
05/09/2013	Augmentation de capital en règlement du dividende	8 128 819	347 094	8 475 913	173 547	2 249 169	0,50	4 237 956,5
03/06/2014	Augmentation de capital en rémunération de l'apport d'INFOTRON	8 475 913	375 000	8 850 913	187 500	4 372 500	0,50	4 425 456,5
09/04/2015	Augmentation de capital – levée d'options	8 850 913	7 000	8 857 913	3 500	72 290	0,50	4 428 956,5

**TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Date	Délégation	Validité	Montant nominal maximal	Utilisation
AGM du 16/06/2015 (7 <sup>e</sup> résolution)	Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes	26 mois	1 000 000 €	Aucune
AGM du 16/06/2015 (8 <sup>e</sup> résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	1 000 000 € 25 000 000 € (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 16/06/2015 (9 <sup>e</sup> résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou par une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public	26 mois	1 000 000 € <sup>(1)</sup> 25 000 000 € <sup>(1)</sup> (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 16/06/2015 (10 <sup>e</sup> résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	1 000 000 € (sous réserve du plafond légal) <sup>(2)</sup> 25 000 000 € <sup>(2)</sup> (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 16/06/2015 (11 <sup>e</sup> résolution)	Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital	26 mois	10 % du capital social par an, dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières en application des 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> résolutions	Aucune
AGM du 16/06/2015 (12 <sup>e</sup> résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors d'une augmentation de capital en application des 8 <sup>e</sup> , 9 <sup>e</sup> ou 10 <sup>e</sup> résolutions	26 mois	Conditions prévues aux articles L. 225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce – (soit 15 % du montant de l'émission initiale)	Aucune
AGM du 16/06/2015 (13 <sup>e</sup> résolution)	Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	10 % du capital	Aucune
AGM du 16/06/2015 (15 <sup>e</sup> résolution)	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscriptions et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	10 % du capital de la Société	Aucune
AGE du 04/11/2015 (résolution unique)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital de la Société	Aucune

(1) Avec imputation sur le plafond prévu à la 10<sup>e</sup> résolution.

(2) Avec imputation sur le plafond prévu à la 9<sup>e</sup> résolution.

## 4.3 L'ACTIONNARIAT

### 4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2015 :

	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG <sup>(1)</sup>	% droits de vote exerçables en AG	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
GROUPE GORGÉ	5 414 312	61,12 %	10 453 624	74,93 %	5 414 312	61,17 %	8 965 214	71,95 %
DELTA LLOYD	n.d	n.d	n.d	n.d	670 000	7,57 %	670 000	5,38 %
Auto détention	83 707	0,95 %	-	-	81 740	0,92 %	-	-
Public	3 359 894	37,93 %	3 498 033	25,07 %	2 684 861	30,34 %	2 771 705	22,25 %
<i>Dont :</i>								
salariés (FCPE)	26 448	0,30 %	52 896	0,38 %	26 448	0,31 %	52 896	0,42 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 857 913</b>	<b>100 %</b>	<b>13 951 657</b>	<b>100 %</b>	<b>8 850 913</b>	<b>100 %</b>	<b>12 459 815</b>	<b>100 %</b>

(1) Les droits de vote exerçables en AG excluent les titres détenus en auto détention. Le nombre de droits de vote théoriques peut être obtenu en additionnant le nombre de droits de vote exerçables en AG et le nombre de titres détenus en auto détention.

En mars 2015, le capital a été augmenté de 7 000 actions par l'exercice de stocks options. Il n'y a plus d'actions potentielles relatives à des plans de stocks options, de bons de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

En mai 2015, GROUPE GORGÉ a acquis 1 488 410 droits de vote supplémentaires et en septembre 24 544 autres, en raison de la détention continue au nominatif des actions correspondantes pendant deux ans.

En septembre 2015, DELTA LLOYD a annoncé avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu depuis la date de clôture de variation significative de l'actionnariat et il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

### 4.3.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Conformément aux statuts de la Société, les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

### 4.3.3 Actionnariat de contrôle

La Société est contrôlée par GROUPE GORGÉ SA.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte d'actionnaires ou aucun accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général au sein d'ECA SA d'une part, ainsi que la présence d'Administrateurs indépendants au Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ SA (la société mère d'ECA SA) d'autre part permettent d'assurer un exercice non abusif du contrôle de GROUPE GORGÉ SA sur ECA SA.

### 4.3.4 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

### 4.3.5 Actionnariat des salariés

À fin 2015, il n'y a plus de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution de bons de souscription d'actions en cours au sein du Groupe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il convient de noter que la participation des salariés au capital de la société ECA dans le cadre d'une gestion collective s'établit à 26 448 actions. La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société ECA et des sociétés qui lui sont liées (groupe ECA) s'établit à 0,30 %.

## 4.4 COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)

### 4.4.1 Informations boursières

#### ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR EURONEXT

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en milliers d'euros)
Janvier 2015	11,50	8,99	82 252	844,65
Février 2015	11,24	9,52	130 547	1 375,11
Mars 2015	12,14	11,15	74 577	872,13
Avril 2015	13,85	11,21	226 735	2 923,23
Mai 2015	13,01	12,16	67 018	845,65
Juin 2015	13,13	11,51	53 381	677,20
Juillet 2015	15,20	12,44	243 455	3 331,77
Août 2015	15,00	13,01	90 505	1 301,23
Septembre 2015	14,90	13,90	206 050	3 029,11
Octobre 2015	15,18	14,16	122 215	1 806,48
Novembre 2015	15,57	14,05	159 909	2 434,70
Décembre 2015	15,48	14,50	78 375	1 165,95
Janvier 2016	16,00	14,30	105 564	1 609,57
Février 2016	17,34	14,40	136 823	2 216,75

Source : Euronext.

#### Vie du titre groupe ECA

Le titre ECA fait partie du compartiment C d'EURONEXT Paris. Le compartiment C comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière inférieure ou égale à 150 millions d'euros.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, ECA répond à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n°2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part ; ces critères s'appliquant à l'ensemble du Groupe.

#### 4.4.2 Politique de distribution des dividendes

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique systématique en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Les dividendes se sont élevés, au titre des cinq exercices précédents, à :

Exercice concerné	Assemblée générale	Résultat de l'exercice	Montant des dividendes distribués	
			Dividende total <sup>(1)(2)</sup>	Dividende par action
2014	16 juin 2015	5 217 287 €	2 655 274 €	0,30 €
2013	17 juin 2014	1 707 607 €	2 655 274 €	0,30 €
2012	05 juin 2013	93 051 €	3 088 951 €	0,38 €
2011	07 juin 2012	(131 130) €	3 220 099 €	0,50 €
2010	21 juin 2011	5 124 660 €	4 037 681 €	0,63 €

(1) Sommes incluant le montant des dividendes correspondant aux actions auto détenues non versées et affecté au compte de report à nouveau.

(2) Dividende attribué au titre de l'exercice et versé l'exercice suivant.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 13 juin 2016 le versement d'un dividende de 0,30 euro par action.

#### 4.4.3 Documents d'information

La Société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site internet ([www.ecagroup.com](http://www.ecagroup.com)), de son compte Twitter, de son compte LinkedIn, ainsi que par l'intermédiaire de son agence de diffusion des publications financières ACTUSNEWSWIRE.

La communication des éléments financiers trimestriels, semestriels et annuels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier indicatif est le suivant :

• Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2016 :	26 avril 2016
• Assemblée générale :	13 juin 2016
• Chiffre d'affaires 2 <sup>e</sup> trimestre 2016 :	26 juillet 2016
• Résultats semestriels 2016 :	09 septembre 2016
• Chiffre d'affaires 3 <sup>e</sup> trimestre 2016 :	25 octobre 2016
• Chiffre d'affaires 4 <sup>e</sup> trimestre 2016 :	fin février 2017

Des réunions avec les investisseurs et la mise en ligne d'une présentation commentée sur le site internet ont lieu juste après la publication des résultats. La communication concernant les résultats de l'exercice 2015 a lieu le 4 avril 2016 et celle concernant les résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2016 est prévue le 9 septembre 2016.

Pendant la durée de validité du Document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de référence.

Les rapports annuels sont disponibles au siège social de la Société ainsi que sur le site internet [www.ecagroup.com](http://www.ecagroup.com). Les communiqués de la Société sont relayés *via* un service professionnel de diffusion (ACTUSNEWSWIRE) et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que BOURSORAMA, BOURSIER.COM, EURONEXT, etc.

Le site internet de la Société propose l'ensemble des informations financières et d'activité d'ECA mises à jour. Tous les communiqués

d'ECA y sont clairement disponibles ainsi que tous les documents utiles aux actionnaires : documents de références, comptes consolidés semestriels, informations concernant les rachats d'action, etc.

ECA participe à des salons (*Smallcap et/ou Midcap events*), à des *roadshows* ainsi qu'à d'autres manifestations destinées aux analystes, investisseurs et actionnaires afin d'offrir une communication active sur les activités et résultats du Groupe tout au long de l'année. Depuis 2014, le Groupe organise également des visites investisseurs et analystes sur les salons commerciaux les plus importants au cours de l'année.

Un Service Titres assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. Les actionnaires souhaitant inscrire leurs titres sous cette forme peuvent le faire en adressant leur demande à CACEIS Services Financiers Émetteurs 14, rue Rouget-de-Lisle – 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, ou en en faisant la demande auprès de leur banquier habituel.

Notre contact actionnaires/investisseurs ACTUS FINANCE (52, rue de Ponthieu – 75008 Paris) est disponible pour toute question concernant notre actualité ou toute question relative à nos différents communiqués.



# NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE



<b>5.1</b>	<b>NOTRE APPROCHE RSE</b>	<b>124</b>	<b>5.4</b>	<b>INFORMATIONS SOCIÉTALES</b>	<b>130</b>
<b>5.2</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>124</b>		Impact territorial, économique et social de l'activité – relations entretenues localement	130
5.2.1	Emploi	124		Sous-traitance et fournisseurs	130
5.2.2	Organisation du travail	126		Loyauté des pratiques	130
5.2.3	Formation des salariés	126		Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	130
5.2.4	Santé, sécurité et amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs	127		Relations avec les parties prenantes	130
5.2.5	Égalité de traitement	127	<b>5.5</b>	<b>MÉTHODOLOGIE – PANEL DE SOCIÉTÉS RETENUES</b>	<b>131</b>
<b>5.3</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>128</b>	<b>5.6</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION</b>	<b>132</b>
5.3.1	Politique générale en matière environnementale	128			
5.3.2	Pratiques durables pour favoriser le recyclage des déchets	128			
5.3.3	Pratiques durables pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de carbone et la consommation d'eau	129			

## 5.1 NOTRE APPROCHE RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) se définit comme la responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ;
- est intégrée dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'entreprise traite toutes les « questions centrales » suivantes : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

(Définition de la responsabilité sociétale des organisations par la norme ISO 26000).

La publication de ce troisième rapport RSE est une nouvelle étape qui s'inscrit dans une démarche volontaire et d'amélioration continue : un protocole incluant des définitions plus précises, une amélioration du *process* de remontée des données, la nomination dans chaque filiale d'un responsable RSE pour plus de transparence.

Afin de rendre compte des impacts sociaux et environnementaux de notre activité conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous avons réuni ci-dessous un certain nombre d'informations. Ces informations sont consolidées et portent sur les filiales françaises de plus de 50 salariés au 30 juin 2015 (soit 5 filiales), ces dernières représentant à cette période 88 % des effectifs et 89 % de chiffre d'affaires du Groupe. Pour des questions pratiques et d'organisation au sein du Groupe, il nous a semblé pertinent de retenir ce seuil de matérialité.

## 5.2 INFORMATIONS SOCIALES

### 5.2.1 Emploi

Afin de permettre à ses collaborateurs de bénéficier d'un environnement stimulant, le Groupe cherche à mettre en œuvre les meilleures pratiques d'une bonne politique RH et en mesure les effets.

#### Effectif total au niveau du Groupe et répartition géographique

L'effectif s'entend du nombre de personnes présentes au sein du Groupe au 31 décembre 2015 et liées par un CDI, un CDD ou un contrat d'apprentissage. Les temps partiels sont comptés pour une personne.

2015	Robotique et Systèmes Intégrés				Totaux
	Aéronautique	Simulation	Siège	Totaux	
Cadres et ingénieurs	82	196	46	3	327
Techniciens et agents de maîtrise	39	100	8	0	147
Employés	17	42	7	1	67
Ouvriers	13	34	5	0	52
<b>TOTAUX</b>	<b>151</b>	<b>372</b>	<b>66</b>	<b>4</b>	<b>593</b>

2014	Robotique et Systèmes Intégrés				Totaux
	Aéronautique	Simulation	Siège	Totaux	
Cadres et ingénieurs	88	179	39	2	308
Techniciens et agents de maîtrise	42	104	10	0	156
Employés	14	36	6	0	56
Ouvriers	13	30	5	0	48
<b>TOTAUX</b>	<b>157</b>	<b>349</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>568</b>

En France, le Groupe est implanté dans de nombreuses régions.

Tous les indicateurs suivants portent sur l'effectif du panel de filiales retenues, qui s'élève à 508 (86 % du total). Les indicateurs donnés pour 2014 portaient également sur 5 filiales représentant 478 salariés.

### Répartition hommes/femmes par catégories socio-professionnelles

(en %)	2015			2014		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et professions supérieures	52	6	58	52	6	58
Techniciens et agents de maîtrise	18	2	20	19	3	22
Employés	1	9	10	1	9	10
Ouvriers	7	2	9	6	2	8
Apprentis	2	-	2	2	-	2
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>20</b>	<b>100</b>

### Répartition par âge

(en %)	2015	2014
Moins de 30 ans	11	10
De 30 ans à 39 ans révolus	27	25
De 40 ans à 49 ans révolus	29	31
De 50 ans révolus à 59 ans révolus	31	29
60 ans et plus	3	4

### Embauches

	2015	2014
Embauches*	68	48
• dont CDI	45	31
• dont CDD	15	11
• dont apprentis	8	6

\* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe.

Concernant les mouvements de personnel, 17 embauches concernent des transferts de société du Groupe faisant partie du panel de sociétés retenues.

Le Groupe étant positionné sur des activités de haute-technologie nécessitant le plus souvent pour ses employés de détenir un savoir-faire et/ou une expertise particuliers, le Groupe privilégie les embauches dans le cadre de contrats à durée indéterminée lui permettant ainsi de maintenir les connaissances et le savoir-faire au sein du Groupe. En effet, plus de 66 % des embauches sont des embauches en contrat à durée indéterminée.

Les sociétés du Groupe recrutent régulièrement des stagiaires et des apprentis.

	2015	2014
Nombre de stagiaires	37	42
Nombre d'apprentis	18	12

### Motifs des fins des contrats de travail

Les licenciements renseignés ci-dessous présentent les licenciements notifiés, tous motifs confondus, dans les entreprises du Groupe pour l'année 2015, en France.

	2015	2014
Fins de contrats*	52	57
• dont licenciements économiques	1	-
• dont licenciement pour autres motifs	5	3
• dont autres (arrivée du terme, retraite, démission, rupture conventionnelle)	46	54

\* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe.

Concernant les mouvements de personnel, 3 sorties concernent des transferts de société du Groupe faisant partie du panel de sociétés retenues.

### Turnover

Le turnover du Groupe pour 2015 (roulement des effectifs d'une entreprise) est de 11,6 %. Cet indicateur a été intégré pour la première fois cette année dans ce rapport.

### Rémunérations

(en milliers d'euros)	2015	2014
Rémunérations brutes	21 209	20 405
Charges sociales	10 443	9 770
Charges de retraite : indemnités versées et provision IAS 19	322	318
Participation, intéressement	24	148
<b>TOTAL</b>	<b>31 998</b>	<b>30 640</b>

### 5.2.2 Organisation du travail

Chaque filiale gère directement et en toute autonomie l'organisation du temps de travail de ses salariés et les relations sociales (organisation du dialogue social et accords collectifs) au sein de l'entreprise en fonction de ses contraintes propres et de la réglementation applicable.

En France, pour le panel retenu, le Groupe applique un horaire moyen de 36,40 heures par semaine.

Certains salariés dont la nature des fonctions ne les conduit pas à suivre l'horaire collectif applicable au service au sein duquel ils sont intégrés relèvent d'une convention de forfait pour la majorité de 218 jours travaillés par an.

Les salariés bénéficient de jours de RTT variant en fonction de la filiale qui les emploie et de leur position : non cadres et ETAM, cadres en réalisation de mission, cadres au forfait.

### 5.2.3 Formation des salariés

Grâce à une politique de formation, de développement et de promotion interne, les collaborateurs peuvent apprendre un métier tout en assurant leur développement personnel et professionnel. Chaque filiale détermine sa propre politique en matière de formation.

La politique de gestion des ressources humaines en matière de formation s'articule autour de deux types d'action de formation :

- les actions d'adaptation au poste de travail et/ou liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi ;
- les actions de développement des compétences.

Le Groupe est convaincu que la satisfaction de ses clients et consommateurs repose en grande partie sur les compétences et le talent de ses collaborateurs. Ainsi, le Groupe place la formation au cœur de ses priorités d'employeur : au cours de l'exercice 2015, près de 8 166 heures de formation ont ainsi été dispensées.

#### Formation des salariés

Le transfert de connaissances et de bonnes pratiques d'une filiale à l'autre est une priorité pour le Groupe. Ainsi, le Groupe a décidé de développer une formation à destination de tous ses chefs de projets et responsables d'affaires. Ces personnes sont en effet pour le pôle le relais de son engagement auprès de ses clients en charge de coordonner les différentes équipes, en vue de livrer les meilleures solutions pour assurer la sécurité, la précision, la fiabilité et la durabilité des solutions destinées aux clients. Le Groupe a souhaité à travers la mise en place de cette formation créer une culture commune et un référentiel de compétences commun aux chefs de projet afin de :

- gagner en efficacité dans le management de projet ;
- partager les bonnes pratiques dans le management du client ;
- mieux piloter les ressources, coûts, délais, qualité ;
- augmenter la satisfaction des demandes des clients.

Cette formation s'est déroulée sur quatre jours et a compté sur l'année 2015. 55 participants au sein de groupes homogènes de huit à dix personnes. Au vu des retours positifs observés, le Groupe a décidé de mettre en place des formations similaires pour d'autres experts métiers en 2016.

	2015	2014
Nombre d'heures de formation	8 166	3 567
Nombre de personnes formées	278	187
Dépenses de formation <sup>(1)</sup>	223 milliers d'euros	116 milliers d'euros

(1) Coûts pédagogiques, frais, valorisation des jours de formation.

## 5.2.4 Santé, sécurité et amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs

Les politiques de santé et de sécurité au travail sont gérées au sein de chaque société de la société ECA en fonction de son activité et de ses contraintes propres.

L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés est retranscrite dans le document unique mis en place dans les

sociétés. La communication sur les risques est également faite au travers du CHSCT quand il en existe un. Le personnel utilisant des produits dangereux ou polluants reçoit une formation adaptée aux risques liés à ces produits.

Le taux d'absentéisme ainsi que le nombre d'accidents du travail ont été retenus comme des indicateurs pertinents en matière de santé et sécurité au travail.

Nous ne disposons pas des informations relatives aux maladies professionnelles.

### Absentéisme

	2015	2014
Taux d'absentéisme <sup>(1)</sup>	2,01 %	2,59 %

(1) Rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours théoriques de présence.

### Accidents du travail

	2015	2014*
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	4	4
Nombre de journées perdues	46	33
Taux de fréquence	4,89	4,81
Taux de gravité	0,06	0,04

\* Correction de la donnée 2014 suite erreur.

### Bilan des accords collectifs en matière de santé et de sécurité

Nous n'avons pas à ce jour d'accords collectifs en matière de santé et de sécurité.

### Amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs

Parce que les individus travaillent mieux quand ils évoluent dans des cadres professionnels épanouissants, stables et sains, le Groupe fait de ses collaborateurs les premiers bénéficiaires de sa mission d'amélioration de la Qualité de vie au travail. Au cours de l'année 2015, plusieurs filiales de la société ECA (ECA EN, ECA SINTERS, ECA CNAI et ECA FAROS) ont ainsi déménagé de site pour accéder à des locaux entièrement neufs, plus spacieux et mieux situés géographiquement.

## 5.2.5 Égalité de traitement

Chaque filiale doit s'assurer du respect des dispositions légales obligatoires en matière d'égalité de traitement des salariés et de non-discrimination. Les mesures prises le cas échéant par les filiales du Groupe en faveur de l'égalité de traitement ne sont pas signalées au niveau d'ECA SA.

Chaque filiale de la société ECA a sa propre politique salariale, et décide en toute autonomie, en fonction de son domaine d'activité et de sa croissance ou de ses contraintes propres, des évolutions de salaires de ses salariés.

### Égalité hommes-femmes

Adoptée en janvier 2011, la loi Copé-Zimmermann a imposé 20 % de femmes dans les Conseils des sociétés cotées et des grandes entreprises non cotées en 2014 et 40 % en 2017. ECA SA respecte cette loi puisque son Conseil d'administration compte à ce jour deux femmes, soit 28 % des membres du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'ECA SA se soucie que l'égalité de traitement entre hommes et femmes soit respectée dans ses filiales.

### Personnes handicapées

	2015	2014
Nombre de salariés handicapés	8	8

### Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les sociétés du panel retenu étant toutes en France, le respect de la réglementation française suffit à assurer la promotion et le respect des dispositions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail des enfants, liberté d'association, élimination du travail forcé, etc.).

## 5.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Ont été écartés les indicateurs Grenelle 2 suivants :

- mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- utilisation des sols ;
- nuisances sonores ;
- mesures prises pour préserver la biodiversité ;
- adaptation aux conséquences du changement climatique.

### 5.3.1 Politique générale en matière environnementale

Le Groupe se positionne sur l'ensemble de ses activités comme un concepteur et un assembleur mais ne produit pas. Il fait appel pour cela à de la sous-traitance. Ses activités n'induisent donc pas de risques environnementaux majeurs.

Les sociétés de la société ECA s'efforcent de limiter leur impact environnemental sur leurs sites ou ceux de leurs clients tout en favorisant les pratiques durables en matière d'approvisionnement et d'optimisation des ressources naturelles, et ce dans le respect de la réglementation applicable.

Les sociétés du Groupe possédant des installations soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont effectué les déclarations requises ou possèdent les autorisations nécessaires. Le Groupe ne dispose pas d'équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales significatives.

L'approvisionnement en eau des sociétés du Groupe ne pose pas de problème, le Groupe n'étant pas implanté dans une zone de stress hydrique. Par ailleurs, une mesure simple pour limiter le gaspillage en eau a été prise dans plusieurs sociétés du Groupe, à savoir l'équipement de dispositifs économiseurs d'eau.

Le Groupe n'a pas enregistré de provisions dans ses comptes en matière de risque environnemental.

**Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement.**

**Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.**

### Exemple de réduction d'empreinte carbone

Au cours de l'exercice, l'ensemble des sites composant le panel ont mené des actions de sensibilisation auprès des employés pour réduire leur consommation énergétique.

Une politique de réduction des déplacements des employés du Groupe a en effet été lancée. L'utilisation de la visioconférence ou conférence téléphonique en interne ainsi que la généralisation de l'utilisation des transports en commun ont été mis en place.

Au cours de l'année 2015, plusieurs sociétés d'ECA SA ont déménagé de site pour accéder à des locaux entièrement neufs ou récemment construits (cf. 5.2.4). Ces nouveaux locaux, respectant les dernières normes environnementales en vigueur, réduisent la consommation d'énergie de manière significative.

### 5.3.2 Pratiques durables pour favoriser le recyclage des déchets

Les sociétés du Groupe déterminent leur politique en la matière, dans le respect de la réglementation applicable.

Les activités menées dans le Groupe n'impliquent pas de problématique d'utilisation de surfaces agricoles.

Au cours de l'année, des sites du Groupe se sont équipés et ont pris des mesures pour trier et recycler un maximum de déchets organiques et non organiques. Une des sociétés du Groupe a d'ailleurs engagé une démarche environnementale par la mise en place d'un système de management environnemental conforme aux exigences de la norme ISO 14001. Une démarche de certification ISO 14001 v2015 sera d'ailleurs étudiée début 2017 par la filiale ECA Robotics.

Dans la majorité des filiales composant le panel, des procédures écrites sur le management de déchets, renforcées par des affichages, sont diffusées par la Direction Qualité. Au sein de la filiale ECA Robotics, une maîtrise à 100 % de la chaîne des déchets a été instaurée avec un suivi d'indicateurs et des audits internes réguliers pour s'assurer de sa conformité.

### 5.3.3 Pratiques durables pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de carbone et la consommation d'eau

#### Consommation de ressources

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation. Le taux de couverture pour les données relatives aux consommations d'énergie, eau et d'émissions de gaz à effet de serre représente 100 % des surfaces totales occupées par les sociétés du panel.

	Du 01/11/2014 au 31/10/2015		Du 01/11/2013 au 31/10/2014	
	Volumes	Coût (en k€)	Volumes	Coût (en k€)
Consommation d'eau <sup>(1)</sup>	6 723 m <sup>3</sup>	17,9	6 664 m <sup>3</sup>	16,2
Consommation d'électricité	1 854,1 MWh PCS <sup>(1)</sup>	201,8	1 786,6 MWh PCS <sup>(1)</sup>	185,7
Consommation de gaz	588 MWh PCS <sup>(1)</sup>	26,6	594 MWh PCS <sup>(1)</sup>	27,7
Émissions de gaz à effet de serre (GES) <sup>(2)</sup>	200		184	
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) <sup>(2)</sup>	108		110	
Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) <sup>(2)</sup>	92		74	

(1) Pouvoir Calorifique Supérieur.

(2) En tonne équivalent CO<sub>2</sub>.

Les émissions directes de GES sont liées à la consommation de gaz naturel. Le facteur d'émission retenu pour la période est de 185 g par CO<sub>2</sub>.

Les émissions indirectes de GES sont liées à la consommation d'électricité. Le facteur d'émission retenu pour la période est soit la moyenne EDF (48 g par CO<sub>2</sub>) soit la moyenne française (72 g par CO<sub>2</sub>).

Sources internet :

Bilan carbone de l'Ademe 7.1

## 5.4 INFORMATIONS SOCIÉTALES

Le Groupe a conscience de faire partie d'un écosystème de parties prenantes avec lesquelles il lui incombe d'organiser des relations équilibrées, éthiques, respectueuses de la Loi et motivantes. Ainsi, les participants aux succès présents et futurs du Groupe sont : les salariés, clients, sous-traitants et autres fournisseurs, écoles, État et collectivités territoriales, acteurs de la société civile et actionnaires.

### Impact territorial, économique et social de l'activité – relations entretenues localement

Nos filiales sont souvent implantées dans des zones d'activité. Elles sont pour certaines présentes depuis plusieurs années dans une même région et contribuent de manière générale par leur activité économique au maintien de l'emploi local et au développement de leur région.

On notera comme exemples concrets la mobilisation de sociétés locales (menuisiers, plombiers, maçons, architectes...) dans les nombreux déménagements de sites des sites du Groupe en 2015 (cf. partie 5.2.4).

### Sous-traitance et fournisseurs

Chaque société du Groupe sélectionne ses fournisseurs et sous-traitants en fonction de leur réputation, leurs performances et leur fiabilité de sorte qu'ils soient capables d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs commerciaux.

En 2015, aucun critère social, sociétal et environnemental n'a été mis en place à ce sujet.

Le Groupe a la volonté à court terme d'inclure des critères RSE dans ses conditions générales d'achat.

### Loyauté des pratiques

Chaque société du Groupe a la responsabilité de faire appliquer les réglementations en matière de lutte contre la corruption. Elle a la responsabilité de définir elle-même ses procédures.

Chaque société du Groupe met en œuvre son savoir-faire en vue de proposer des produits fiables à ses clients. Les produits sont en général soumis à des contrôles qualité interne.

Le Groupe a la volonté à court terme d'élaborer un document formalisé sur la loyauté des pratiques commerciales.

### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du Groupe n'ont pas, à notre connaissance, engagé d'action spécifique en faveur des droits de l'homme.

### Relations avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes et le dialogue avec elles sont essentiels pour aborder l'organisation sociétale de l'organisation.

#### Augmentation des rencontres avec les actionnaires du Groupe

La relation de confiance entre le Groupe et ses actionnaires, investisseurs et analystes se construit sur le long terme et s'alimente au quotidien en leur apportant une information claire et continue et des contacts réguliers. C'est pourquoi la direction tente, dans la mesure du possible, de rencontrer régulièrement au cours de l'année les investisseurs et actionnaires de la Société. Des visites sur les principaux salons du Groupe ont ainsi été organisées au cours de l'année, au travers des deux *brokers* sous contrat avec le Groupe (les sociétés GILBERT DUPONT et ODDO & Cie). Ces rencontres ont été organisées lors de salons significatifs pour le Groupe en France.

#### Développement d'une « marque employeur »

Afin de conserver son leadership sur ses activités, le Groupe souhaite attirer les talents de demain et les fidéliser. Plus de la moitié des effectifs du Groupe sont des ingénieurs diplômés. Afin de faire valoir ses activités novatrices, le Groupe est désormais présent sur les réseaux sociaux à travers plusieurs de ses filiales au moyen de LinkedIn mais aussi Twitter. Cette présence lui permet de relayer les informations importantes relatives aux marchés sur lesquels il évolue, partager des tendances, communiquer sur les derniers contrats remportés, annoncer de nouvelles solutions ou la participation à un salon, publier une offre d'emploi, etc. Ce flux d'actualités important est le reflet du dynamisme des activités du Groupe qui souhaite mieux se faire connaître en tant qu'employeur dans le monde.

Parallèlement à cette présence sur le web, le développement de la marque employeur passe par la construction de partenariats avec des écoles. Le Groupe a identifié plusieurs écoles (notamment d'ingénieurs) dont le programme dispensé aux étudiants est en totale adéquation avec les besoins du Groupe. Le Groupe participe donc à différents forums étudiants dont celui de Centrale Marseille pour approcher des élèves ingénieurs motivés qui souhaiteraient intégrer le Groupe pour des stages de 3 à 7 mois. Depuis 2014, plusieurs élèves ingénieurs ayant réalisé leur stage de fin d'études dans le Groupe se sont vus proposer un contrat à durée indéterminée à l'issue de leur stage.

#### Partage de connaissance du Groupe

Au-delà du développement de la visibilité vis-à-vis de potentiels candidats, le Groupe tente d'initier au travers de conférences et tables rondes un partage de connaissance sur ses métiers auprès de tout public susceptible de porter un intérêt aux activités du Groupe.

## 5.5 MÉTHODOLOGIE – PANEL DE SOCIÉTÉS RETENUES

Toutes les informations listées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce n'ont pu être renseignées.

Nous avons en effet sélectionné les seules informations fournies par les sociétés du Groupe et centralisées par ECA SA. Dans la mesure où il n'existe pas de politique globale et unifiée en matière sociale, sociétale et environnementale au sein du Groupe, chaque filiale a la responsabilité de définir elle-même ses procédures et de gérer en fonction de ses contraintes propres les questions sociales et environnementales liées à son activité, dans le respect des dispositions légales applicables. Les choix d'organisation sont propres et spécifiques à chaque filiale. Ces choix ne sont pas synthétisés ni harmonisés au niveau d'ECA SA.

La production d'indicateurs de RSE nécessite la mise en place de remontées d'informations à destination de la Direction financière d'ECA SA. Un protocole a donc été établi pour permettre de répondre à ce besoin.

Ce protocole décrit les procédures et les outils utilisés pour la collecte et le reporting des données et indicateurs de performance RSE d'ECA SA. Le protocole de reporting sert de guide interne et

est diffusé, connu et appliqué à tous les niveaux d'élaboration et de reporting des données. Ces données sont collectées directement dans notre logiciel de consolidation (SAP BFC).

Les données relatives aux consommations de gaz, d'électricité et d'eau couvrent pour toutes les filiales une période de douze mois mais les périodes couvertes ne correspondent pas forcément à une année civile (maximum deux mois glissants).

Les données relatives aux ressources humaines correspondent à une année civile. Pour tous les indicateurs, la population prise en compte concerne l'ensemble des salariés du Groupe, stagiaires exclus.

Les accidents du travail concernent les accidents sur le lieu de travail et lors des déplacements professionnels mais sont exclus les accidents de trajets domicile-travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents exprimé par million d'heures travaillées, le taux de gravité le nombre de journées non travaillées (jours calendaires) exprimé par milliers d'heures travaillées.

## 5.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Groupe ECA, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie 5.5 du document de référence intitulée « Méthodologie ».

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable à la norme internationale ISAE 3000.

### 1. Attestation de présence des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie 5.1 du document de référence intitulée « Notre approche RSE ».

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception des informations relatives à l'organisation du dialogue social, au bilan des accords collectifs, aux actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement et à la consommation de matières premières et aux mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation qui ne sont pas présentées et ne sont pas assorties des explications requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 59% des effectifs et entre 66% et 82% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence de l'absence non justifiée des informations mentionnées dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 31 mars 2016

L'organisme tiers indépendant

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

Vincent Papazian

*Associé*



# INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2016

<b>6.1</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016</b>	<b>138</b>
1.	Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)	138
2.	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende (troisième résolution)	138
3.	Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution)	138
4.	Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau suppléant (cinquième et sixième résolutions)	138



5.	Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau suppléant (septième et huitième résolutions)	139	6.2	<b>TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2016</b>	<b>140</b>
6.	Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (neuvième résolution)	139	6.3	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2016</b>	<b>142</b>
			6.4	<b>AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2016</b>	<b>142</b>

## 6.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016

### 1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un bénéfice de 5 600 426,73 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 6 742 milliers d'euros.

Nous vous demandons également d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, soit la somme de 1 066 euros et l'impôt correspondant.

### 2. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- origine :
  - bénéfice de l'exercice 5 600 426,73 euros ;

- affectation :
  - réserve légale 350 euros pour porter la réserve légale à 10 % du capital social,
  - dividendes 2 657 373,90 euros,
  - report à nouveau 2 942 702,83 euros.

Ainsi, le dividende global brut revenant à chaque action serait de 0,30 euro. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code général des impôts.

Le détachement du coupon interviendrait le 21 juin 2016. Le dividende serait mis en paiement le 23 juin 2016.

Il est précisé qu'en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 857 913 actions composant le capital social au 30 mars 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	3 088 951 €* soit 0,38 € par action	-	-
2013	2 655 274 €* soit 0,30 € par action	-	-
2014	2 655 274 € soit 0,30 € par action	-	-

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte de report à nouveau. Dividende attribué au titre de l'exercice et versé l'exercice suivant.

### 3. Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution)

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés mentionne l'absence de conventions réglementées nouvelles et présente les conventions anciennes qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2015. Nous vous demandons de prendre note de l'absence de conventions réglementées nouvelles.

### 4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau suppléant (cinquième et sixième résolutions)

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet BDO Île-de-France ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du cabinet DYNA2 arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de nommer en remplacement : PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et M. Jean-Christophe GEORGHIOU en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

## 5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire et d'un nouveau suppléant (septième et huitième résolutions)

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Guillaume POTEL arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de nommer en remplacement : RSM Paris en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et FIDINTER en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

## 6. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (neuvième résolution)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 16 juin 2015 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa neuvième résolution à caractère extraordinaire ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 44 289 550 euros.

Cette nouvelle autorisation mettrait fin par anticipation à l'autorisation en cours ayant le même objet.

Nous vous rappelons que lors de la précédente Assemblée générale du 16 juin 2015, vous avez autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à Paris, le 30 mars 2016

Le Conseil d'administration

## 6.2 TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2016

### I Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice 5 600 426,73 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39-4 du Code général des impôts), s'élevant à 1 066 euros, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

### II Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un résultat net part du Groupe bénéficiaire de 6 742 milliers d'euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### III Troisième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes mentionnant l'absence de conventions nouvelles de la nature de celles visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

### IV Quatrième résolution – Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5 600 426,73 euros de la manière suivante :

- origine :
  - bénéfice de l'exercice : 5 600 426,73 euros,
  - auquel s'ajoute le Report à Nouveau : 6 970 544,18 euros ;

- affectation :
  - à la réserve légale : 350 euros,
  - à titre de dividende aux actionnaires : 2 657 373,90 euros, (soit 0,30 euro pour chacune des 8 857 913 actions composant le capital social) ;
  - le solde au compte report à nouveau qui, après affectation ci-dessus, se trouve ainsi porté à 9 913 247,01 euros.

Ce dividende sera mis en paiement le 23 juin 2016.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % en application des dispositions de l'article 117 *quater* du CGI, sauf dispense.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L. 136-6 et L. 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à la date de mise en paiement du dividende à 15,5 %.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 8 857 913 actions composant le capital social au 30 mars 2016, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence, et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée constate que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividende global <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup>	Dividende par action	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2012	3 088 951 €	0,38 € par action	3 088 951 €	-
2013	2 655 274 €	0,30 € par action	2 655 274 €	-
2014	2 655 274 €	0,30 € par action	2 655 274 €	-

(1) Sommes incluant le montant des dividendes correspondant aux actions auto détenues non versées et affecté au compte de report à nouveau.

(2) Dividende attribué au titre de l'exercice et versé l'exercice suivant.

**■ Cinquième résolution – Nomination de PricewaterhouseCoopers, en remplacement du cabinet BDO Ile-de-France, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, nomme PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, en remplacement du cabinet BDO Ile-de-France, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PricewaterhouseCoopers Audit a déclaré accepter ses fonctions.

**■ Sixième résolution – Nomination de M. Jean-Christophe GEORGHIU en remplacement de DYNA2, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, nomme M. Jean-Christophe GEORGHIU, 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, en remplacement du cabinet DYNA2, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

M. Jean-Christophe GEORGHIU a déclaré accepter ses fonctions.

**■ Septième résolution – Nomination de RSM Paris, en remplacement du cabinet MAZARS, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, nomme le cabinet RSM Paris, 26 rue Cambacérès, 75008 Paris, en remplacement du cabinet MAZARS, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RSM Paris a déclaré accepter ses fonctions.

**■ Huitième résolution – Nomination de FIDINTER en remplacement de Monsieur Guillaume POTEL, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, nomme le cabinet FIDINTER, 26 rue Cambacérès 75008 Paris, en remplacement de Monsieur Guillaume POTEL, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

FIDINTER a déclaré accepter ses fonctions.

**■ Neuvième résolution – Programme de rachat d'actions**

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, autorise ce dernier, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit à ce jour 885 791 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2015 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect des dispositions du Règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 44 289 550 euros.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités, et déclaration auprès de l'AMF et de tout organisme et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour faire usage de la présente délégation.

#### ■ Dixième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

## 6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2016

### Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Voir paragraphe 2.6.2 du Document de Référence.

## 6.4 AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2016

### Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, effectuées au profit des salariés et dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

En vertu de l'autorisation et des pouvoirs conférés par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 17 juin 2008, le Conseil d'administration du 8 décembre 2009 avait arrêté un plan d'options de souscription réservé à certains salariés et mandataires sociaux de la société ECA et des filiales ECA EN, ECA SINTERS, ECA CNAI, ECA FAROS, ECA CSIP et SSI, pour un montant total de 120 000 actions à émettre, au prix unitaire de 10,92 euros soit une prime d'émission de 10,42 euros par action et 0,50 euro de nominal. Ces options pouvaient être exercées entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2015. L'exercice des options était subordonné à l'atteinte d'objectifs financiers.

Dans sa séance du 9 avril 2015, le Conseil d'administration a constaté la levée d'options par certains bénéficiaires non-mandataires sociaux, comme suit :

Bénéficiaires	Nombre d'options levées	Nombre d'actions souscrites	Prix des actions souscrites (cours de clôture du 31 mars 2015)
Bénéficiaire A (ancien salarié et mandataire social du Groupe)	5 000	5 000	11,80 €
Salarié B, salarié d'une filiale de ECA, qui n'est pas mandataire social	2 000	2 000	11,80 €

Fait à Paris

Le 30 mars 2016

Le Conseil d'administration

## Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des salariés et dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Dans sa séance du 8 décembre 2009, le Conseil d'administration, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 17 juin 2008, avait procédé à l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 30 000 actions gratuites de 0,50 euro de valeur nominale en faveur de dix-sept salariés et dirigeants d'ECA ou des filiales d'ECA. L'acquisition de ces actions était subordonnée à une condition de présence et une condition de performance (atteinte d'objectifs annuels de la Société du Groupe dont le bénéficiaire était salarié ou mandataire social).

Les bénéficiaires résidents français ont acquis les actions en 2012, avec une période de conservation de deux ans. Les résidents étrangers avaient quant à eux une période d'acquisition plus longue qui expirait le 31 mars 2014 mais pas de période de conservation.

Le Conseil d'administration du 30 mars 2016 a constaté l'acquisition par les dirigeants étrangers rétroactivement au 31 mars 2014 de 1 375 actions et a en conséquence remis aux bénéficiaires étrangers 1 375 actions existantes, détenues en autocontrôle, ainsi que les dividendes attachés à ces actions versés en 2014 et 2015.

Bénéficiaires	Nombre d'actions nouvelles	Valeur des actions sur la base du cours de l'action au 31 mars 2014 (à la clôture)
Virginio BONIFACINO, gérant de ECA Sindel	750	12,17 €
John PATRICK, <i>managing director</i> de SSI	625	12,17 €

Fait à Paris

Le 30 mars 2016

Le Conseil d'administration



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



<p><b>7.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b> 146</p> <hr/> <p>7.1.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants 146</p> <p>7.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes 146</p> <p><b>7.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION</b> 147</p> <hr/> <p>7.2.1 Personne responsable du Document de référence contenant le rapport financier annuel 147</p> <p>7.2.2 Attestation du responsable du Document de référence 147</p>	<p><b>7.3 TABLES DE CONCORDANCE</b> 148</p> <hr/> <p>7.3.1 Table de concordance du Document de référence (Annexe I du Règlement européen n° 809/2004) 148</p> <p>7.3.2 Table de concordance du rapport financier annuel 151</p> <p>7.3.3 Table de concordance du Rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce 152</p>
--	---

## 7.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### 7.1.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

#### Commissaires aux comptes titulaires

##### BDO Île-de-France

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Philippe BENECH

7, rue du Parc de Clagny

78000 Versailles

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (première nomination).

Il est proposé à l'Assemblée générale du 13 juin 2016 de ne pas renouveler le mandat de BDO Ile-de-France arrivant à échéance.

##### MAZARS

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Daniel ESCUDEIRO

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (première nomination).

Il est proposé à l'Assemblée générale du 13 juin 2016 de ne pas renouveler/de renouveler le mandat de Mazars arrivant à échéance.

#### Commissaires aux comptes suppléants

##### DYNA2

15, rue des Favorites

75015 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (première nomination).

Il est proposé à l'Assemblée générale du 13 juin 2016 de ne pas renouveler le mandat de DYNA2 arrivant à échéance.

##### Monsieur Guillaume POTEL

61, rue Henri-Régnault

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (première nomination).

Il est proposé à l'Assemblée générale du 13 juin 2016 de ne pas renouveler/de renouveler le mandat de Monsieur Guillaume POTEL arrivant à échéance.

### 7.1.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros, hors taxes)	MAZARS	%	BDO	%	MAZARS	%	BDO	%
	2015		2015		2014		2014	
Commissariat aux comptes et certification des comptes	142	93 %	76	99 %	201,5	89 %	81,5	93 %
dont société mère	60,5	40 %	68	89 %	60,5	27 %	60,5	69 %
dont filiales	81,5	53 %	8	10 %	141	62 %	21	24 %
Autres diligences	11	7 %	1	1 %	25	11 %	6,5	7 %
<b>TOTAUX</b>	<b>153</b>	<b>100 %</b>	<b>77</b>	<b>100 %</b>	<b>226,5</b>	<b>100 %</b>	<b>88</b>	<b>100 %</b>

## 7.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

### 7.2.1 Personne responsable du Document de référence contenant le rapport financier annuel

Monsieur Raphaël GORGÉ en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la société ECA SA.

### 7.2.2 Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion répertoriées dans la table de concordance figurant en page 152 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 95 et 108 du présent document.

Le rapport sur les comptes consolidés comporte une observation. En effet, les Commissaires aux comptes attirent votre attention sur la note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les modifications apportées aux comptes 2014 au titre d'une correction rétrospective des comptes 2014.

Les informations financières incorporées dans le présent Document de référence par référence aux exercices 2014 et 2013 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents Documents de référence 2014 (pages 75 et 76) et 2013 (pages 84 et 85). Les rapports sur les comptes consolidés 2013 et 2014 comportaient des observations. »

Fait à Paris, le 5 avril 2016

Le Président du Conseil d'administration

## 7.3 TABLES DE CONCORDANCE

### 7.3.1 Table de concordance du Document de référence (Annexe I du Règlement européen n° 809/2004)

« La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux sections et éventuellement aux chapitres du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. »

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>		
1.1	Indication des personnes responsables	7.2.1	147
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.2.2	147
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.1.1	146
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	-
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>		
3.1	Informations financières historiques	1.1, 1.5.5	12-13, 28-29
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A	-
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>1.6</b>	<b>30-32</b>
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.1	112
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	4.1.1	112
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.1	112
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	4.1.1	112
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.1	14-15
5.2	Investissements		
5.2.1	Principaux investissements réalisés	1.3.3	20-22
5.2.2	Principaux investissements en cours	1.3.3	20-22
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	1.3.3	20-22
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
6.1	Principales activités		
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.2	15-18
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	1.2.2, 1.2.4, 1.3.1	15-18, 19, 20
6.2	Principaux marchés	1.2.2	15-18
6.3	Événements exceptionnels	Note 12.1 des comptes consolidés	93
6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.6.1	30
6.5	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.2.2	15-18
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>		
7.1	Description sommaire du Groupe	1.2.3, 1.5.1	19, 26
7.2	Liste des filiales importantes	1.2.3, Note 2.2 des comptes consolidés, Note 6 des comptes annuels	19, 65-66, 107
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	1.3.3, Note 6.3 des comptes consolidés	22, 80-81
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.3.3, 1.6.4, 5.3	22, 32, 128-129
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
9.1	Situation financière	1.4.2	25
9.2	Résultat d'exploitation		
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	1.4.1, 1.6	23-25, 30-32

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.4.1	23-25
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	1.3.1	20
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
10.1	Capitaux de l'émetteur	1.4.2, 3.1.1, Note 10.1 des comptes consolidés	25, 56, 90-91
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	1.4.2, 3.1.1, Note 7 des comptes consolidés	25, 56, 82-83
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	1.4.2, Note 8 des comptes consolidés	25, 84-88
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	Note 8.3 des comptes consolidés et Note 5.3 des comptes annuels	87, 106
10.5	Sources de financement attendues	1.4.2, Note 8 des comptes consolidés	25, 84-88
<b>11.</b>	<b>Recherche et Développement, brevets et licences</b>	<b>1.3.3, 1.6.1, Note 6.2 des comptes consolidés</b>	<b>20-22, 30, 78-80</b>
<b>12.</b>	<b>Information sur les tendances</b>		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.3.2	20
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	Message du Président, 1.3.2	4, 20
<b>13.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>	<b>-</b>
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	-
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	-
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	-
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	-
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>		
14.1	Composition – déclarations	2.1, 2.2, 2.5.1	36, 37-41, 46-49
14.2	Conflits d'intérêts	2.1	36
<b>15.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>		
15.1	Rémunérations et avantages en nature	2.4	42-46
15.2	Retraites et autres avantages	2.4, Note 5.3 des comptes consolidés	46, 75-76
<b>16.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1	Mandats des membres du Conseil d'administration	2.2	38
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	1.5.1, 2.4	26, 42
16.3	Informations sur les comités spécialisés	2.5.1	47
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	2.5.1	48-49
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>		
17.1	Nombre de salariés	1.1, 5.2, Note 5.1 des comptes consolidés	13, 124, 75
17.2	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	2.3, Note 5.4 des comptes consolidés	42, 76
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.2.1, 4.3.5, Note 5.4 des comptes consolidés	115, 119, 76
<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>		
18.1	Identification des principaux actionnaires	4.3.1, 4.3.2	119
18.2	Existence de droits de vote différents	4.3.2	119
18.3	Contrôle de l'émetteur	4.3.3	119
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	-
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>2.6, Note 4 des comptes individuels</b>	<b>51-52, 105</b>

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
20.1	Informations financières historiques	3.1, Encadré AMF	56-94, 1
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	N/A	-
20.3	États financiers	3.2	96-107
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	3.1.7, 3.2.5, 7.2.2, Encadré AMF	95, 108, 147, 1
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	2.5.2, 2.6.2	50, 51-52
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	-
20.5	Date des dernières informations financières	31/12/2014	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	-
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A	-
20.7	Politique de distribution des dividendes	4.4.2	121
20.7.1	Montant des dividendes	1.5.3, 4.4.2, 6.1	26-27, 121, 138
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.6.1	30
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	1.3.4, Notes 12 des comptes consolidés et Notes 7 des comptes annuels	22, 93, 107
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>		
21.1	Capital social		
21.1.1	Montant du capital souscrit	4.2.1	115
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	-
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	4.2.2	115-116
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	4.2.1	115
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	-
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	4.2.1	115
21.1.7	Historique du capital social	4.2.3	117
21.2	Acte constitutif et statuts		
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	4.1.2	112
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.2	112-113
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.2	113
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	4.1.2	113
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	2.5.1, 4.1.2	49, 113-114
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A	-
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.1.2	114
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	4.1.2	114
<b>22.</b>	<b>Contrats importants</b>	N/A	-
<b>23.</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	N/A	-
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	-
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A	-
<b>24.</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	4.4.3	121
<b>25.</b>	<b>Informations sur les participations</b>	1.2.3, Note 13 des comptes consolidés, Note 6 des comptes annuels	19, 94, 107

### 7.3.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent Document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent Document de référence sont précisés ci-après :

<b>Rapport financier annuel (article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement général de l'AMF)</b>		<b>Chapitres/Sections</b>	<b>Pages</b>
1.	Comptes annuels	3.2	96-107
2.	Comptes consolidés	3.1	56-94
3.	Rapport de gestion (Voir table de concordance du Rapport de Gestion en page 152)		
4.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	7.2.2	147
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	3.2.2	108
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	3.1.2	95
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	2.6.2	51-52
8.	Honoraires des Commissaires aux comptes	Note 2.2 des comptes annuels, 7.1.2	100, 146
9.	Rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)	2.5.1	48-49
10.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	2.5.2	50

### 7.3.3 Table de concordance du Rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

Rapport de gestion Code de commerce L. 225-100		Chapitres/Sections	Pages
<b>Compte-rendu d'activité</b>			
1.	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	1.5	26
2.	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	1.4	23-25
3.	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.1	12-13
4.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	1.4.1, 1.4.2	23-25
5.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	1.3.4, Note 12 des comptes consolidés et Note 7 des comptes annuels	22, 93, 107
6.	Évolution et perspectives d'avenir	Message du Président, 1.3.2	4, 20
7.	Activités en matière de Recherche et de Développement	1.3.3, 1.6.1, Note 6.2 des comptes consolidés	20-21, 30, 78-80
8.	Délais de paiement des dettes fournisseurs	1.5.4	27
9.	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	Notes 1 et 2.1 des comptes consolidés	62-65
10.	Description des principaux risques et incertitudes	1.6	30-32
11.	Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	N/A	-
12.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	Note 8 des comptes consolidés, Note 5.7 des comptes annuels	84-88, 106
13.	Investissements au cours des trois derniers exercices	1.3.3	21
14.	Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	1.2.3, 1.2.4, 1.3.1, Note 2.2 des comptes consolidés	19-20, 65-66
<b>Responsabilité sociale d'entreprise</b>			
15.	Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	5	124-130
16.	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	5.2, 5.3, 5.4	124-130
<b>Gouvernance</b>			
17.	Organe choisi pour exercer la Direction générale de la Société	Art. 3 du Rapport du Président	48
18.	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	2.2	38
19.	Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	2.4	42
20.	Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	2.4	42-43
21.	Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	2.4, Note 5.3 des comptes consolidés	42-46, 75-76
22.	Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	N/A	-
23.	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	2.3	42
<b>Actionnariat et capital</b>			
24.	Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	4.2, 4.3	115-117, 119
25.	État de la participation des salariés au capital social	4.3.5	119
26.	Rachat et revente par la Société de ses propres actions	4.2.2	115-116
27.	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	Note 13 des comptes consolidés	94
28.	Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A	-
29.	Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	1.5.3, 4.4.2, 6.1	26-27, 121, 138
30.	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	4.3.4	119

Rapport de gestion Code de commerce L. 225-100		Chapitres/Sections	Pages
<b>Autres informations</b>			
31.	Dépenses somptuaires	1.5.2	26
32.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	1.5.5	29
33.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	-
34.	Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	2.4, Note 5.4 des comptes consolidés	43-44, 76-77
35.	Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	2.4	44







Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004



make sure

[www.ecagroup.com](http://www.ecagroup.com)